

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

SOMMAIRE

Rapport de la présidente	2
Mot du commandant	4
Groupement SIS	8
Missions	9
Organigramme	11
Activités en 2023	12
Gouvernance	14
Secrétariat exécutif	17
Projets stratégiques	20
Division incendie et secours	22
Bureau communication	37
Division état-major	38
Division infrastructure, appuis et logistique	42
Division ressources humaines, finances et informatique	44
École SIS	49
Musée des sapeurs-pompiers	55
Bilan social	56
Comptes annuels 2023	60
Glossaire	103

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



L'année 2023 s'est révélée être une année de fortes sollicitations des équipes. Elles ont œuvré non seulement à la poursuite de l'autonomisation du Groupement SIS – notamment dans les domaines informatiques, administratifs et financiers –, mais aussi à leurs activités et missions quotidiennes qui se sont poursuivies à un rythme soutenu. Ainsi, sur les douze mois écoulés, le Groupement SIS a fait face à une augmentation de plus de 5% de ses interventions sur l'ensemble du canton, pour atteindre le nombre de 11'855. Cette hausse des interventions devrait se poursuivre ces prochaines années, notamment en raison de l'augmentation démographique, mais aussi de l'augmentation du nombre d'emplois, la construction de nouveaux quartiers et les changements climatiques. La constitution du Groupement SIS nous permet d'affronter ces enjeux avec sérénité et détermination.

L'année 2023 aura aussi été celle de la première inspection du Groupement SIS par les autorités genevoises. Un moment chargé d'émotions pour tous les corps de métiers ainsi que pour le personnel civil et technique présent, mais aussi pour les membres du Comité. Cette inspection devant le mur des Réformateurs, ainsi que les démonstrations et animations proposées par l'ensemble du personnel durant tout le week-end, ont été l'occasion de mesurer le lien profond qui unit le Groupement SIS à la population, mais aussi la confiance réciproque qu'il

entretient avec les autorités politiques. Je m'en réjouis tout particulièrement.

L'année 2023 aura finalement été celle de décisions importantes prises par les membres du Conseil intercommunal et le Comité, pour assurer le fonctionnement et le développement futur du Groupement. C'est le cas notamment des investissements en lien avec l'acquisition de véhicules ou l'amélioration du système d'aide à l'engagement de la CETA-118. Des décisions qui reflètent notre volonté et notre engagement à fournir les ressources nécessaires au Groupement SIS afin qu'il maintienne à un très haut niveau les services d'urgence et de secours dans le canton de Genève.

Nous avons aussi adopté une démarche proactive dans la gestion des risques en renforçant nos collaborations avec les autorités locales, cantonales et régionales. En effet, le contexte politique international, les technologies nouvelles, les cyberattaques, l'impact d'épisodes météorologiques violents

**NOS DÉCISIONS REFLÈTENT
NOTRE VOLONTÉ ET NOTRE
ENGAGEMENT À FOURNIR
LES RESSOURCES NÉCESSAIRES
AU GROUPEMENT SIS AFIN
QU'IL MAINTIENNE À UN HAUT NIVEAU
LES SERVICES D'URGENCE
ET DE SECOURS DANS LE CANTON
DE GENÈVE.**

(canicule, crue, tempête), les nouveaux usages et comportements font émerger des risques qui exigent de nous une vigilance constante, voire accrue. Ainsi, au cours de l'année 2023, les collaborations entre les différents corps de métier (sapeurs-pompiers, police, armée, services sanitaires et de sauvetage, etc.) ont été encouragés au travers d'exercices de

simulation, de rencontres ou d'échanges de bonnes pratiques par exemple. Ils ont joué un rôle crucial dans le renforcement de l'esprit d'équipe et dans la compréhension mutuelle des rôles et des responsabilités interservices. Ces échanges permettent de tisser des liens de confiance et de respect mutuel, essentiels à la cohésion des équipes en intervention. C'est aussi le rôle du Groupement SIS d'entretenir ces relations afin d'anticiper les opérations futures ; elles seront poursuivies et renforcées en 2024.

Au terme de cette année riche en projets, en interventions et en événements, je tiens à rendre hommage au dévouement, à l'engagement de l'ensemble des intervenants de secours, sous la direction éclairée du commandant et de ses cadres, ainsi qu'aux équipes administratives et techniques qui œuvrent au quotidien, souvent dans l'ombre, mais qui assurent des tâches essentielles aux missions du Groupement SIS. L'année 2023 a témoigné, plus que jamais, de notre capacité collective à relever les défis, à envisager l'avenir et à avancer ensemble vers nos objectifs.

Votre engagement et votre collaboration sont indispensables à la bonne marche du Groupement SIS. Soyez-en toutes et tous remercié-e-s !



Marie Barbey-Chappuis
Présidente du Groupement SIS

MOT DU COMMANDANT



Après une année 2022 caractérisée par le lancement de l'autonomisation du Groupement SIS et sa séparation de la Ville de Genève, 2023 s'est révélée être une année de consolidation, durant laquelle un énorme travail de fond a été réalisé. Il s'est agi tout au long de l'année, de consolider les bases posées lors de l'année précédente, tout en continuant à remplir notre mission et à innover. Vaste programme !

Pour accomplir cette transition, il faut s'imaginer l'ampleur des tâches à réaliser au quotidien. Elles affectent toutes les unités et tous les services généraux tant administratif, financier, informatique, logistique que celui des ressources humaines. Cette transition, soulignons-le, ne s'accomplit pas sans réflexion et analyses des besoins préalables. Elle implique toutes les équipes d'une manière transversale et fait l'objet d'une collaboration intense et d'une implication de tous au sein du Groupement SIS. La mise en place de cette autonomisation induit aussi de nouvelles habitudes de travail, de nouveaux rôles, de nouvelles manières d'agir et de penser. Ce changement structurel a aussi un impact opérationnel et émotionnel qu'il faut accompagner et surtout soutenir au quotidien. Toutes ces étapes de discussion, concertation, évaluation – essentielles à mes yeux – prennent certes du temps mais nous permettent de construire l'avenir du Groupement SIS. Elles sont le reflet de notre volonté collective de parvenir à mettre en place un service d'incendie et de secours à la

hauteur des besoins d'aujourd'hui et des exigences de demain, avec la proportionnalité nécessaire.

Dans cet élan, nous avons aussi continué à innover et à faire évoluer nos métiers en 2023. Notons par exemple la digitalisation des plans d'intervention ou des processus métiers au travers d'applications dédiées, les tests réalisés sur de nouveaux émulateurs, la mise aux normes de procédures, la refonte du processus de recrutement des aspirant-e-s, lequel a été revu dans son intégralité. Nous avons aussi endossé de nouvelles responsabilités avec l'intégration dans le giron du Groupement SIS des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) d'une part, et du musée des sapeurs-pompiers d'autre part, ou encore le lancement de la phase pilote visant à l'intégration des compagnies sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires (SPV) des communes genevoises qui le souhaitent. Enfin, nous avons entamé la finalisation du schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours 2030-2035 et le concept opérationnel qui en découle.

Ces quelques exemples, et le résumé qui en est fait dans les pages qui suivent, montrent à quel point l'activité du Groupement SIS a été dense et intense en 2023. Pour cela, les équipes ont fourni tout au long de l'année un travail constant et de qualité, qu'elles en soient ici remerciées.

**LES UNITÉS ONT FOURNI
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
UN TRAVAIL CONSTANT ET DE QUALITÉ,
QU'ELLES EN SOIENT ICI
SINCÈREMENT REMERCIÉES.**

En 2023, les intervenants ont été fortement sollicités. Les sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s (SPP) ainsi que les ambulancières et ambulanciers du Groupement SIS sont intervenus 11'855 fois, soit 5% de plus qu'en 2022. Ces interventions ont généré auprès des opératrices

et opérateurs de la CETA-118 près de 25'000 appels au 118 et une augmentation de 10% des interventions effectuées par les SPV du Groupement SIS et des communes, lesquels ont été engagés à 923 reprises durant l'année. C'est l'occasion de rappeler ici l'apport essentiel des SPV dans l'accomplissement des missions de secours du Groupement SIS. Nous les en remercions très sincèrement, qu'ils soient ou non intégrés au Groupement SIS.

De nombreuses interventions et intempéries spectaculaires ont marqué 2023 dont celles de l'ancien cinéma Le Plaza, de l'hôpital HUG-Bellerive ou des crues de l'Arve. Certaines ont été particulièrement compliquées, voire dangereuses pour les intervenants, qui parfois mettent en jeu leur intégrité corporelle et/ou psychique. C'est l'occasion de souligner que les aspects psychosociaux sont de plus en plus pris en considération au sein de l'institution. Depuis 2023, nous pouvons nous appuyer sur une psychologue à l'interne afin de nous permettre d'anticiper et de gérer les risques en la matière. À tous les intervenants du secours, professionnel·le·s et volontaires, je tiens à témoigner toute ma reconnaissance et ma gratitude pour l'engagement sans faille au quotidien. Je suis conscient des impacts de nos métiers et fonctions et je vous en remercie.

Ces interventions qu'elles soient spectaculaires ou non demandent toujours un haut niveau de compétence et de préparation. C'est l'occasion de rappeler le rôle essentiel joué par la division de l'école SIS dans la formation de base et les spécialisations des SPP. Ces formations couvrent un large éventail de disciplines, dont beaucoup sont également suivies par les ambulancières et ambulanciers, afin de garantir une polyvalence et une expertise qui permettent une réponse adaptée à chaque situation d'urgence. Si la formation de base des SPP est importante, elle ne sert à rien sans la pratique régulière, la formation et la transmission des savoirs.

En 2023, l'école SIS a connu une activité intense. Elle a formé 28 aspirants sur les 2 volées qui ont eu cours durant l'année, en vue de l'obtention du brevet fédéral de sapeuse-pomprière et sapeur-pompier. Elle a également repris l'ensemble des formations de base des SPV du canton de Genève. Ainsi, ce sont 7'803 heures de formation supplémentaires qui ont été dispensées à 460 SPV du canton de Genève en 2023 (sur un total de 1'417 SPV). L'école a aussi

installé un nouveau logiciel de gestion des inscriptions aux formations. Afin d'optimiser le parcours de formation, elle a également rendu opérationnelle une plateforme d'e-learning permettant aux SPV d'accéder aux cours théoriques en ligne avant d'assister aux formations pratiques à l'école, au Centre d'instruction et de formation (CIF). Ceci n'a été possible qu'après une refonte complète des programmes de formation

**CHACUN A JOUÉ SON RÔLE
DANS LA CHAÎNE DES SECOURS,
CHAQUE COLLABORATRICE,
CHAQUE COLLABORATEUR, CHAQUE
CORPS DE MÉTIER DIRECTEMENT
OU INDIRECTEMENT.**

et des supports de cours. Un travail conséquent a par ailleurs été réalisé non seulement au niveau de la rédaction et de la recherche iconographique mais aussi en termes de synchronisation et de coordination avec les instructeurs en charge des formations pratiques. Au total, tout public confondu, ce sont 7'944 personnes qui ont participé aux formations en 2023 ce qui représente 63'552 heures enseignées. Par rapport à 2022, l'augmentation du nombre des participants est de +46%. Enfin, si cela ne suffisait pas, l'école a encore amélioré son système de management de la qualité, ce qui lui a permis d'obtenir le label EduQua. Je mesure parfaitement le travail accompli. Il s'agit d'un véritable exploit compte tenu du temps imparti, du niveau de qualité exigé et de l'enjeu de nos missions. Soyez, vous aussi, convaincus de ma sincère reconnaissance pour votre engagement.

Cette revue annuelle ne serait pas complète si je n'évoquais pas le rôle essentiel du Comité et du Conseil intercommunal. Je tiens à exprimer à l'ensemble de leurs membres ma gratitude la plus profonde pour la confiance témoignée, la capacité à comprendre les enjeux complexes qui sont les nôtres, à évaluer les besoins de notre Groupement et à prendre les décisions à la mesure des enjeux de demain. Cette collaboration et cette compréhension mutuelle permettent au Groupement SIS de remplir sa mission avec détermination, efficacité et humanité.





Tout au long de l'année, chacun a joué son rôle dans la chaîne des secours, chaque collaboratrice, chaque collaborateur, chaque corps de métier. Tous forment un ensemble cohérent avec pour seul objectif commun, l'assistance aux victimes, lesquelles, rappelons-le, restent et resteront en tout temps, au centre de nos plus vives attentions.

Si je suis fier du niveau de préparation des unités et du travail réalisé, je suis aussi conscient des défis élevés de demain, en terme opérationnel, organisationnel et financier. Ceux-ci imposent une grande humilité.

En 2024, le SIS s'engage à maintenir et à renforcer cette excellence opérationnelle afin de garantir la meilleure réponse possible à chaque appel d'urgence dans le cadre de la loi votée à une large majorité en 2020. Il nous faudra aussi continuer à innover et à nous adapter à demain en élaborant de nouvelles stratégies d'engagement et d'intervention. Le Groupement SIS répondra aussi à cet appel.

Colonel Nicolas Schumacher
Commandant et chef de corps
du Groupement SIS



GROUPEMENT SIS

MISSIONS

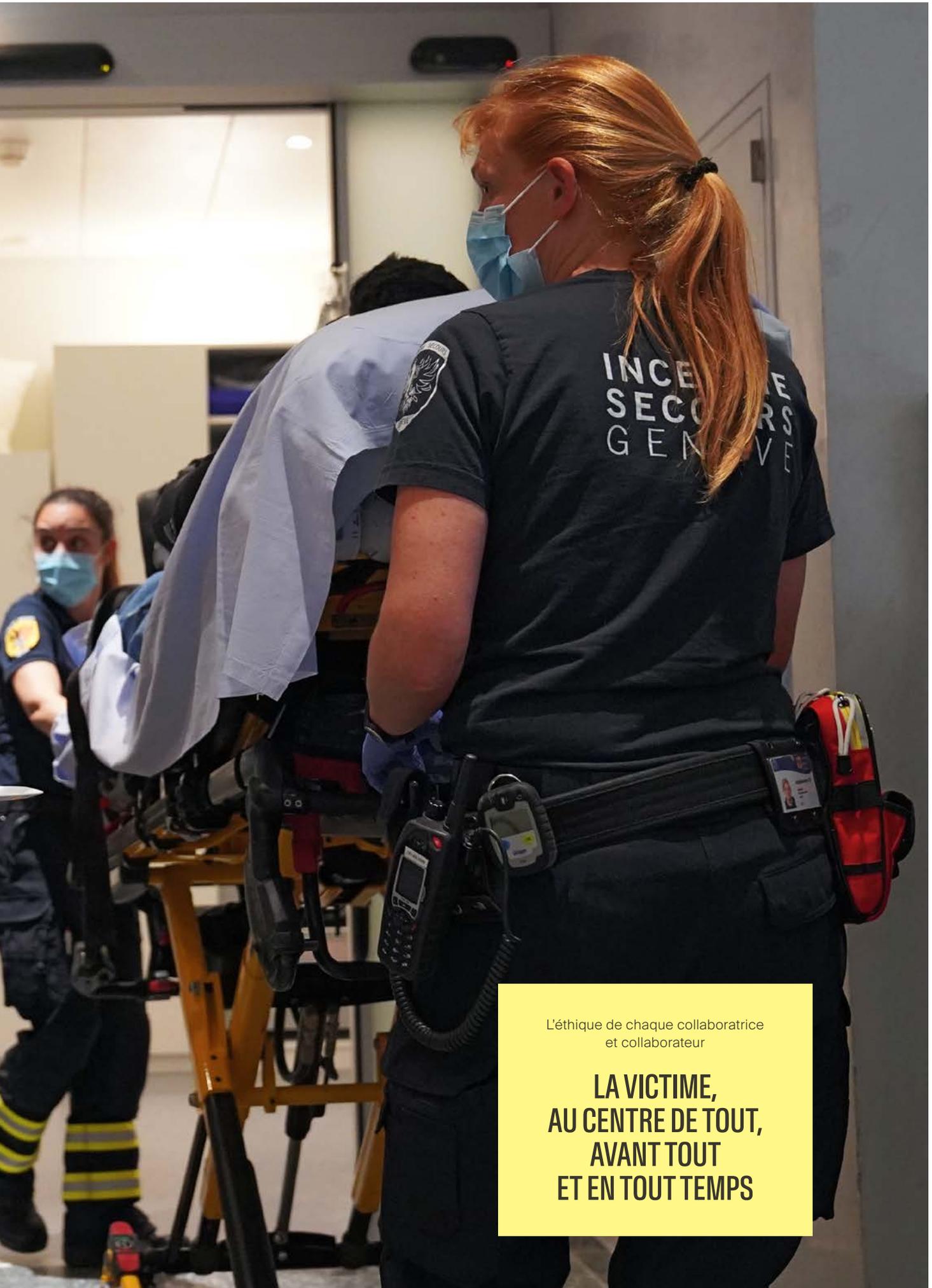
Les missions du Groupement SIS sont définies dans la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers (Art. 8 LPSSP).

Pour toutes les communes à l'exception de Céligny, le Groupement SIS est chargé, de manière permanente et en tous lieux :

- a) des mesures de secours et de sauvetage des personnes, des animaux, des biens mobiliers et immobiliers, en cas de sinistre sur terre et sur l'eau ;
- b) des mesures de lutte contre l'incendie et les risques d'explosion ;
- c) des mesures de protection de l'environnement en cas de sinistre ;
- d) des mesures de lutte contre la pollution et la contamination liées à des accidents impliquant des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques ;
- e) des mesures de lutte contre les inondations et de protection contre les dégâts liés à des phénomènes météorologiques ;
- f) des opérations à caractère technique ;
- g) de missions d'aide sanitaire, y compris l'exploitation technique du poste médical avancé et une participation à la conduite sanitaire, ainsi que de transport sanitaire urgent ;
- h) de la réception d'appels d'urgence et l'exploitation d'une centrale d'alarme d'incendie et de secours unique ;
- i) de services de préservation planifiés, cas échéant sur requête d'une commune ne disposant pas de ses propres sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires.

Le 1^{er} janvier 2022, le Groupement de défense contre l'incendie est entré en fonction opérationnelle suite à une refonte de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers

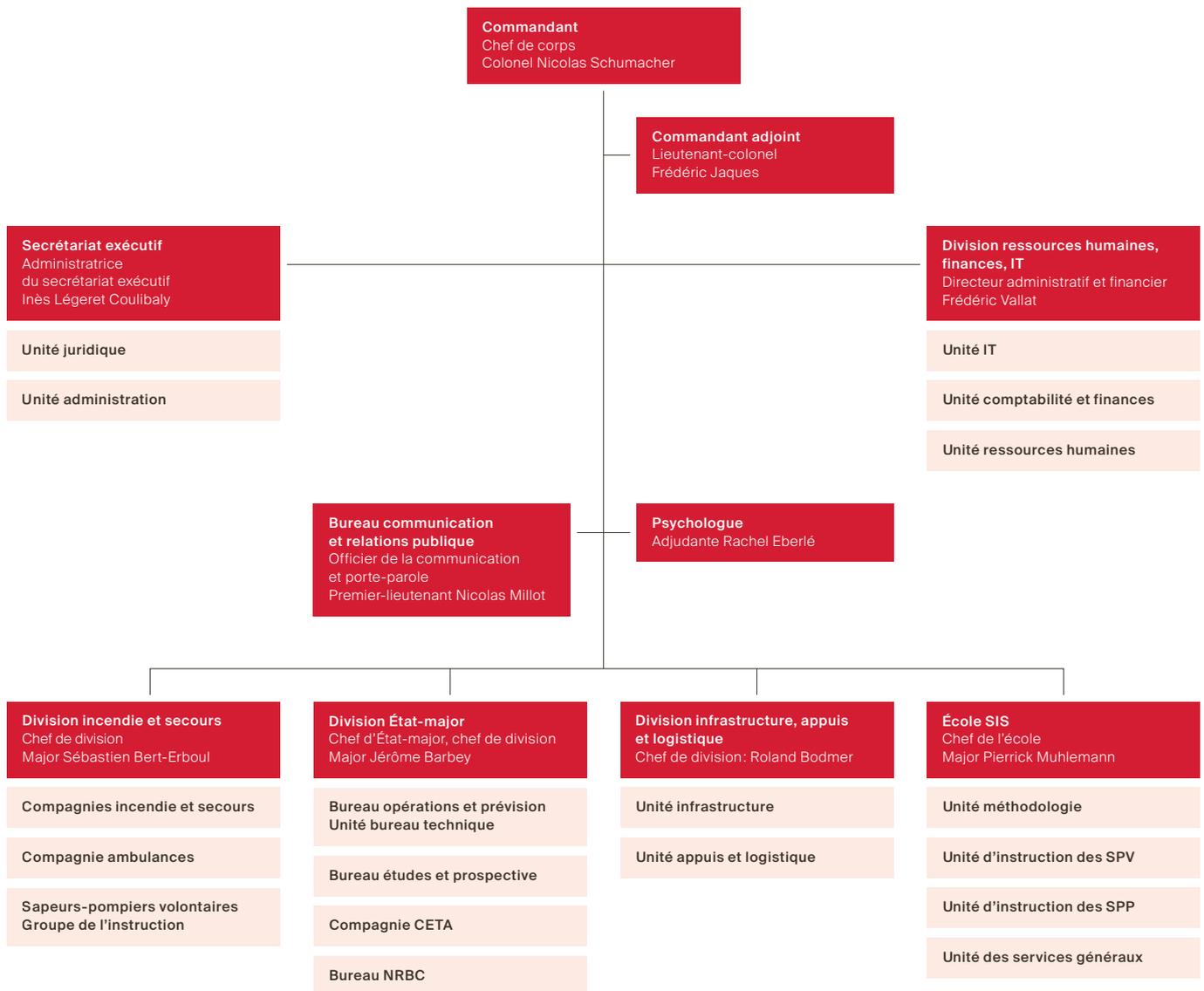
(LPSSP ; F 4 05) voté par le Grand Conseil lors de sa séance du 30 octobre 2020. Le Groupement SIS regroupant les 44 communes membres a repris le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève.



L'éthique de chaque collaboratrice
et collaborateur

**LA VICTIME,
AU CENTRE DE TOUT,
AVANT TOUT
ET EN TOUT TEMPS**

ORGANIGRAMME





ACTIVITÉS EN 2023

CHIFFRES CLÉS



11'855

Interventions
dont 3'385 ambulances



71'586'771

Total
des charges



3 / 12

3 casernes / 12 sites



237

Uniformé-e-s



26

Uniformé-e-s
hors rang



92

Civils



217

SPV



40

JSP

612

Effectif total



24'994

Appels traités à la CETA-118

GOUVERNANCE

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal constitue l'organe délibératif du Groupement SIS. Dans les domaines qui sont de la compétence du Groupement, le Conseil intercommunal prend toutes les décisions qui lui sont attribuées par la loi et les statuts.

Les 44 communes membres du Groupement SIS – toutes les communes genevoises à l'exception de Céligny – sont représentées au sein du Conseil intercommunal. Ce dernier est composé d'un-e représentant-e par commune, en la personne d'un membre de l'exécutif communal délégué par celui-ci.

Le Conseil intercommunal délibère notamment sur les sujets suivants :

- Le budget de fonctionnement annuel ;
- Les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;
- Les crédits d'engagement et complémentaires relatifs aux dépenses d'investissement ;
- Le statut du personnel du Groupement SIS et les échelles des traitements et des salaires.

2023 en bref

En 2023, le Conseil intercommunal s'est réuni à quatre reprises et a voté 13 délibérations. Le texte des délibérations est publié systématiquement sur le site internet du Groupement SIS et dans la Feuille d'avis officielle.

Séance du 15 juin 2023

- Délibération 2023-01: Règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable
- Délibération 2023-02: Crédits budgétaires supplémentaires pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement : 190'92.00 francs
- Délibération 2023-03: Approbation des comptes annuels 2022
Charges d'exploitation : 67'424'582.00 francs

- Revenus d'exploitation : 67'963'089.00 francs
- Résultat d'exploitation : 538'507.00 francs
- Délibération 2023-04: Affectation du résultat 2022, au total 507'758.00 francs
- Réserve conjoncturelle : 490'000.00 francs
- Report dans la fortune nette : 17'758.00 francs
- Délibération 2023-05: Règlement relatif à la procédure de réclamation par-devant la commission de réclamation

Séance du 31 août 2023

- Présentation du projet de budget 2024

Séance du 21 septembre 2023

- Délibération 2023-06: Budget de fonctionnement 2024 : 75'077'040.00 francs
Budget des investissements : 6'135'588.00 francs
Mode de financement : 5'758'078.00 francs
- Délibération 2023-07: Autorisation de recours à l'emprunt : 18'700'000.00 francs
- Délibération 2023-08: Mandat de révision du Groupement attribué à Deloitte SA, à Genève

Séance du 16 novembre 2023

- Délibération 2023-09: Aménagement et rénovation des locaux administratifs, de l'auditorium et des vestiaires du centre d'instruction et de formation (CIF) : 707'000.00 francs
- Délibération 2023-10: Modification des structures dédiées aux formations incendies du centre d'instruction de formation (CIF) : 250'000.00 francs
- Délibération 2023-11: Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation pour l'année 2024 : 800'000.00 francs
- Délibération 2023-12: Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité : 220'000.000 francs
- Délibération 2023-13: Amélioration du système d'aide à l'engagement de la CETA-118 : 500'000.00 francs



Les membres du Comité lors de l'inspection quinquennale, de gauche à droite : Martin Staub, Christophe Bauberger, Christophe Senglet, Marie Barbey-Chappuis, Alfonso Gomez, Samy Kanaan, Corine Gachet, Vincent Mottet, Isabelle Rasmussen.

Comité

Le Comité constitue l'organe exécutif du Groupement SIS. Il est composé de neuf membres. Le Conseil administratif de la Ville de Genève désigne trois représentant·e·s, dont la ou le président·e du Groupement SIS. Les six membres restants, y compris la ou le vice-président·e, sont élu·e·s par les autres communes.

Le Comité dispose de toutes les compétences non expressément attribuées au Conseil intercommunal ou à l'organe de révision. Il est chargé notamment :

- D'administrer le Groupement SIS et de superviser sa direction ;
- De présenter au Conseil intercommunal le budget annuel ;
- De présenter au Conseil intercommunal le compte de fonctionnement ;
- De nommer le personnel du Groupement SIS, de fixer son salaire, de le contrôler et de le révoquer conformément au statut du personnel.

2023 en bref

Le Comité a siégé à neuf reprises en 2023.

Une délégation du Comité s'est déplacée le jeudi 24 août 2023 à Zürich afin de rencontrer, le commandant de Schutz & Rettung, le lieutenant-colonel Peter Wullschleger. Ce déplacement a permis de découvrir l'organisation de la défense incendie à Zürich notamment son financement, sa gouvernance, son organisation opérationnelle et logistique ainsi que ses spécificités.

Commissions

Commission des finances

La commission des finances analyse les comptes, les demandes de crédit, le rapport des réviseurs ainsi que les projets de budget préparés par la direction. Elle indique les axes pour la préparation du budget à la direction afin de faciliter la validation par le Comité.

La commission des finances est composée de Madame Corinne Gachet, Monsieur Christophe Senglet, président, et Monsieur Vincent Mottet. Elle a tenu huit séances en 2023.

Commission RH

La commission RH prend connaissance et préavise les demandes du commandant au Comité sur la politique et la stratégie RH. Elle représente le Comité auprès du personnel et rencontre deux fois par ans la commission du personnel.

La commission RH est composée de Madame Isabelle Rasmussen, présidente, Monsieur Christophe Baumberger et Monsieur Martin Staub. Elle a siégé à neuf reprises en 2023.

SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Mission et compétences

Le secrétariat exécutif élabore tous les documents juridiques et veille à la conformité des documents et des décisions prises par le Groupement SIS aux normes en vigueur. Il veille à la bonne marche administrative du Groupement SIS et défend ses intérêts dans le cadre d'éventuels contentieux. Il apporte également une expertise juridique au commandant.

Le secrétariat exécutif épaulé les organes délibératifs et exécutifs du Groupement SIS. Il organise les séances du Comité et du Conseil intercommunal. Il coordonne la préparation de l'ensemble des documents officiels et est en charge de la gestion administrative du site internet, de la production du rapport d'activité.

2023 en bref

Le secrétariat exécutif a élaboré divers textes normatifs (règlements, directives, procédures) afin de consolider et de pérenniser la structure fonctionnelle du Groupement SIS. Il a notamment rédigé les directives en lien avec le personnel du Groupement SIS concernant le télétravail, les activités accessoires et le congé sans traitement. Il a également débuté la rédaction de directives concernant les horaires du personnel uniformé, administratif ainsi que les règlements relatifs aux nuisances horaires et au piquet.

Le secrétariat exécutif a veillé à la sensibilisation de l'ensemble du personnel sur les questions juridiques. Il a animé notamment des formations spécifiques à l'attention des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier.

Le secrétariat exécutif a mis en place la commission de réclamation du Groupement SIS, tel que prévue par les statuts du groupement. Dorénavant, cette commission statuera sur les réclamations de tiers à l'encontre des décisions adoptées par le Groupement SIS.

Le secrétariat exécutif a également répondu aux diverses demandes de documents de tiers, et ce conformément à la Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles du 5 octobre 2001 (LIPAD), ainsi qu'à son règlement d'application du 21 décembre 2011 (RIPAD).

En 2024, le secrétariat exécutif renforcera le cadre normatif et assurera la mise en œuvre des normes LIPAD. Il poursuivra la mise en place d'une politique de gestion des archives conformément à la loi sur les archives publiques du 1^{er} décembre 2000 (LArch) ainsi qu'à son règlement d'application du 21 août 2001 (RArch).

La refonte des directives relatives à l'organisation du temps de travail du personnel permettra de renforcer l'efficacité des équipes tout en prenant en compte la conciliation vie privée - vie professionnelle de chacun.

2023 en chiffres

Séances de gouvernance	28
Rapports de direction et rapports généraux	58
Pages de dossiers transmises au Comité	723
Points, hors gestion RH, traités par le Comité	66
Courriers rédigés	418
Directives et règlements entrés en vigueur	8
Contrats conclus avec des tiers	51
Boîtes d'archives transmises à la Ville de Genève	68

Parallèlement, plus de 1.2 tonne de documents (environ 600 boîtes d'archives et 200 classeurs) a été détruite, le délai de conservation légal ayant été dépassé.

FOCUS – INSPECTION QUINQUENNALE

L'année 2023 a été marquée par l'inspection quinquennale du Groupement SIS par les autorités politiques du canton. Cet événement s'est déroulé dans le parc des Bastions le samedi 3 juin 2023 en présence des SPP, des SPV, des ambulancières et des ambulanciers, de l'état-major, des opératrices et des opérateurs, des JSP et du personnel administratif et technique.

Outre l'inspection formelle, le commandant a souhaité organiser des journées au contact de la population, le plus proche possible des gens que le Groupement SIS à l'honneur de protéger.

Pendant trois jours, le Groupement SIS a présenté l'ensemble de ses missions à la population. Le public a pu assister à des démonstrations des activités du Groupement SIS et se renseigner auprès des différents stands d'information autour de la petite rade de Genève. Les enfants étaient invités à participer à diverses animations : gestes de premiers secours, exercices d'extinction d'un feu et utilisation de la lance à eau notamment.

Des visites de la caserne principale et du musée des sapeurs-pompiers ont également permis de découvrir le quotidien des intervenants de secours et l'évolution du métier à travers les années.





« Cette inspection quinquennale s'est distinguée par son caractère profondément humain. Nous l'avons envisagée comme une plateforme de dialogue et de partage avec la population et les familles au travers des animations pour les enfants et les démonstrations. Nous avons aussi ouvert les portes de la caserne et du musée et avons expliqué en détail nos métiers du secours et de l'urgence. Cet événement fut le théâtre d'interactions enrichissantes et de beaucoup d'émotion.

Cette inspection fut également l'occasion de montrer que notre premier engagement est la protection des citoyen-ne-s et la lutte contre les sinistres et que chaque action entreprise est animée par cette mission.

Au final, cette première inspection quinquennale de notre Groupement a dépassé les attentes. Elle a mis en lumière la connexion profonde que nous avons avec la population et les familles, et la confiance mutuelle que nous avons avec les autorités politiques. »

Major Jérôme Barbey, en charge de l'organisation de l'inspection quinquennale 2023



PROJETS STRATÉGIQUES

Intégration des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires (SPV)

Après l'invitation lancée en mai 2023 par le Comité à l'ensemble des communes genevoises, seize d'entre elles se sont annoncées pour faire partie de la phase pilote d'intégration des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Les communes qui ont été sélectionnées par le Comité sont Vernier, Versoix, Chancy et Cologny en raison de leur situation géographique, de leur taille et de leur particularité opérationnelle.

Après divers travaux préparatoires, le lancement officiel du projet pilote en vue de l'élaboration des modalités d'intégration des SPV des communes au Groupement a eu lieu début octobre 2023 en présence d'une délégation des autorités, des secrétaires généraux ainsi que des capitaines responsables des compagnies des communes concernées.

L'objectif de cette phase pilote est l'élaboration d'un règlement qui précisera les conditions cadres de cette intégration tant au niveau financier, juridique, RH, logistique qu'opérationnel.

Enjeux et risques

Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours (SIARIS)

Le Groupement a finalisé en 2023 le schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours (SIARIS), sur lequel prendra appui le concept opérationnel du Groupement SIS.

Conformément à l'organisation de la République et canton de Genève en matière de défense incendie, le Comité du Groupement SIS (GSIS) a la charge de piloter l'organisation de la réponse opérationnelle incendie et secours du GSIS.

Dans ce cadre, la direction du Groupement SIS a évalué les risques de sinistre sur le territoire cantonal, ainsi que les perspectives d'évolution à l'horizon 2030-2035. Cette analyse permettra d'apprécier l'évolution des moyens à prévoir (personnels, véhicules, matériels, équipements, casernes) pour assurer en tout temps une couverture opérationnelle adéquate.

Analyse des risques du Groupement SIS

En sus de l'établissement du SIARIS, le Groupement SIS procède chaque année à une analyse des risques stratégiques, opérationnels et financiers qui pourraient l'affecter, en reprenant la méthodologie utilisée précédemment par le Service d'incendie et de secours, lorsqu'il était rattaché à la Ville de Genève.

Cette analyse est conduite par la direction du Groupement SIS, soumise à la commission des finances, puis au Comité. Elle prend en considération les risques liés à ses missions, à son organisation et à son fonctionnement, en tenant compte de son environnement. Elle permet d'identifier les événements à risques, d'évaluer leur probabilité et leur impact, et de prévoir des mesures permettant de les atténuer.

Plusieurs risques majeurs ressortent de l'analyse.

L'évolution de l'agglomération genevoise, les conséquences liées au changement climatique, telles que décrites dans le SIARIS, vont nécessiter d'adapter l'organisation des secours dans les dix prochaines années. Le concept opérationnel du Groupement SIS précisera les mesures d'organisation proposées.

Plus spécifiquement, le risque de survenance d'événements météorologiques majeurs avec leurs conséquences possibles sur l'agglomération genevoise, nécessite une adaptation des moyens d'intervention.

La reprise du système d'information et de communication du Groupement SIS (dont la centrale d'alarme) est un autre enjeu important, compte tenu du rôle

joué par les technologies de l'information dans le traitement des alarmes et l'engagement des moyens de secours. La sécurité des systèmes d'information est ainsi une préoccupation majeure, compte tenu des cyberattaques dont sont périodiquement victimes administrations publiques et entreprises privées.

Enfin, demeurent les risques inhérents à toute intervention d'urgence, dans des contextes qui peuvent être dangereux (rapidité et efficacité de l'intervention, risque pour les victimes et pour le personnel d'intervention, etc.). Les mesures d'organisation du GSIS permettent aujourd'hui de limiter ces risques, sans pouvoir les exclure totalement.

Élaboration SIARIS

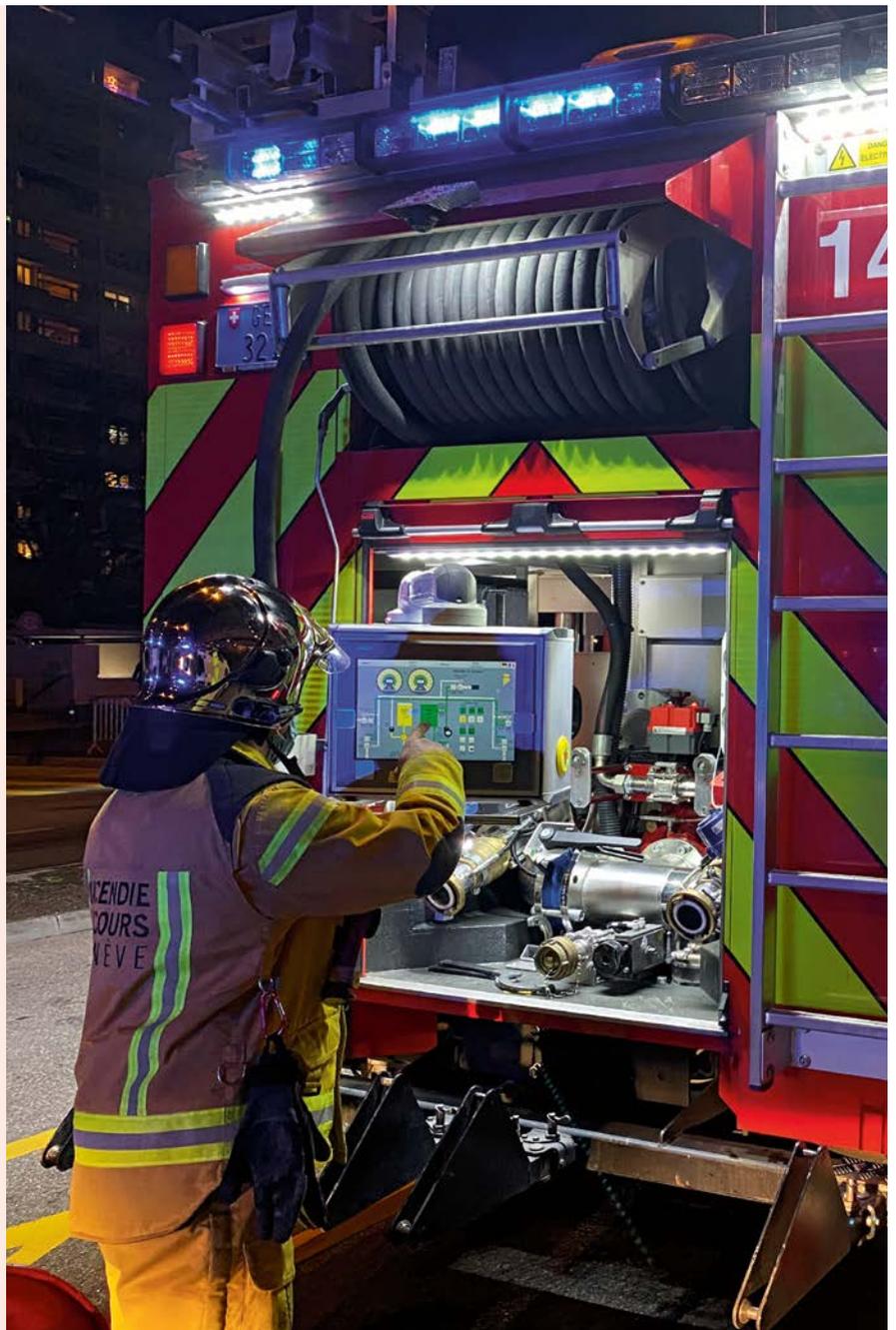
Démarrée en 2022, la planification stratégique du Groupement SIS repose sur plusieurs éléments dont le Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours (SIARIS) et le concept opérationnel du GSIS.

Le SIARIS a été établi par le Bureau des opérations et prévision (BOP) et validé par le Comité en 2022. Tout au long de l'année 2023, une étude approfondie a été menée et un travail conséquent a été fourni pour la réalisation du concept opérationnel qui en découle.

Les fondements du concept opérationnel se basent sur le SIARIS, les concepts opérationnels précédents et la conception « Sapeurs-pompiers 2030 », document de référence publié par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP).

Ce document analyse d'une manière approfondie trois domaines spécifiques : le casernement, les effectifs et les engins, ceci afin de répondre aux recommandations de la CSSP. Après un état des lieux et une étude de chaque sujet, des propositions seront faites sur chacun d'eux. Le concept opérationnel sera complété par une proposition de rétroplanning en vue de sa réalisation.

Une fois que le concept sera validé, le projet pourra démarrer avec une mise en œuvre par étape et avec comme objectif, une concrétisation en 2030.



DIVISION INCENDIE ET SECOURS

Mission et compétences

La division incendie et secours (DIS) regroupe le personnel dont la mission principale est l'intervention : sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s (SPP) et volontaires (SPV) ainsi que les ambulancières et ambulanciers. Elle est essentiellement composée de personnel en uniforme sous la direction d'un-e officier-ère supérieur-e.

Compagnies incendie

Les compagnies incendie assurent la réponse opérationnelle pour les missions dévolues aux sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers du Groupement au sens de l'art. 8 de la LPSSP.

Les SPP sont réparti-e-s en trois compagnies incendie (A, B, C), toutes structurées de la même manière et dirigées par un-e capitaine, chef-fe de compagnie.

La-le capitaine ainsi que les trois officier-ères qui composent l'encadrement de chaque compagnie, assument le rôle opérationnel d'officier-ère de garde incendie (OGI). Les OGI effectuent chaque jour plusieurs interventions en plus de l'importante charge administrative en lien avec la gestion de plus de 60 SPP par compagnie.

3

compagnies incendie

60

SPP par compagnie
(sans les officiers)

24

ETP ambulancières
et ambulanciers

24 / 7 / 365

Compagnie ambulances

La compagnie ambulances assure la réponse opérationnelle pour les missions dévolues aux ambulancières et ambulanciers du Groupement SIS non seulement au sens de l'art. 8 de la LPSSP, mais aussi selon les dispositions de la loi relative à la qualité, la rapidité et l'efficacité des transports sanitaires urgents (LTSU) et son règlement d'application.

La compagnie ambulances du Groupement SIS et le service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires (SSLIA) mettent conjointement à disposition, en plus du dispositif cantonal, une ambulance dédiée pour les besoins particuliers des sapeuses-pomprières, sapeurs-pompiers, et de la police au sens de l'art. 4 LTSU et d'une couverture de collaboration entre le Groupement SIS et l'Aéroport international de Genève (AIG).

Les ambulancières et ambulanciers de la compagnie ambulances sont formé-e-s au port de l'appareil respiratoire, aux manipulations de matériels spécifiques de sauvetage et de détection de produits dangereux, au port de diverses tenues de protection et sont de facto aptes à effectuer des prises en charge de victimes dans des environnements très particuliers. Les ambulancières et ambulanciers du Groupement SIS disposent de ces compétences particulières sur le canton de Genève.

Ces collaboratrices et collaborateurs effectuent plusieurs fois par année des stages en compagnie incendie ce qui permet une totale et indispensable connaissance et cohésion entre les différents intervenants du Groupement SIS.

À noter aussi que chaque collaboratrice et chaque collaborateur administratif et technique effectue un stage d'immersion au sein des compagnies d'interventions du Groupement SIS.

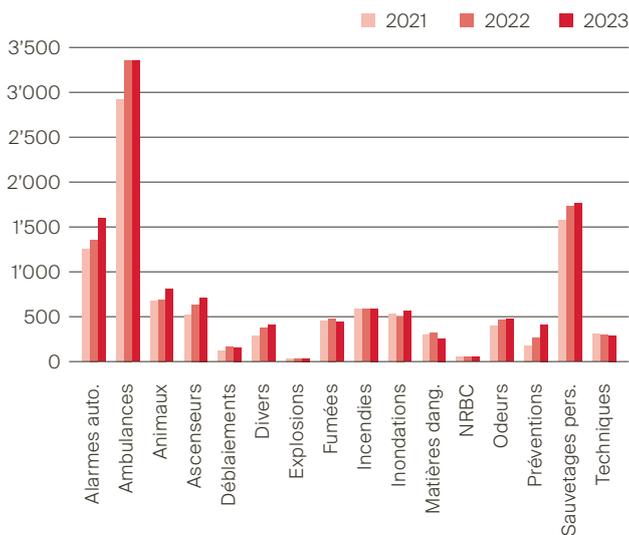


Statistiques des interventions 2023 en bref

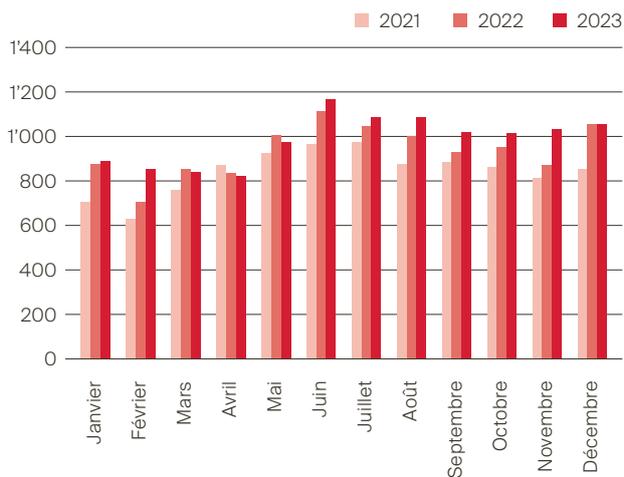
Les statistiques proviennent du logiciel d'aide à l'engagement. Elles sont élaborées chaque année civile sur la base des informations entrées dans le logiciel.

Interventions

Total 2023: 11'855



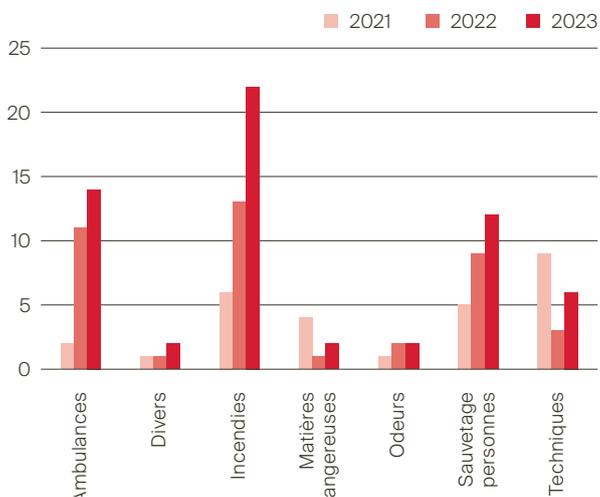
Charge mensuelle des interventions



↳ Le nombre total d'interventions a augmenté de 5.4%, passant de 11'246 en 2022 à 11'855 en 2023. Cette augmentation correspond à la tendance observée au sein des corps de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier suisses.

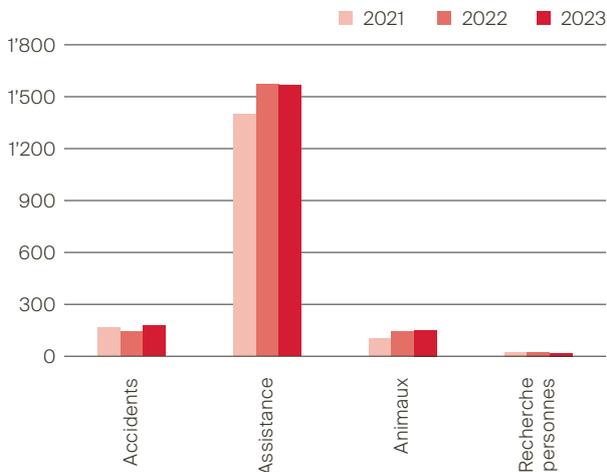
Interventions des SPP sur autoroutes et hors canton

Total 2023: 70



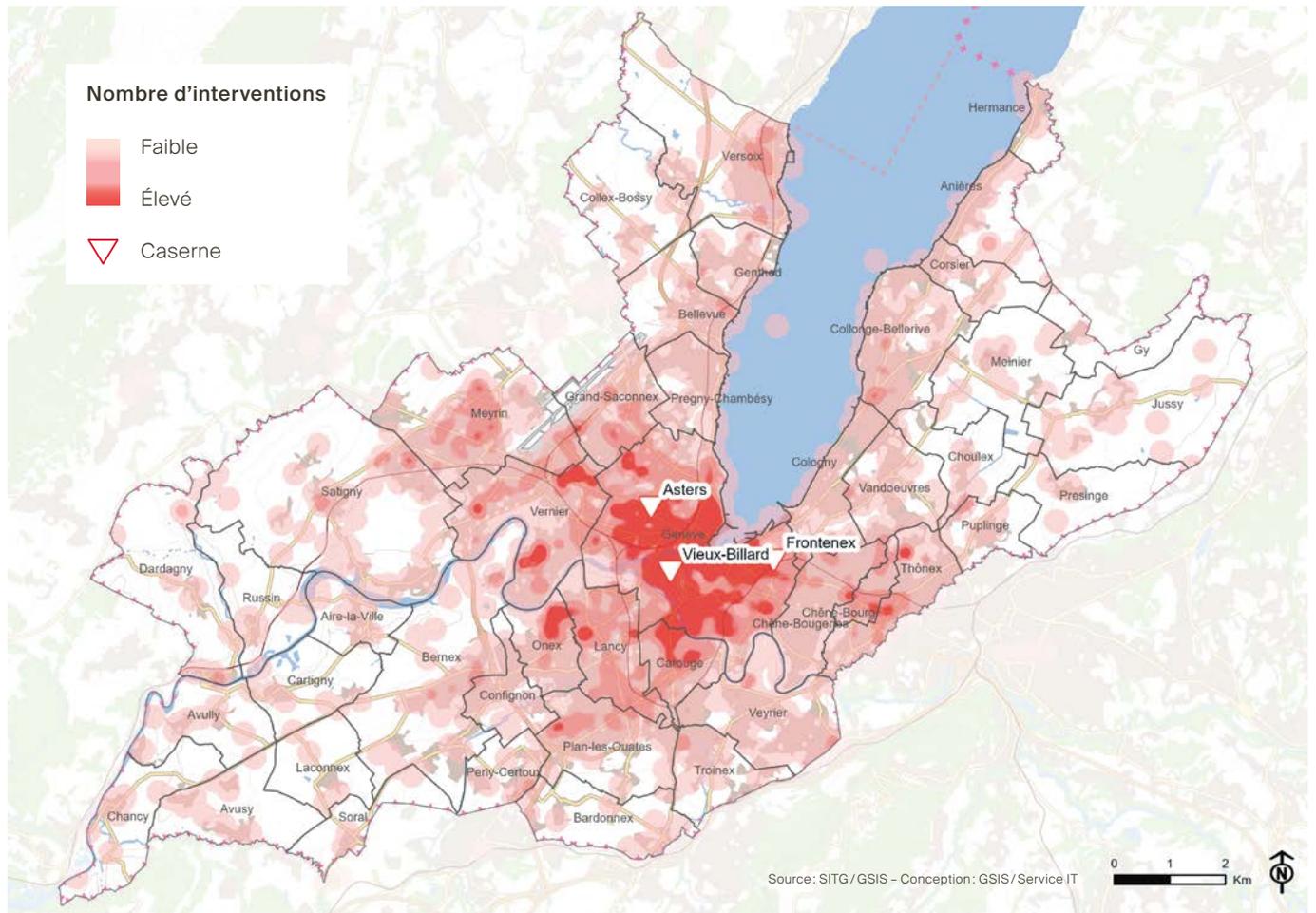
Analyse des interventions de sauvetage

Total 2023: 1'764



Répartition des interventions des SPP sur les communes

Commune	2021	2022	2023
Aire-la-Ville	16	28	23
Anières	48	39	49
Autoroute (Canton)	13	23	32
Avully	21	21	15
Avusy	12	17	21
Bardonnex	24	31	15
Bellevue	50	59	77
Bernex	149	188	191
Carouge	364	412	444
Cartigny	9	13	14
Céligny	1	0	0
Chancy	17	30	19
Chêne-Bougeries	165	197	175
Chêne-Bourg	129	120	116
Choulex	15	15	12
Collex-Bossy	7	15	12
Collonge-Bellerive	117	118	139
Cologny	100	88	103
Confignon	58	50	60
Corsier	20	20	21
Dardagny	42	43	49
France (01)	11	22	32
France (74)	2	3	3
Genève	5'599	6'198	6'497
Genthod	26	34	43
Grand-Saconnex	215	240	259
Gy	1	6	1
Hermance	23	9	8
Jussy	18	30	25
Laconnex	4	10	4
Lancy	569	640	650
Meinier	18	16	24
Meyrin	358	449	456
Onex	376	412	371
Perly-Certoux	26	28	26
Plan-les-Ouates	113	155	160
Pregny-Chambésy	45	60	67
Presinge	15	13	13
Puplinge	37	39	52
Russin	11	8	12
Satigny	113	131	160
Soral	10	10	9
Thônex	197	207	233
Troinex	29	28	42
Vandoeuvres	18	37	49
Vaud	2	0	3
Vernier	635	641	741
Versoix	161	149	184
Veyrier	123	144	144
Total	10'132	11'246	11'855



Répartition sectorielle des interventions du SIS

	2022	2023
Ville de Genève	55.1%	54.8%
Communes	44.5%	44.6%
Autoroutes et hors canton	0.4%	0.6%

↳ Les interventions en Ville de Genève représentent une part moins importante sur la totalité des interventions du SIS qu'en 2022.

Engagements des véhicules les plus fréquents par type

	2021	2022	2023
Fourgons premiers secours	4'258	4'563	4'828
Auto pompes	3'074	3'361	3'595
Véhicules OGI	1'583	1'969	1'878
Échelles	1'606	1'754	2'021
Ambulances	2'967	3'390	3'385

FOCUS – INTERVENTIONS

Ancien cinéma Le Plaza

Le 19 août 2023, à l'aube, durant les vacances scolaires et par une journée caniculaire, un incendie ravage l'ancienne salle de cinéma Le Plaza située non loin de la gare Cornavin. La CETA-118 reçoit près d'une vingtaine d'appels. Les flammes risquent de se propager aux bâtiments voisins. Construit en 1952, le site classé au Patrimoine des biens culturels genevois (PBC) était en travaux pour rénovation depuis le mois de juin, ce qui a grandement compliqué les opérations de secours. À l'arrivée des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier professionnels, de la fumée s'échappe de la toiture. L'auto-échelle est déployée avec des moyens d'extinction. Peu de temps après, le feu s'est généralisé. Du renfort est demandé avec une deuxième tonne et une deuxième grande alarme. Un lieu de conduite du poste de commandement de l'intervention (PCI) est installé dans l'Hôtel Rotary à proximité. Le commandant arrive sur place et reprend la direction des opérations COS (commandant des opérations de secours).

L'intervention se poursuit. Les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier sont réparti-e-s à plusieurs emplacements clés du bâtiment. Mais très vite l'opération s'avère très complexe. Les ingénieurs présents sur place indiquent que des dalles du bâtiment ont été découpées et que sa structure est peu résistante. Le bâtiment est donc fragilisé par les travaux en cours, il pourrait s'écrouler d'un instant à l'autre. L'auto-échelle est remplacée par une auto-grue afin de pouvoir traiter le toit sans exposer les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier au risque de chute et d'effondrement. Plusieurs lances canons sont placées à l'intérieur du bâtiment sans portance. Un secteur de reconditionnement ainsi qu'un secteur logistique pour soutenir le personnel sont mis en place afin de garantir les interventions. L'ensemble des SPV du Groupement SIS sont engagés.

Durant toute la journée (plus de 24h), du début de l'engagement à la remise du bâtiment au propriétaire, d'importants moyens ont été déployés. Pour la subsistance des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier et des intervenants (Comité du Plaza, police, ingénieurs, etc.), près de 400 repas ont été servis. Beaucoup de matériel a été acheminé sur place par les logisticiens, notamment des appareils respiratoires.



L'intervention a également généré plus de 70 sollicitations des médias traitées par l'officier de la communication et porte-parole du Groupement SIS.

Tout au long de l'intervention, une centaine de SPP et SPV se sont relayés et une quinzaine d'engins ont été engagés. Une tonne-pompe du SSLIA a également été demandée en soutien. Aucune victime n'est à déplorer.

FOCUS – INTERVENTIONS

HUG – Hôpital de Bellerive

Le 5 octobre 2023, en début de soirée, un incendie se déclare dans le local technique situé au premier étage de l'hôpital de Bellerive des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) qui abrite une septantaine de patient-e-s. À l'arrivée des sapeuses-pompières et sapeurs-pompier professionnel-le-s, un feu violent ravage une partie du bâtiment et un fort dégagement de fumée a gagné les étages supérieurs. Avec le personnel soignant de l'hôpital, la zone et les patient-e-s sont mis en sécurité. Celles et ceux qui sont couché-e-s et invalides sont transféré-e-s dans une partie saine de l'établissement.

Malgré cela, 19 patient-e-s ont tout de même dû être évacué-e-s dans un poste médical avancé (PMA)

lors de la phase la plus critique de l'intervention. Deux drop zones sont anticipées afin d'y faire atterrir deux hélicoptères tandis que la route d'Hermance est fermée.

Dans la nuit, la majorité des patient-e-s a pu regagner l'hôpital. L'incendie est maîtrisé vers 20h15. Aucune victime n'est à déplorer. L'intervention a mobilisé une centaine de sapeuses-pompières et sapeurs-pompier professionnel-le-s et volontaires du Groupement SIS mais aussi des compagnies de Collonge-Bellerive et de Corsier, une quinzaine de personnes du service de défense interne des HUG, le groupe PICA (piquet catastrophe), une quinzaine de policiers. Enfin une quinzaine de véhicules d'intervention et sept ambulances ont été engagés.

Collonge-Bellerive, 5 octobre 2023

**15 VÉHICULES,
7 AMBULANCES,
PLUS DE 100
SAPEUSES-POMPIÈRES
ET SAPEURS-POMPIERS
MOBILISÉ-E-S**



L'Arve, la crue du siècle



L'alerte est lancée le mardi 14 novembre à 11h quand le niveau 3 (> 650 m³) est atteint. Les températures élevées en altitude ont provoqué la fonte des neiges. La pluie ne cesse de tomber et l'eau s'écoule avec un fort courant. Dans la soirée et durant la nuit, le débit de l'Arve augmente encore fortement et oblige, à 2h30, d'ordonner la fermeture à la circulation de 5 ponts sur 8. À ce moment, la question préoccupante est de savoir si les ponts vont pouvoir résister à un tel déferlement d'eau et aux grabats charriés. Un dispositif anti-crue est également mis en place Quai Ernest-Ansermet, au niveau du pont Wilsdorf, au cas où la rivière sortirait de son lit pendant la nuit.

Un record

Finalement, c'est à 7h25 le lendemain, mercredi 15 novembre 2023, que l'Arve atteint des niveaux jamais enregistrés depuis 1904, date du début des mesures. Elle enregistre alors son plus fort débit soit 1'010 mètres cubes par seconde (m³/s), plus de 17 fois ce qui est enregistré en moyenne à cette période de l'année, et son plus haut niveau soit 383.5 m. La rivière n'avait pas atteint de telles proportions, même en 2015, date de la précédente crue.

L'interdiction de franchir les ponts entraîne alors de fortes perturbations du trafic. La matinée fut particulièrement difficile pour les piétons, les usagers de la circulation et des transports publics genevois. Progressivement, en début d'après-midi, tout est retourné à la normale. Malgré le record enregistré, aucune victime n'est à déplorer et peu de dégâts sont constatés.

Le centre opérationnel (CO) du Groupement SIS a coordonné l'ensemble des interventions des différents acteurs sur le terrain : police, sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s et volontaires, protection civile et services municipaux et cantonaux. Des contacts fréquents ont été opérés avec le SDIS 74 (Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Savoie). Plus de 100 intervenants ont été impliqués dans le cadre de cette crue du siècle.

Près d'un mois plus tard, le 11 décembre 2023, suite à un scénario météorologique identique de fortes précipitations, une veille a dû être organisée à cause d'une possible nouvelle crue de l'Arve. Le 12 décembre 2023, le niveau d'eau ayant encore augmenté, la fermeture de deux ponts a dû être opérée afin de prévenir tout risque pour la population. Les pluies ayant cessé, les ponts ont été ouverts à la circulation le lendemain.

Mercredi 15 novembre 2023

L'ARVE ATTEINT SON PLUS FORT DÉBIT SOIT 1'010 MÈTRES CUBES PAR SECONDE, PLUS DE 17 FOIS CE QUI EST ENREGISTRÉ EN MOYENNE À CETTE PÉRIODE DE L'ANNÉE.

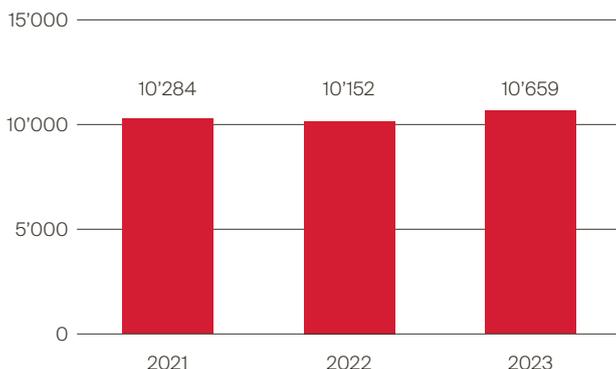
Compagnie ambulances : 2023 en bref

Les statistiques proviennent de la base de données INet-Viewer du 144. Les statistiques sont élaborées chaque année civile sur la base des informations entrées dans la plateforme. La présentation des chiffres sur trois ans permet la mise en perspective des statistiques. Toutefois les chiffres de l'année 2021 doivent être interprétés avec prudence en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Typologie des interventions de l'ambulance dédiée

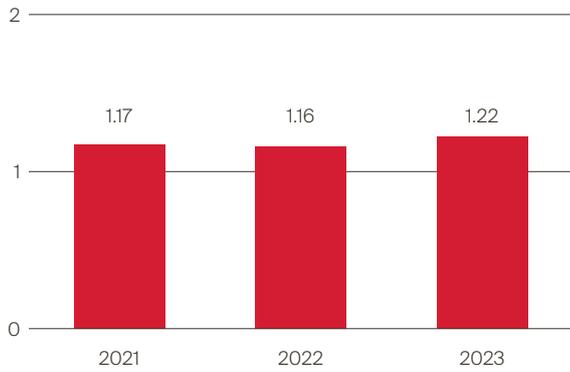
<h1>555</h1> <p>Interventions Missions spécifiques</p>	<p>251</p> <p>Incendie fumée</p>	<p>16</p> <p>Explosion fuite gaz</p>	<p>50</p> <p>Désincarcération</p>	<p>60</p> <p>Menace de saut</p>
	<p>25</p> <p>NRBC</p>	<p>7</p> <p>Grimp chantier</p>	<p>0</p> <p>Électrocution</p>	<p>43</p> <p>Noyade</p>
	<p>34</p> <p>Alarme avions</p>	<p>34</p> <p>Police</p>	<p>16</p> <p>Nedex</p>	<p>6</p> <p>Course CASU</p>
	<p>13</p> <p>Autre</p>	<p>↳ Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle version de la loi sur les transports sanitaires urgents et l'aide sanitaire associée (LTSU) K 1 21, le Groupement SIS et le Service de secours et de lutte contre les incendies aéroportuaires (SSLIA) mettent conjointement à disposition, en sus du dispositif cantonal, une ambulance dédiée pour les besoins particuliers des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier et de la police. Cette ambulance effectue, annuellement, 500 à 600 interventions.</p>		
<p>329 de jour</p> <hr/> <p>226 de nuit</p>				

Nombre d'heures de mise à disposition de la CASU (hors ambulance dédiée)



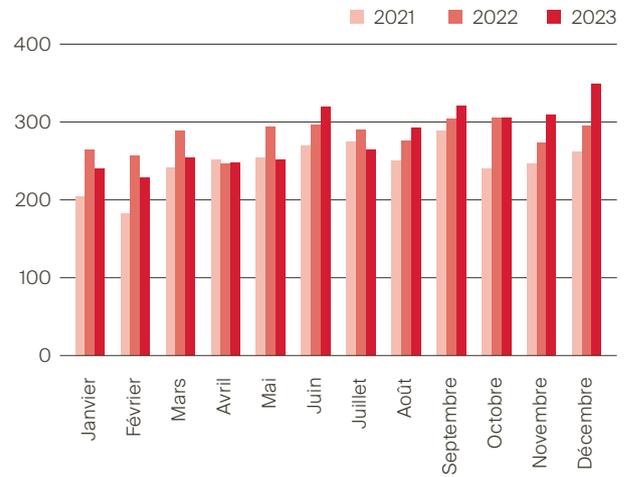
→ Les heures de mise à disposition de la CASU-144 ont été supérieures aux années précédentes, en raison d'un nombre d'ETP moyen légèrement supérieur (+0.7). De plus, cela s'explique également par la diminution, en comparaison avec l'exercice précédent, des heures consacrées aux prestations fournies à des tiers (913h), celles liées aux arrêts-maladie (958 h) et celles en lien avec les congés maternité (508h). Si le nombre d'heures en horaire administratif liées à un certificat médical est resté relativement stable (501h), celles en lien avec les arrêts accident ont augmenté (1'321h). De plus, suite à une volonté de la Direction générale de la santé (DGS) de limiter le nombre d'ambulances mises à disposition de la CASU-144, la compagnie Ambulances a dû déplanifier 216 heures de mise à disposition. Cette mesure a été en vigueur du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023.

Nombre moyen d'ambulances mises à disposition de la CASU par tranche de 24h (hors ambulance dédiée)



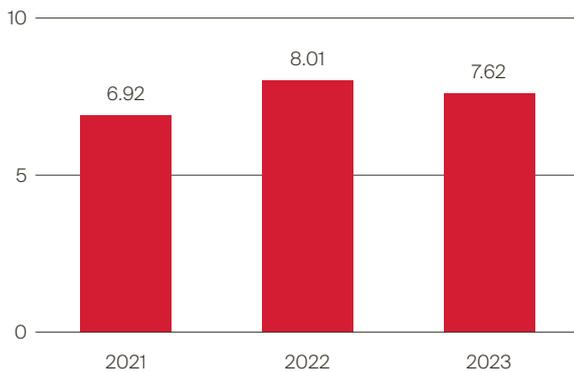
↳ Ce graphique traduit la conversion des heures de mise à disposition en nombre d'ambulances moyen, sur l'année, par tranche de 24h.

Évolution du nombre d'interventions



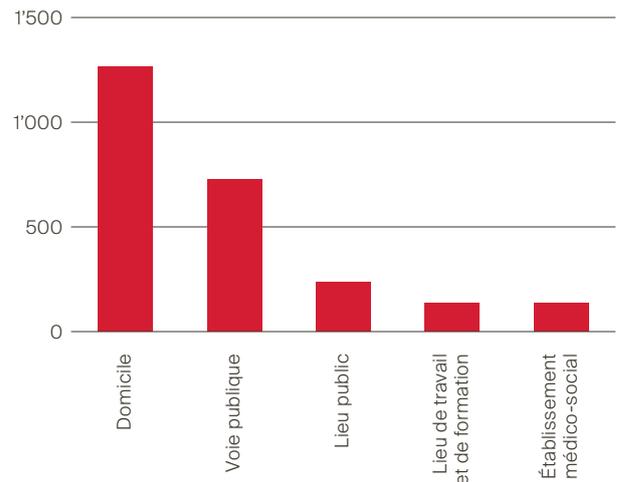
→ Les ambulances du Groupement SIS interviennent environ 250 à 300 fois par mois. La différence mensuelle est liée d'une part à une variabilité de l'activité cantonale globale et, d'autre part, au nombre changeant d'heures de mise à disposition des ambulances du Groupement SIS à la CASU-144.

Évolution du nombre moyen d'interventions par tranche de 24h de mise à disposition (y compris ambulance dédiée)



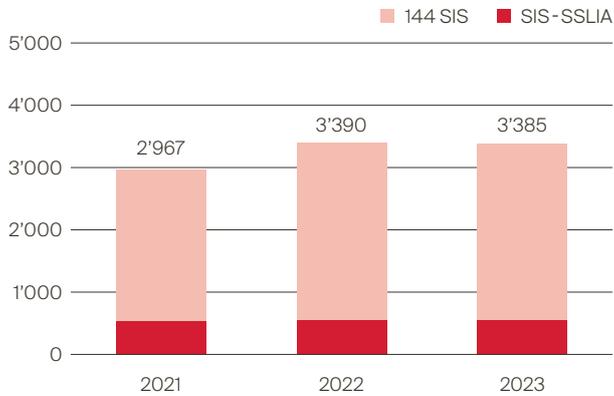
↳ En 2023, les équipages ambulanciers et ambulancières du Groupement SIS ont été légèrement moins sollicités par tranche de 24 heures de mise à disposition de la CASU-144. Les interventions de l'ambulance dédiée sont restées stables.

Répartition des lieux d'intervention



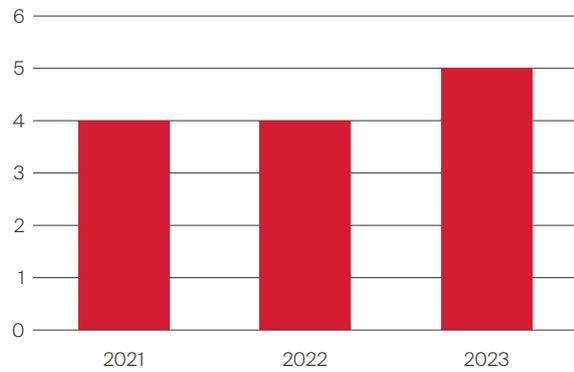
↳ L'essentiel des interventions se situe à domicile et sur la voie publique.

Cumul des interventions (144 SIS + SIS-SSLIA)



↳ Le nombre global d'interventions est resté stable par rapport à l'exercice précédent (-5) malgré une augmentation du nombre d'heures de mise à disposition de la CASU-144.

Nombre d'interventions SSO



↳ Le nombre d'interventions pour du soutien sanitaire opérationnel est relativement stable. Néanmoins, si les conditions climatiques devaient s'aggraver pour aller dans les extrêmes, il est fort probable que le nombre d'interventions SSO suive également cette augmentation.

Mise en place d'un questionnaire de satisfaction des patient-e-s

Dans le but d'analyser et d'améliorer les prestations fournies aux patient-e-s, la compagnie amublances a mené une enquête de satisfaction auprès des personnes prises en charge en 2023.

443 réponses ont été reçues sur les 2'139 questionnaires envoyés dans le courant de l'année écoulée. La prise en charge globale est jugée « très satisfaisante » à 80% et « satisfaisante » à 20%. Cette enquête sera reconduite en 2024.

FOCUS – AMBULANCES

Formations des ambulancières et des ambulanciers

Les ambulancières et ambulanciers suivent de nombreuses heures de formation afin de maintenir leurs connaissances, mais également afin d'en acquérir de nouvelles. Si la qualité des soins est le principal moteur de l'enseignement, ce sont également des dispositions légales qui les obligent à suivre un minimum de 40 heures de formation annuellement.

Les collaboratrices et collaborateurs de la compagnie ambulances se forment tant dans le domaine médical que dans certains domaines liés à l'activité d'un corps de sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s : protection respiratoire (PR), nucléaire, radiologique, biologique et chimiques (NRBC), antichute, etc. Elles et ils suivent également des formations à la conduite d'accidents majeurs. Les différents cours sont dispensés soit à l'interne (ambulancières formatrices et ambulanciers formateurs, sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s, spécialistes), soit par des organismes de formation externes au Groupement SIS.

En 2023, comme tous les deux ans, les ambulancières et ambulanciers ont été évalué-e-s individuellement par le binôme de médecin responsable de la compagnie ambulances. Ce processus d'évaluation, mis en place depuis 2015, permet de répondre aux exigences de l'Interassociation du sauvetage (IAS) qui prévoit que la délégation des actes médicaux doit :

- être accordée par le médecin responsable ;
- être décrite dans un concept de délégation ;
- être accordée ad personam ;
- être de durée déterminée (max. 2 ans) ;
- être spécifique ;
- expliciter les mesures déléguées ;
- se baser sur des protocoles explicites ;
- se baser sur un examen individuel.



**LES AMBULANCIÈRES
ET LES AMBULANCIERS
SE FORMENT AUSSI
DANS DES DOMAINES LIÉS
À L'ACTIVITÉ D'UN CORPS
DE SAPEUR-POMPIER.**

Reconnaissance IAS

Les représentant-e-s de l'IAS ont procédé à l'inspection de la compagnie ambulances le 1^{er} mars 2023. Durant cette journée d'inspection, tous les critères de la certification ont été passés à la loupe par les deux experts, ainsi que par des représentant-e-s de la direction générale de la santé (DGS). Au terme de cet audit, la compagnie ambulances a obtenu le titre de « Service de sauvetage reconnu IAS ».

Sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires (SPV) du Groupement SIS

À Genève, plus de 200 sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires (SPV) assurent le renfort et la relève des SPP. En dehors de leurs activités professionnelles et privées, ces personnes consacrent une partie de leur temps libre au service de la population. Actuellement, les compagnies de SPV du Groupement SIS sont exclusivement financées par la Ville de Genève.

Répartis en deux compagnies, les SPV du Groupement SIS épaulent les dispositifs professionnels mis en place lors d'interventions : elles et ils renforcent le dispositif d'extinction, en évacuant les habitations avoisinantes et en créant des périmètres de sécurité. Une fois le sinistre sous contrôle, les SPV prennent en charge la fin de l'intervention. Cette mixité apporte d'énormes avantages en termes de disponibilités de complémentarité et de coûts.

Les volontaires assurent également les piquets lors d'évènements majeurs ou d'intempéries. Lors de manifestations importantes, ces compagnies

sont chargées de veiller à la sécurité du public. Des exercices et des cours de secourisme réguliers leur permettent de rester à jour tant au niveau des techniques que du matériel. En sus, des missions opérationnelles spécifiques leur sont confiées. Les SPV du Groupement SIS mettent en œuvre sur l'ensemble du canton :

- le poste médical avancé (PMA) ;
- les unités mobiles de décontamination (UMD) ;
- l'unité de pompage lourd (UPL) ;
- l'aide à la conduite au centre opérationnel (CO).

2023 en chiffres

Activité	Effectif 2022	Effectif 2023
SPV	217	217
Interventions	260	493
Instruction	3'402	2'958
École	1'323	535
Gardes	281	355
Entretien technique	739	1'022
Divers	1'386	1'853

Interventions transférées aux compagnies SPV des communes

Communes	Animaux	Déblaiement	Divers	Incendies	Inondations	Prévention	Totaux	Total							
Aire-la-Ville	1			1	4		6	6							
Anières	1		1		3	2	7	7							
Avully	1	1	1	1	1	1	6	8							
Avusy	2	1		1		1	5	5							
Bardonnex	5	2			1	1	9	9							
Bellevue	3	3	3		5	2	13	16							
Bernex	9	5	4	5	4	3	30	30							
Carouge	11	6	3	1	5	5	27	67							
Cartigny	1	3				1	5	5							
Céligny															
Chancy		1		1			1	2							
Chêne-Bougeries	9	1	6	1	4	1	4	31	3	6	54	60			
Chêne-Bourg	1	3	2		4	11	4	1	24	25					
Choulex		1		1	1	1	1	3	4						
Collex-Bossy		1		1	2	3	1	7	8						
Collonge-Bellerive	6	2	2	1	1	5	2	1	18	19					
Cologny	4	5	1	2	7	2	21	21							
Confignon	7	1	1		1	5	1	1	15	16					
Corsier	4				2		6	6							
Dardagny	1	4					5	5							
Genève	2	1				1	4	4							
Genthod	1	3	1		2	4	11	11							
Grand-Saconnex	4	3	1	1	10	4	23	23							
Gy		1				1	2	2							
Hermance	1				1		2	2							
Jussy	4	1	1		4	1	2	9	11						
Laconnex		1			1		2	2							
Lancy	8	10	20	13	34	9	94	94							
Meinier	7	3			1	1	12	12							
Meyrin	16	9	2	6	5	25	9	2	70	72					
Onex	12	5	2	3	13	7	42	42							
Perly-Certoux	3	1	1	1	2	2	1	9	10						
Plan-les-Ouates	13	1	4	3	10	1	32	32							
Pregny-Chambésy	1	1	5	2	1	4	3	1	16	17					
Presinge	1	2		1			4	4							
Puplinge	1	3	1		1	1	4	1	2	10	12				
Russin	1	1				1	3	3							
Satigny	1	2	3	2	2	1	1	2	10	12					
Soral	1		1		1		3	3							
Thônex	7		1	2	2	1	23	1	1	3	35	38			
Troinex	1	1	1	1		4	1	7	8						
Vandoeuvres	4	3			2	6	1	2	14	16					
Vernier	20	4	1	8	8	29	7	1	76	77					
Versoix	6	9	3	1	8	1	16	5	2	47	49				
Veyrier	1	19	7	3	7	8	3	1	47	48					
	5	206	7	117	8	74	3	81	18	307	2	95	43	880	923

□ Non SPXXI ■ SPXXI

SPXXI (19h à 6h, week-ends et jours fériés) : engagement automatique des SPV pour certaines typologies d'événements.
En dehors de ces heures, les SPV peuvent être engagés sur demande du GSIS.



BUREAU COMMUNICATION

Mission et compétences

Directement rattaché au commandant, le bureau communication est dirigé par l'officier de la communication et porte-parole.

En opérations, celui-ci est chargé de récolter et de préparer tous les éléments ainsi que toutes les informations relatives à la communication opérationnelle.

L'officier de la communication appuie le commandant des opérations de secours (COS) pour l'accueil de la presse sur une intervention et assure le suivi de l'information.

Hors opérations, l'officier de la communication centralise et traite également toutes les demandes non opérationnelles des médias. Il dirige les cellules médias, graphisme et réseaux sociaux composées de SPP spécialisés dans ces domaines. Il propose et déploie également la stratégie en matière de relations publiques et développement de l'image du Groupement SIS.

2023 en bref

En 2023, plus de 500 appels des médias en lien avec les interventions ont été comptabilisés. Ce chiffre témoigne de l'intensité des activités et de l'importance de la communication opérationnelle du Groupement SIS.

En dehors de la gestion de la communication de crise, le bureau communication répond tout au long de l'année aux sollicitations des journalistes. En 2023, deux reportages ont notamment été réalisés, l'un par la RTS sur l'impact de la canicule et l'autre par Léman Bleu sur l'école SIS.

Site internet et réseaux sociaux

Les canaux de communication digitaux (site internet, Instagram, Facebook, Youtube) permettent d'informer sur les interventions, mais aussi sur la formation, les

métiers du Groupement (sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers, ambulancières et ambulanciers, opérateurs-trices, instructeurs-trices notamment), les journées à thème, le musée, les rencontres interservices, les recrutements, les cérémonies de remise de diplômes notamment.

2023 en chiffres

Site internet	Visites	51'710
Facebook	Abonné-e-s	4'000
Facebook	Posts publiés	140
Instagram	Abonné-e-s	10'000
Instagram	Posts publiés	143
Youtube	Abonné-e-s	4'199
Youtube	Publications	24
Cellules	Graphisme, médias, réseaux sociaux	3
Relations presse	Demandes des médias	500

Le plus vu

1 M

1 M de vues pour le *reel* Instagram de la cérémonie de remise du Brevet fédéral de SPP au Victoria Hall le 11 septembre 2023

DIVISION ÉTAT-MAJOR

Mission et compétences

La division état-major (DEM) du Groupement SIS regroupe le personnel dédié à la création des conditions favorables à l'exécution des missions opérationnelles. Elle agit, entre autres, dans les domaines du traitement de l'alerte, de la préparation opérationnelle, de la prévision et de la prospection. Afin d'accomplir ses objectifs, la DEM est composée de la compagnie CETA (centrale d'engagement et de traitement des alarmes) ainsi que de trois bureaux spécifiques, le bureau des opérations et prévision (BOP), le bureau des études et de la prospective (BEP) et le bureau nucléaire, radiologique, biologique et chimiques (NRBC).

2023 en bref

Bureau des opérations et prévision

Les missions du bureau des opérations et prévision (BOP) s'appuient sur deux domaines. Celui des opérations, tout d'abord, dont l'objectif est de garantir la réponse opérationnelle lors d'événements planifiés ou lors de grands travaux, d'assurer l'analyse et les prises de position dans les secteurs de la mobilité et de l'aménagement urbain et de traiter les problèmes rencontrés en intervention ainsi que les demandes de rapports d'intervention.

Le volet prévision traite tous les aspects liés à la phase préparatoire, tels que le traitement des données géographiques pour la conception des plans de mobilité ou opérationnels, la participation aux commissions de sécurité et aux commissions de suivi, la création de plans d'urgence multipartenaires ainsi que le suivi de grands projets d'infrastructure.

En outre, l'équipe du BOP répond aux sollicitations des institutions partenaires. Elle les soutient et conseille, dans son domaine de compétence, afin de faciliter l'intervention du Groupement SIS.

Élaboration d'une nomenclature des voies couvertes CFF de Saint-Jean

Le Groupement SIS, qui ne possédait pas de plans détaillés incluant les spécificités de l'ouvrage des voies couvertes CFF de Saint-Jean (issues de secours, colonne sèche, etc.), a créé un plan particulier d'intervention. Grâce à la collaboration de la direction de l'information du territoire (DIT), les issues de secours ont pu être cadastrées avec un nom de rue, sur le modèle du CEVA (Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse), facilitant ainsi l'identification du lieu d'un sinistre et l'engagement des moyens d'intervention.

Création de nouvelles dénominations nautiques

Initié en 2021 par le BOP, le projet de nouvelles dénominations nautiques de 161 points d'accès à l'eau (sites, ports, plages, grèves ou lieux-dits en lien avec les plans d'eau) a été validé par le Conseil d'État en 2023. Ces noms n'étaient pas tous officiels ou n'existaient pas puisque la réglementation dans ce domaine ne traite pas de la partie lacustre d'un adressage. Ces noms sont maintenant intégrés dans les bases de données du système d'information du territoire à Genève (SITG) et apparaissent sur les applications cartographiques. L'officialisation de ces noms facilite l'identification d'un lieu d'une noyade ou d'un incident sur le plan d'eau. Elle réduit également la durée de prise de renseignements et fluidifie l'engagement des moyens. Il s'agit d'une plus-value opérationnelle majeure.

Soutien opérationnel pour les manifestations et événements

Tout au long de l'année, Genève accueille des manifestations ou des événements de grande envergure qui ont un impact sur la réponse opérationnelle du Groupement SIS. Il s'agit d'une trentaine d'événements que le BOP analyse, ceci afin de conceptualiser un dispositif incendie et secours adapté aux risques et aux enjeux de mobilité. De nombreuses séances, représentant plusieurs centaines d'heures,

FOCUS – RISQUES ÉMERGENTS

Bureau NRBC de la division état-major

Mission et compétences

Les accidents NRBC – nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques –, lorsqu'ils se concrétisent, peuvent affecter gravement la santé humaine, l'environnement et les infrastructures. Pour répondre à ces risques, le Groupement SIS dispose de moyens d'analyse et d'identification de matières dangereuses et de matériel destiné à transvaser ou sécuriser des matières dangereuses, ainsi que des équipements pour décontaminer le site impliqué.

Le Groupement SIS peut également engager des moyens importants pour la décontamination de personnes, en collaboration avec la Brigade sanitaire cantonale (BSC). Les spécialistes NRBC collaborent constamment avec les différents laboratoires et partenaires cantonaux et fédéraux actifs dans le domaine de la protection de la population. Le laboratoire de protection respiratoire (PR) est quant à lui chargé du rétablissement, de l'entretien et du contrôle périodique du matériel PR et des équipements de protections individuelles (EPI) NRBC.

2023 en bref

Dans le cadre de la préparation du Groupement SIS à la protection de la population lors d'événements à caractère NRBC, un effort particulier a été fourni pour la formation du personnel du Groupement SIS à l'exploitation des unités mobiles de décontamination (UMD). Cet effort a particulièrement porté, d'une part, sur la formation continue du personnel dédié à l'exploitation de ces unités et, d'autre part, sur la coordination des services partenaires impliqués dans ce type d'événement. Il s'agit notamment de la Brigade sanitaire cantonale (BSC), de la police cantonale et dans une moindre mesure, les autorités fédérales compétentes dans le domaine (Institut de Radiophysique (IRA) et le laboratoire fédéral de Spiez).

Le défi constant est de maintenir les acquis du personnel et d'entraîner la chaîne de sauvetage complète aux contraintes de contaminations NRBC. Plusieurs exercices ont été réalisés dont un qui a réuni l'école de soins ambulanciers, la BSC, l'échelon de commandement du Groupement SIS, les spécialistes NRBC ainsi que la police cantonale.



se sont déroulées tout au long de l'année avec les partenaires feux bleus et les organisateurs pour la mise en place de ce soutien opérationnel.

Bureau des études et de la prospective

Le bureau des études et de la prospective (BEP) est chargé d'étudier les modifications de techniques et tactiques utilisées au sein du Groupement SIS, de procéder à la planification financière et à l'acquisition des véhicules et engins, ainsi que du matériel. En outre, il assure et coordonne la veille technique pour l'ensemble du Groupement SIS.

Les enjeux pour l'équipe du BEP sont de promouvoir l'innovation au service de l'intervention, de maintenir le lien et la sensibilité avec les contraintes opérationnelles et d'assurer les meilleures pratiques en termes de sécurité et de respect des normes en vigueur.

Tests sur les nouveaux émulseurs

En 2023, de nouveaux émulseurs pour éteindre les feux pétroliers ont été testés par le BEP. Différentes analyses ont été effectuées en laboratoire sur ces produits. L'effet mouillant des produits a également été étudié. Aussi, afin de s'assurer que les produits ne contiennent pas de composants potentiellement cancérigènes ou polluants pour l'environnement et qu'ils soient en conformité avec la législation, le Groupement SIS a pris le soin d'envoyer ces émulseurs au laboratoire de technologie avancée de l'Université de Genève (LTA) ainsi qu'au laboratoire de toxicologie de l'office cantonal de l'environnement (OCEV). En parallèle, des tests de brûlage ont été réalisés à l'école SIS. Le choix et la signature du contrat interviendront en 2024. D'autres cantons intéressés par l'expérimentation genevoise pourraient décider d'acquérir également l'émulseur choisi.

Acquisition de véhicules

Le marché public concernant l'acquisition de deux grandes puissances mousses (GPM) et six tonnes-pompes (TP) a été finalisé suite à l'adjudication faite en 2023. Cet investissement aura pour but d'élever la capacité opérationnelle sur les interventions d'envergure.

Bureau technique

Le bureau technique (BT) réalise les plans d'intervention des sites, bâtiments et infrastructures du canton raccordés à la CETA-118 du Groupement SIS. Il s'assure également du traitement des raccordements de la phase projet à celle de la mise en service. Chaque établissement est visité pour contrôler la conformité des accès prévus pour les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier et relever les dangers ou les spécificités qui seront indiqués dans les plans d'intervention.

Dématérialisation des plans d'interventions

Dans le courant de l'année 2023, le BT et l'unité informatique ont travaillé ensemble en vue de la dématérialisation des plans d'intervention des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier. Ainsi, lors d'une intervention pour une alarme automatique, ces plans sont consultables sur tablette dans les véhicules de secours. Cette dématérialisation permet aussi la lecture par plusieurs personnes simultanément, et pour n'importe quelle intervention. Elle réduit en outre considérablement l'utilisation du papier plastifié. Cette avancée affecte plus de 9'000 dossiers imprimés. Cette démarche a nécessité une importante mise à jour et la refonte de la nomenclature informatique interne.

Ces plans d'intervention ont par ailleurs été améliorés pour y inclure certaines installations de protection incendie (PI). L'application métier du BT a en outre connu un important développement afin de permettre une meilleure gestion des raccordements des alarmes automatiques installées chez les preneurs d'abonnement.

L'accès à ces dossiers numériques représente une réelle plus-value pour les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier autant en termes d'efficacité que de sécurité opérationnelle.

BT en chiffres

Dossiers traités	320
Nouveaux objets raccordés	88
Demandes de modification de raccordement traitées	151
Résiliations de raccordement	16

Dossiers traités	
2021	276
2022	313
2023	320

Centrale d'engagement et de traitement des alarmes

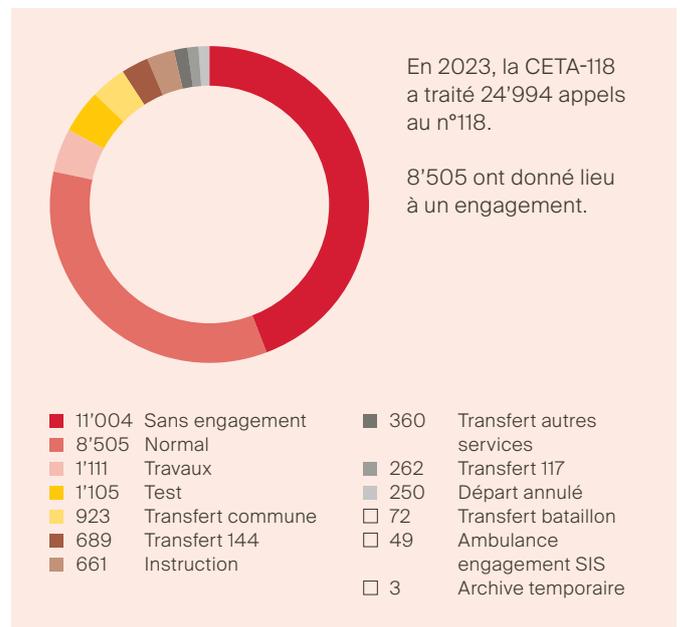
La centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) réceptionne tous les appels au numéro d'urgence 118 du canton de Genève et assure leur traitement au sens de l'art. 8 de la LPSSP. Elle engage les moyens SPP et SPV du canton, selon des procédures opérationnelles prédéfinies.

La CETA-118 est l'interlocutrice privilégiée des autres centrales cantonales d'urgence : CASU-144, CECAL-117, des centrales extra-cantonales d'urgence et des centrales d'urgence étrangères. Elle répond aussi aux centrales partenaires institutionnelles du canton de Genève. Son rôle implique, notamment, de :

- répondre aux appels d'urgence ;
- traiter la demande de secours ;
- engager les moyens SPP et SPV ;
- alarmer et informer les partenaires ;
- répondre aux demandes du front ;
- assurer le suivi d'interventions ;
- renseigner et répondre aux besoins des intervenants ;
- informer et rendre compte à la chaîne de commandement et au commandant.

Nouvelles intégrations

En 2023, deux SPV issus directement de l'école SIS ont intégré la CETA-118, ce qui n'était pas arrivé depuis 2007. Les précédentes intégrations s'étaient faites ces dernières années par le biais de mutations internes. Les SPV peuvent effectuer des stages de 14 mois au sein de la CETA-118 et retourner ensuite dans leur compagnie.



Tempête de bise

Le week-end du 26-27 février 2023, Genève a connu durant un week-end l'une des plus fortes bises de ces cinquante dernières années.

Avec des pointes allant jusqu'à 98.6 km/h à Genève, les SPP ainsi que les SPV ont effectué près de 500 interventions dans le canton. Lors de cet épisode tempétueux qui a duré plus de 48h, la CETA-118 a répondu à un nombre important de sollicitations. Dimanche 27 février 2023, entre midi et 14h, elle recevait plus d'un appel 118 par minute. La tempête qui n'a fait aucune victime a requis l'intervention de près de 200 SPP et SPV. La tempête a également fait chuter les températures de 10 à 15 degrés et a généré d'importantes vagues sur le lac Léman perturbant fortement la navigation.

Un mois plus tôt, le 22 janvier 2023, suite à un épisode tempétueux, le Groupement SIS était déjà intervenu pour sécuriser des échafaudages, prévenir des chutes de glaçons depuis des toits ou des chutes de branches.

DIVISION INFRASTRUCTURE, APPUI ET LOGISTIQUE

Mission et compétences

La division infrastructure, appuis et logistique (DIAL) est la base arrière garantissant non seulement le bon fonctionnement des engins et du matériel, mais aussi le soutien quotidien aux intervenant-e-s et aux opérations de secours. Cette unité regroupe les domaines de l'appui et du soutien pour les intervenant-e-s. Elle agit, entre autres, dans les domaines de la logistique opérationnelle, de la mécanique et de l'équipement. La DIAL est également composée d'une unité infrastructure, qui gère l'entretien des bâtiments et les projets de travaux.

Unité appuis et logistique

L'unité appuis et logistique est composée de mécaniciens, de logisticiens, d'un tailleur, de couturières, de lingères et d'une secrétaire. Ces personnes s'occupent quotidiennement, entre autres, de la maintenance du matériel, des transports entre les sites du GSIS, du maintien en condition opérationnelle des véhicules (y.c. des bateaux), du ravitaillement des intervenant-e-s et de la mise à disposition ainsi que du nettoyage des équipements. Le chef d'unité, au grade de capitaine et appuyé par le sergent-major, assure la bonne marche du service opérationnel ainsi que la coordination entre les intervenant-e-s et les prestataires logistiques internes.

Unité infrastructure

L'unité infrastructure est conduite par une cheffe d'unité ayant également la fonction d'architecte du GSIS. Cette unité a pour mission d'assurer l'entretien préventif et réactif (dépannages) des infrastructures sous gestion du GSIS, ainsi que de procéder aux aménagements découlant des différentes évolutions.

2023 en bref

Le défi de la logistique

Tout au long de l'année 2023, dans le cadre des interventions incendie et secours, l'unité appuis et logistique a veillé à fournir des véhicules, des équipements et du matériel fiables, adaptés et conformes aux normes de sécurité. Elle s'est chargée aussi de la récupération, de la remise en marche et du nettoyage de l'ensemble du matériel engagé sur les sites. En outre, dans le cadre d'interventions spécifiques se déroulant sur plusieurs jours, des solutions de



* SS01: Remorques de ravitaillement en subsistances et habits.

ravitaillement innovantes ont été mises en place afin de pourvoir aux besoins des sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s (SPP) et volontaires et de tous les partenaires présents sur le site. Pour la mise à disposition du matériel de sécurisation, notamment au moment des crues, des collaborations avec les services de l'État et les différents services cantonaux et communaux sont organisées et des solutions envisagées pour anticiper le dispositif en vue de faire face à d'éventuelles crues futures.

L'unité appuis et logistique a également participé en 2023 au recensement du matériels, des équipements et des véhicules des 4 compagnies sélectionnées dans le cadre du projet d'intégration des SPV au sein du Groupement SIS. Elle a initié une étude d'impact afin d'en rendre compte au chef de projet.

Sur l'année, la gestion quotidienne a nécessité une grande réactivité, efficacité et collaboration afin de répondre à une activité soutenue.

Gestion autonome des infrastructures

En 2023, l'unité infrastructure s'est chargée de la maintenance de douze sites : trois casernes, quatre bases de sapeurs-pompiers volontaires, le centre d'instruction et de formation (CIF), le Musée des sapeurs-pompiers, une construction protégée, un lieu de stockage ainsi qu'un site administratif. Ces emplacements représentent une surface globale d'environ 17'000 m². Durant l'année, plus de 160 demandes ont été traitées en lien avec l'entretien des bâtiments et plus de 150 entreprises ont été mandatées. Un recensement complet des contrats de maintenance a également été mené. Plus de 120 contrats sous gestion ont été répertoriés dont certains demandent jusqu'à douze interventions annuelles.

L'un des dossiers majeurs de l'année 2023 a été le renforcement de la capacité du Groupement SIS à maintenir la continuité de ses opérations en cas de coupure prolongée d'électricité. Les groupes de secours des casernes ont été testés durant l'exploitation ordinaire comme unique source d'alimentation électrique. Il est désormais possible d'appréhender les éventuelles situations de black-out avec un peu plus de sérénité.

L'année 2023 a également été marquée par la réalisation de deux études. La première a porté

Activité de lavage de la buanderie		
78'000 t-shirts	7'800 polos	5'200 sweats
13'000 pantalons Pionnier	10'400 linges de bain	1'500 EPI (équipement de protection individuelle)

sur la résistance sismique des casernes et l'autre sur la résistance des dalles des garages des véhicules en vue de l'acquisition d'engins dont le poids pourrait augmenter. Enfin, initiés en 2023, certains projets se poursuivront dans le courant de l'année 2024. Il s'agit notamment du programme éco21 des Services industriels de Genève (SIG) et de la mise en adéquation du bâtiment du CIF.



DIVISION RESSOURCES HUMAINES, FINANCES ET INFORMATIQUE

Mission et compétences

L'unité ressources humaines (RH), l'unité comptabilité-finances et l'unité informatique sont regroupées dans la même division.

L'unité ressources humaines est en charge de la gestion des ressources humaines, du recrutement au départ en retraite, en passant par le paiement des salaires, le traitement de assurances, la gestion des carrières et des formations.

L'unité comptabilité-finances, garante du respect des règles de bonne gestion, veille au bon usage des ressources financières, à la tenue de la comptabilité et à la préparation des comptes annuels et du budget.

Créée en 2022, l'unité informatique œuvre à la reprise par un tiers des prestations assurées jusqu'ici par la Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (DSIC), soit la gestion, la sécurité et l'exploitation du système d'information et de communication du Groupement dont ceux de la CETA.

2023 en bref

Unité RH

Au cours de l'année 2023, l'unité ressources humaines s'est organisée en 4 pôles permettant une meilleure répartition des rôles et de la charge de travail :

- Administration et salaires
- Recrutement et gestion des compétences
- Système d'information RH
- Santé et sécurité au travail

Gestion des salaires

Dans le cadre de la transition, le Groupement SIS a repris progressivement l'administration des salaires et la gestion des assurances sociales, des tâches effectuées précédemment par la Ville de Genève. L'unité RH suit également les employé·e·s en cessation d'activité (préretraite). Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Groupement SIS est totalement autonome dans ces domaines.

Un travail important a été accompli en 2022 pour déployer et paramétrer les logiciels ABACUS (salaires), BIINGS (déclaration d'assurance), Module planning et TIPEE (enregistrement des temps de travail). Des procédures ont été mises en place pour garantir l'exactitude des calculs, le versement des salaires des employé·e·s et les soldes des SPV, dans les délais impartis.

Dans le domaine des assurances-accidents, professionnels et non professionnels, un courtier a été mandaté pour interagir avec les compagnies d'assurance et faire valoir au mieux les intérêts du personnel assuré, en cas de sinistre. L'unité RH suit de son côté les absences pour maladie du personnel, et s'assure du versement des indemnités prévues par le Statut.

Grâce à la mise en place des logiciels, un suivi des absences est maintenant opéré d'une manière structurée et systématique au sein de l'organisation, qu'il s'agisse d'absences de courte durée qui ont lieu plusieurs fois par an (absences perlées) ou d'absences de longue durée (plus de 30 jours). Une vingtaine de personnes ont été arrêtées plus de 30 jours en 2023 et fait l'objet d'un suivi personnalisé – mobilisant le réseau de médecins-conseils du Groupement ; des mesures d'accompagnement peuvent également leur être proposées, par le biais notamment du Service social interentreprise.

Prise en charge des risques psychosociaux

Depuis le mois de mai 2023, une psychologue officie au sein du Groupement SIS. La mise en place d'un soutien psychologique de proximité au sein de l'organisation permet ainsi d'anticiper et de gérer les risques psychosociaux. Orientées vers le bien-être au travail, les mesures mises en place sont ponctuelles ou structurelles. Elles s'inscrivent toutes dans une logique de prévention.

La mission de la psychologue se déploie sur ces deux axes principaux :

- d'une part, la promotion de la santé psychosociale et la prévention des risques opérationnels et psychosociaux pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ;
- d'autre part, offrir une aide et un soutien précoce notamment après des situations ou des interventions particulières ou à fort impact émotionnel.

Un groupe de soutien par les pairs existe dans le but de fournir un appui psychosocial et psychologique d'urgence aux intervenants et intervenantes du service.

Journée *Futur en tous genres*

Durant la journée *Futur en tous genre*, un groupe constitué d'une dizaine de jeunes gens a pu découvrir les métiers du Groupement SIS : sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers, ambulancières et ambulanciers, opératrices, instructeurs-trices, etc. au travers de différents ateliers et démonstrations.



Unité RH en chiffres

Procédures de recrutements	30
Nominations à de nouvelles fonctions	25
Nominations de spécialistes (SPP)	22
Promotions automatiques	54
Nombre de contrats auxiliaires	20
Nouveaux cahiers des charges	85
Début / fin de cessation d'activité	9

Unité comptabilité-finances

Durant l'année 2023, l'unité comptabilité-finances a également connu une activité soutenue due à la concrétisation de l'autonomisation du Groupement SIS et à la mise en place de processus assurant la sécurité et la transparence de sa gestion financière.

Clôture des comptes et audit

En début d'année, l'unité a procédé à la clôture des comptes de l'exercice 2022 sur le logiciel ABACUS, opérationnel depuis octobre 2022. Ce premier exercice a nécessité de mettre en place de nouvelles procédures, de nouveaux contrôles et de les documenter ; les systèmes ont été paramétrés pour gérer les flux de trésorerie et produire les comptes annuels.

Les comptes annuels 2023 ont été audités par l'organe de révision, Deloitte SA, qui a émis une opinion positive, sans réserve, sur leur conformité à la loi et aux statuts du Groupement SIS. Les comptes annuels audités ont pu dès lors être publiés dans le rapport d'activité du Groupement.

Formalisation du contrôle interne

Le Groupement SIS a l'obligation de mettre en place des contrôles internes en vue d'optimiser le service au public, la qualité des prestations et la gestion administrative, et de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité du Groupement.

Dans ce cadre, l'unité comptabilité-finances a formalisé les principaux processus administratifs, comptables et financiers conformément aux bonnes pratiques. L'existence de ce système de contrôle interne a été attesté par l'organe de révision.

Tenue de la comptabilité et gestion du contentieux débiteurs

Dans le courant de l'année, l'unité comptabilité-finances a mis en place de nouvelles procédures de validation électronique des factures reçues, une avancée significative vers la dématérialisation des documents comptables et financiers.

Les équipes ont travaillé pour simplifier et sécuriser la production des factures émises par le Groupement SIS. Des adaptations ont été apportées aux applications gérant les rapports d'intervention (RapSIS) et les alarmes automatiques (IPTNA).

Une attention particulière a été portée à la gestion du contentieux des débiteurs. Un mandataire externe a été sélectionné, au terme d'un appel d'offres, afin d'appuyer le Groupement dans le recouvrement de ses créances. Les processus mis en place avec le mandataire permettent désormais une gestion claire et efficace du recouvrement. Dans ce cadre, un règlement relatif à la procédure de réclamation a été rédigé par l'unité juridique et une commission interne créée afin de pouvoir répondre à d'éventuelles réclamations.

Planification financière

L'unité comptabilité-finances a préparé au printemps 2023 le projet de budget 2024 du Groupement SIS, ainsi que le Plan financier quadriennal qui ont été présentés au Conseil intercommunal le 31 août 2023; le Conseil a approuvé le budget 2024 le 21 septembre 2023.

Le Comité a approuvé en octobre 2023, le 2^e plan décennal d'investissement (PDI) (2023-2032). Ce document retrace les crédits d'investissements votés par le Conseil intercommunal ainsi que les projets actifs qui feront l'objet de demandes de crédit dans les années à venir. Il s'agit d'un plan d'intention qui a été présenté le 16 novembre 2023 au Conseil intercommunal, dans le cadre de l'examen des quatre crédits d'investissement, qui ont été approuvés à cette occasion.

Le budget 2024, les crédits d'investissement ainsi que les plans financiers sont consultables sur le site internet du Groupement SIS.

Unité comptabilité-finances en chiffres (au 31.12.2023)

Factures émises par le Groupement SIS	6'304
Rappels émis (1 ^{er} et 2 ^e rappels)	3'904
Factures en contentieux	853
Factures fournisseurs payées par le Groupement	5'077
Écritures comptables	26'821

Unité informatique

L'année 2023 a été marquée par le lancement du projet d'autonomisation des systèmes d'information et de communication du Groupement SIS.

Actuellement la direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (DSIC) assure toutes les prestations liées à la gestion, la sécurité et l'exploitation du système d'information et de communication du Groupement SIS, y compris de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA). Conformément au plan directeur informatique (PDI), adopté en mars 2022, le Groupement SIS va externaliser la gestion et la maintenance de son infrastructure, ses réseaux, les postes de travail ainsi que la CETA. Avec l'aide de la DSIC, l'unité informatique a élaboré un cahier des charges en 2023, portant sur l'externalisation des systèmes d'information et de communication proprement dit (ATSIS); un appel d'offres a été lancé qui va permettre de sélectionner un prestataire de services au printemps 2024.

Parallèlement, un cahier des charges a été préparé en vue de sélectionner un autre prestataire qui sera en charge de la sécurité du système d'information (*Security operation center - SOC*).

Concomitamment, et avec comme objectif de sortir complètement en 2026 des infrastructures de la Ville de Genève, l'unité informatique a travaillé sur d'autres projets en 2023.

Logiciels de gestion et applications métiers

L'unité informatique a été fortement impliquée dans le déploiement des logiciels de gestion comptables et RH: l'ERP ABACUS, TIPEE et BIINGS.

Plusieurs applications métiers, connectées à l'ERP, ont nécessité des adaptations (RapSIS, IPTNA, Module planning). Le logiciel RapSIS, qui permet d'établir les rapports d'intervention incendie-ambulance ainsi que la facturation des prestations le cas échéant, a fait l'objet d'une refonte et une application spécifique dédiée aux transports sanitaires urgents (ATTRIB) a été élaborée. Ces applications seront livrées en 2024. Le logiciel IPTNA, utilisé pour gérer les contrats de raccordements de bâtiments à la CETA, sera également modernisé.

L'unité informatique a mis en place une plateforme d'e-learning (Citrus) et un logiciel de gestion des formations (LODUR) à l'École SIS, en mode *Proof of concept* (POC). Les objectifs étaient de moderniser la gestion administrative, en proposant de nouvelles solutions de formations à distance.

Anticipant la fin de l'utilisation de Lotus Notes et des applications que cette plateforme héberge, l'unité informatique a proposé de nouvelles solutions : SISMATREC (gestion du matériel sur les lieux d'intervention) et SIS VL (gestion des véhicules).

Enfin, l'unité a travaillé à la digitalisation des dossiers d'intervention avec leur mise à disposition aux SPP dans les véhicules, avec pour objectif d'améliorer les processus internes et de simplifier l'accès aux documents durant les interventions.

Renouvellement du système de téléphonie du 118 pour la CETA

Afin d'améliorer et de sécuriser le système de téléphonie du 118, notamment en cas de pic d'appels, un cahier des charges et un appel d'offres ont été élaborés et publiés en juin 2023 dans le but de rechercher un nouveau prestataire de services. En fin d'année, une entreprise a été sélectionnée ce qui permettra la mise en œuvre du nouveau système en 2024.

Mise à jour et amélioration du Système d'aide à l'engagement (SAE)

En 2023, des mises à jour ont été installées pour renforcer le SAE (enregistreurs, répartiteur de charges, etc.) et un nouveau système de géolocalisation des appelants a été implémenté (Advance Mobile Localization). Un crédit d'engagement a également été proposé et accepté pour le financement des

améliorations nécessaires aux activités opérationnelles pour les prochaines années. Ainsi l'installation d'une nouvelle version du SAE pourra être opérée en 2024 avec une partie des améliorations souhaitées. Les systèmes hébergeant la cartographie ont eux aussi été mis à jour sur de nouvelles infrastructures et la séparation avec les équipements de la Ville de Genève a démarré et devrait s'achever courant 2024.

Mise en place de la téléphonie sur IP

Au cours de l'année 2023, le transfert vers un système de téléphonie IP avec un nouveau guide vocal a été lancé dans les casernes et les bases des SPV du Groupement SIS ainsi que dans les dépôts des SPV. Il se terminera début 2024 en caserne 1. Dans ce contexte, une nouvelle centrale téléphonique bureau-tique est prévue pour 2024. La gestion des téléphones mobiles a été reprise également avec la mise à disposition d'un annuaire connecté. Les numéros de téléphone qui appartenaient à la Ville de Genève ont en outre été rapatriés dans un espace dédié au Groupement SIS.

Notons également que dans le courant de l'année 2023, et dans le prolongement de ce qui a été initié en 2022, tous les contrats informatiques liés notamment à la gestion des MFPs, des licences Microsoft Office 365 ou des licences Webex ont été transférées au Groupement SIS.

En parallèle de la reprise des systèmes d'information et de communication, des coopérations ont été initiées au niveau des autres administrations publiques autant locales, cantonales que fédérales. Dans cette dynamique, l'unité IT a notamment adhéré au PAIR (Plan d'achat informatique romand), au SITG (Système d'information du territoire genevois) ainsi qu'à l'initiative eOperations Suisse qui offre des prestations numériques communes aux collectivités publiques.

Unité informatique en chiffres (au 31.12.2023)

Contrats transférés	60
Postes informatiques mis à disposition	40
Téléphones mobiles	340
Tablettes	120
Applications métiers	23

FOCUS – RECRUTEMENT

Revue du processus de recrutement des aspirant-e-s SPP

En 2023, d'importants changements ont été opérés au niveau du processus de recrutement des futur-e-s aspirant-e-s sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier professionnel-le-s. Pour cela, un effort conséquent a été fourni par plusieurs unités du Groupement SIS.

Réflexion transversale

Dans le cadre de cette refonte, un groupe de travail composé de vingt personnes a été piloté par le chef de la division incendie et secours (DIS) entouré de son équipe, de la psychologue et de l'unité des ressources humaines. Le groupe de travail avait plusieurs objectifs :

- Apporter plus de transparence tout au long du processus dans la sélection et la communication ;
- Mieux analyser et prendre en compte le comportement, le savoir-être des candidat-e-s lors de la sélection finale ;
- Poser des seuils minimaux requis pour les différentes épreuves ;
- S'appuyer sur des tests scientifiquement validés ;
- S'appuyer sur les bonnes pratiques antérieures.

À l'issue de cette réflexion, un nouveau processus de recrutement a été élaboré (voir ci-dessous) et une campagne de recrutement a été lancée sur les supports multimédias.

Les 9 étapes du processus de recrutement

1. Réception des dossiers de candidature
2. Séances d'information
3. La journée « on/off »
4. Test d'aptitudes cognitives
5. Les « 36 heures » et la natation
6. Test de personnalité
7. Entretien semi-structuré
8. Examen médical
9. Entretien avec le commandant

Statistiques du recrutement des futur-e-s aspirant-e-s SPP

ESPPG 2024-2026

Clics sur la plateforme emplois	8'866
Dossiers retenus car complets	78
Candidat-e-s retenu-e-s	11



ÉCOLE SIS

Mission et compétences

La division école SIS a pour mission de fournir les formations à l'ensemble du Groupement SIS ainsi qu'aux SPP du canton de Genève. Depuis l'application de la loi LPSSP (LPSSP F4 05), l'école forme également l'ensemble des SPV du canton de Genève.

Elle est également ouverte à l'ensemble des corps des SPP de Suisse.

L'école accueille dans son centre d'instruction et de formation (CIF) tous les aspirant-e-s sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s en vue de l'obtention du brevet fédéral de SPP et a pour mission de transmettre les bases du métier. Basée géographiquement sur la commune de Versoix, elle délivre :

- la formation initiale complète (théorique et pratique), FoBa ;
- les formations continues de spécialistes et de cadres.

2023 en bref

Formations de base des SPP

Formalisée sous l'égide d'une convention avec le service de secours et de lutte contre les incendies aéroportuaires (SSLIA) de l'Aéroport international de Genève (AIG), la préparation au brevet fédéral de SPP se déroule au CIF au sein de l'école des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s de Genève (ESPPG). Sous la responsabilité de l'unité instruction des SPP du Groupement SIS, les SPP occupent un instructeur permanent de l'école SIS et un instructeur permanent du SSLIA qui ont la mission de coordonner les différentes volées de formation. Ils sont appuyés pour transmettre les compétences métiers par 5 à 6 instructeurs-trices temporaires détaché-e-s des compagnies des deux corps professionnels du canton (la division incendie et secours et le SSLIA).

Le parcours de formation s'étend sur 18 mois, il comporte de la formation en école et des stages en immersion dans les corps des SPP.

École SIS en chiffres

Aspirant-e-s formé-e-s sur deux volées :	
GSIIS volée 22-24	16
SSLIA volée 22-24	6
SSLIA volée 23-25	6
Total	28
Formation de base hors stages	18 mois (1'048h)
Instructeurs-trices permanent-e-s	2
Instructeurs-trices temporaires détaché-e-s	6

Formation de base des spécialistes SPP

À la suite de la formation de base (FoBa), les SPP doivent choisir une ou plusieurs spécialisations dans le but de garantir les effectifs opérationnels dans des domaines bien précis nécessitant une formation spécifique.

Ce sont plusieurs centaines d'heures de formation continue par année qui sont nécessaires afin de maintenir ces compétences indispensables.

Formation des cadres

L'école SIS est également en charge de la formation des cadres. À ce titre, un stage intensif COS (commandant des opérations de secours) est organisé au mois de février chaque année. Durant une semaine, plusieurs exercices se déroulent de jour comme de nuit au format 1:1. Ainsi les corps d'intervention des trois partenaires feux bleus : sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers, sanitaire, police autant genevois, suisses qu'étrangers se rencontrent afin de coordonner des opérations de grande envergure et de développer des collaborations et des interactions.

Nouveau système de management

En 2023, un système de management de la qualité (SMQ) a été mis en place au sein de l'école. Un des

objectifs du SMQ est de répondre aux différentes exigences liées avant tout aux accréditations de l'école, notamment de l'organisation du monde du travail sapeur-pompier (OMTSP) et du label de qualité EduQua.

Exploitation commerciale du CIF

Parallèlement, l'école SIS propose d'autres prestations qui font l'objet d'une facturation, conformément au Règlement relatif aux prestations et interventions facturables du Groupement SIS (SIS R 433).

L'école SIS met ainsi à disposition de tiers, à des fins de formation, ses locaux et son plateau technique, moyennant le paiement d'un émolument. Parmi les organisations intéressées, des entreprises privées, des administrations publiques, mais également

des corps de SPV du canton pour des entraînements, des formations continues ou spécifiques, qui ne sont pas comprises dans la formation de base.

En 2023, la demande est devenue plus importante avec la fermeture du centre de formation de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) à Bernex. L'école a dès lors inclus les samedis et les soirées dans son planning. Une réflexion est en cours pour optimiser l'utilisation des salles et reconfigurer les lieux en 2024.

École SIS en chiffres

Participant-e-s	7'944
Heures enseignées	63'552
Participant-e-s par rapport à 2022	+46%

Spécialités

Bûcherons : groupe composé de forestiers bûcherons de profession engagés lors de chute d'arbres ayant des complexités particulières et nécessitant une expertise adaptée.

Grutiers : spécialistes chargé-e-s de l'engagement de grues lors de missions de sauvetage ou de déblaiement / dégagement.

SSH : spécialistes en intervention hélicoptérée, issu-e-s du GRIMP ayant les compétences techniques pour être treuillé-e-s en montagne ou dans des environnements particuliers.

Insectes : spécialistes en récupération ou destruction d'hyménoptères.

Destruction : spécialistes doté-e-s d'un permis pour la destruction d'hyménoptères à l'aide de biocides.

Technique (désinca) : spécialistes chargé-e-s du suivi de l'évolution de la construction des véhicules lourds ou légers, des nouvelles technologies en termes de propulsion, de l'analyse des adaptations nécessaires des moyens de levage et désincarcération et des risques liés à ces manœuvres, de la formation du personnel.

Feu industriel (FI) : spécialistes chargé-e-s du suivi de l'évolution des risques d'incendie dans les environnements industriels et dépôts pétroliers et de missions d'appui technique lors d'intervention dans ces environnements.

Feu urbain et ventilation (FUV) : spécialistes des phénomènes et accidents thermiques, chargé-e-s de missions de formation des SPP et des SPV.

NOX : activité opérationnelle particulière en lien avec des menaces endogènes pouvant générer un nombre important de victimes (terrorisme).

Engin aérien : spécialistes chargé-e-s du suivi de l'évolution des technologies en lien avec les moyens aériens que sont les autos-échelles et les bras élévateurs, de formation du personnel.

SIA : spécialistes en intervention aquatique, chargé-e-s de missions de formation du personnel et apportant un appui opérationnel lors d'événements planifiés particuliers.

Bateliers : spécialistes chargé-e-s de l'engagement des embarcations pour des missions de sauvetage sur les différents plans d'eau genevois, pour des missions de lutte contre le feu et contre les pollutions.

GRSD : groupe de recherche en sauvetage et déblaiement, lors d'effondrement nécessitant la recherche de victimes dans les décombres.

GRSD 2 : spécialistes GRSD qui deviennent chef de groupe après une formation complémentaire.

GRIMP : spécialistes chargé-e-s de missions de sauvetage et d'évacuation de victimes en terrain difficile et sur corde.

NRBC : spécialistes des interventions nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques, conseillers techniques pour le commandant des opérations de secours (COS).

Médias et réseaux sociaux (Cellule graphisme - CG, Cellule médias - CM et Cellule réseaux sociaux - CRS) : spécialistes issu-e-s des compagnies incendie ou ambulances, chargé-e-s d'effectuer des prises de vues des interventions avec pour but la formation et l'enrichissement d'une base de données d'images.

EduQua

Le label de qualité EduQua constitue pour plus de 1'100 prestataires la clé de voûte de l'assurance et du développement de la qualité. La norme actuelle EduQua:2021 est centrée sur les instituts de formation continue et leurs offres dans tous les domaines de la formation continue.

Par le biais de la certification EduQua, les prestataires montrent aux parties prenantes qu'ils remplissent les exigences de qualité élémentaires en matière de gestion, d'offres de formation continue et de processus d'apprentissage et qu'ils ne cessent de développer la qualité. La Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) gère le secrétariat EduQua et veille au développement pérenne du label. (source: alice.ch)

En mars 2023, la certification EduQua a été validée selon la dernière norme 2021. Cette certification récompense le travail effectué tout au long de l'année par les équipes de l'école SIS.

En 2023, 7'803 heures de formation ont été dispensées à 460 personnes issues des compagnies volontaires genevoises.

Les instructeurs-trices volontaires du Groupement SIS ainsi que les partenaires internes et externes ont été chargé-e-s de dispenser ces formations dans huit domaines d'activité. Ces cours ont eu lieu en soirée et les samedis à l'école SIS, mais également dans les casernes de SPV de Bernex-Confignon, Chêne-Bourg, Cologny, Corsier, Versoix, Vernier et au centre de formation d'Altimum à Vernier.

Formation SPV en chiffres

SPV concernés dans le canton (env.)	1'417
Heures de formation dispensées	7'803
Personnes formées	460
Lieux de formation	8
Domaines de formation	8

Reprise des formations des SPV

En 2023, l'école SIS a repris l'ensemble des formations de base des SPV du canton de Genève. Ces formations étaient jusqu'ici prestées par l'OCPPAM.

Nouveaux cursus de formation

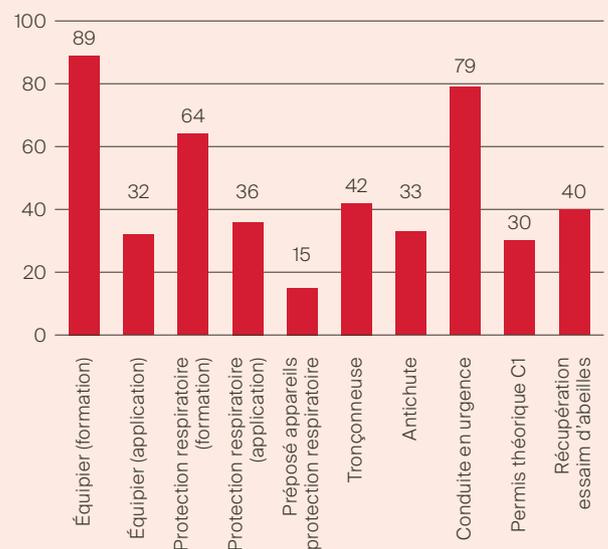
Ces formations ont été élaborées sur la base d'une étude et d'une réflexion opérées en 2022 et menées par l'unité Instruction SPV créée au sein de l'école SIS. Le résultat de cette étude a permis :

- l'introduction d'un nouveau cursus de formation reprenant un référentiel de compétences et de formations élaboré courant 2022 et validé par la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers et l'OCPPAM ;
- l'introduction d'un apprentissage en ligne pour la partie théorique ;
- la décentralisation des lieux de cours.

Ces formations de base s'adressent aux 1'417 sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers, intégrés au sein de 43 corps (chiffre fin 2022), que celui-ci ait adhéré au Groupement SIS ou non. La formation continue est en revanche placée sous la responsabilité du corps concerné.

Personnes formées

Total 2023: 460



FOCUS – FORMATION

Intégration des Jeunes sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier (JSP)

Créé en 1967, le corps des Jeunes sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier (JSP) de la Ville de Genève a quitté son statut associatif pour être intégré le 1^{er} janvier 2023 au sein de l'école du Groupement SIS. Tout au long de l'année 2023, un important travail a été fait pour réaliser cette intégration.

Recrutement

Les enfants qui rejoignent les JSP doivent être âgés entre 11 et 13 ans et être domiciliés dans les communes genevoises. Une priorité est donnée aux jeunes domiciliés dans les communes dont les corps SPV sont intégrés au Groupement SIS. En tant que candidats d'abord, ils participent à une soirée d'information. Ensuite, les enfants qui manifestent toujours leur intérêt sont convoqués pour passer des tests et un entretien. Les candidats sélectionnés reçoivent le planning de formation et leur équipement personnel. La formation des JSP débute une semaine après la rentrée scolaire.

Cursus

Âgés de 11 à 18 ans, ces jeunes sont répartis en trois groupes selon leur niveau et leur âge. En règle générale, la durée passée dans chaque groupe est de deux ans. Les cours sont organisés tous les lundis soirs selon un programme annuel défini. Les groupes sont formés dans trois domaines : le sport, la natation et la technique. À cela se rajoute des formations aux premiers secours des samedis et des sorties, des camps et des représentations lors d'événements et de manifestations.

2023 en bref

- 1^{er} janvier 2023 : reprise des JSP au sein du Groupement SIS.
- 2 et 3 juin 2023 : participation des JSP à l'inspection quinquennale et au poste de démonstration.
- 28 août 2023 : début des cours (volée 23-24).
- 14-15 octobre 2023 : présence au *Geneva Rescue Day* à Palexpo avec la tenue d'un poste d'information et des jeux.

Les JSP ont pu démontrer tout au long de l'année leur engagement et leur grande motivation à suivre les formations. Ils ont représenté avec fierté les valeurs du Groupement SIS lors de manifestations telles que l'inspection quinquennale du Groupement SIS et le *Geneva Rescue Day*.

JSP en chiffres

Nombre de JSP	40
Instructeurs-trices ou moniteurs-trices	50
Âge	11-18 ans
Période de formation	Année scolaire
Domaines de formation (sport, natation, technique)	3



FOCUS – PLATEFORME E-LEARNING ET LMS

Plateforme d'e-learning

Afin de pouvoir privilégier la pratique lors des formations, une plateforme d'e-learning a été mise à la disposition des apprenant.e-s SPP et SPV du canton de Genève. Elles et ils peuvent ainsi accéder aux cours théoriques en ligne avant d'assister aux formations pratiques à l'école. Le temps dédié à la théorie en présentiel est réduit au minimum pour donner plus de temps à l'expérimentation en présentiel. À l'école, la mise en pratique se fait au travers d'exercices en groupe selon l'approche par compétence (APC). La même plate-forme a été adoptée par les cantons

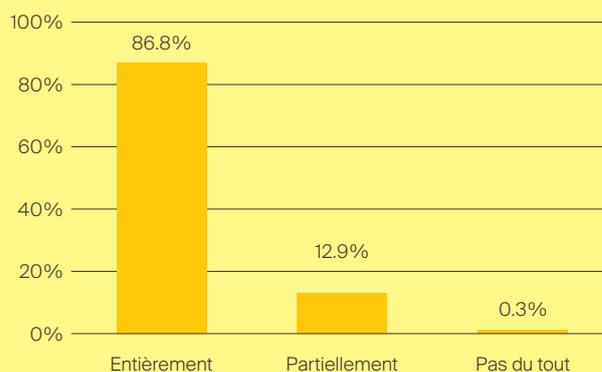
latins. Une mutualisation des cours est dès lors possible entre les organismes de formation cantonaux.

Durant l'année 2023, une refonte complète des programmes de formation et des supports de cours a été entreprise pour être intégrée dans la plateforme d'e-learning.

Plateforme de gestion des inscriptions aux formations

Pour gérer le suivi administratif de l'ensemble des formations dispensées, l'école SIS a également intégré en 2023 un logiciel de gestion des ressources (LODUR), Learning management system (LMS). Le logiciel permet à l'administration de l'école SIS de suivre les inscriptions et le parcours de formation de tous les apprenant.e-s, de planifier les interventions des instructeur.e-s. Il offre aussi la possibilité aux commandant.e-s et chef.fe-s des compagnies du Groupement et hors Groupement (SPV du canton) d'inscrire directement sur la plateforme leur personnel aux formations proposées.

La formation a-t-elle répondu aux objectifs énoncés et/ou à vos attentes?



À la question : « Allez-vous conseiller à vos collègues de suivre cette formation? »

556 personnes ont répondu oui, soit près de 98%.





MUSÉE DES SAPEURS-POMPIERS

L'Association du Musée des sapeurs-pompiers est administrée par un Comité de 9 membres bénévoles qui ont pour mission sa gestion administrative et financière. Ils gèrent également l'entretien du bâtiment, la conservation de ses collections ainsi que la négociation des partenariats avec les acteurs culturels locaux.

2023 en bref

Le 1^{er} janvier 2023, l'Association du Musée des sapeurs-pompiers de la Ville de Genève a été intégrée au Groupement SIS.

Au cours de l'année 2023, le Comité du musée et ses membres ont également participé à l'inspection quinquennale du Groupement SIS qui a eu lieu en juin 2023. Les guides du Musée ont accompagné les nombreux visiteurs. À cette occasion, plus de 500 personnes ont franchi les portes du Musée, adultes et enfants confondus. Des animations leur ont été proposées comme la maison de fumée, le triangle du feu, des démonstrations avec des caméras thermiques et des explications sur le décrochage des nids de frelon asiatique. Peu de temps avant, l'institution muséale avait participé en mai à la Nuit des Musées de la Ville de Genève.

En 2024, l'un des objectifs du Comité et de son président est de faire mieux connaître le Musée et de le faire évoluer. Dans cette optique, le musée renouvellera sa participation à la Nuit des Musées 2024 organisée par la Ville de Genève ainsi qu'au *Swiss Retromecanika – les old timers* qui aura lieu à Palexpo notamment.

Le musée en chiffres

2008

Inauguration

2023

Intégration
au Groupement SIS

35

guides actifs (SPP/SPV
retraités bénévoles)

6'000

visites guidées gratuites
effectuées en 2023

800

pièces de collection dont
quelques pièces uniques

52

membres

BILAN SOCIAL

En 2023, l'effectif du Groupement SIS est resté stable. Au 31 décembre 2023, il comptait 355 professionnel-le-s, réparti-e-s sur 344.4 ETP (équivalent temps plein) contre 347 ETP au 31 décembre 2022.

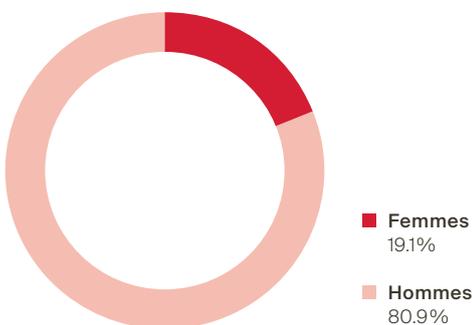
L'unité RH a organisé 38 procédures de mise au concours / appel à candidatures pour 76 postes.

Ces procédures ont concerné 22 recrutements externes dont 11 aspirant-e-s pour la volée 2024-2025 de l'école du Groupement SIS, 31 changements de postes en interne et 23 désignations de spécialistes de dicastère issu-e-s des compagnies de la division incendie et secours.

Un cinquième de l'effectif a vu son cahier des charges évoluer dans le courant de l'année 2023.

La répartition hommes-femmes a légèrement augmenté en faveur du personnel féminin (19.1% de femmes et 80.9% d'hommes). Une sous-représentation importante du personnel féminin, principalement dans les compagnies des SPP, reste une réalité rencontrée par l'ensemble des corps professionnels suisses.

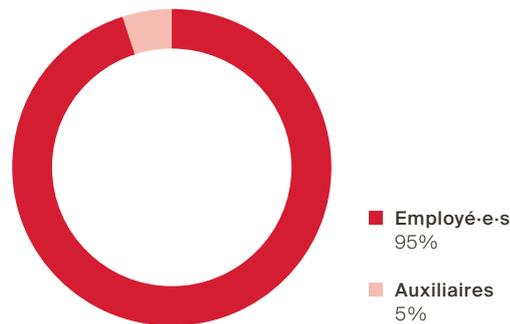
Répartition par genre (hors SPV)



La parité est toutefois atteinte au sein de la compagnie ambulances et pour le personnel non uniformé. À noter que les femmes sont plus présentes dans des fonctions administratives et les hommes dans des domaines informatique, technique et manuel.

En 2023, les membres du personnel au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée (employé-e-s) ont constitué la part prépondérante du personnel du Groupement SIS. La part des contrats à durée déterminée (auxiliaires) reste stable par rapport à 2022. Il est fait appel à ce type de contrats principalement pour des remplacements maladie de longue durée, des congés maternité ou pour permettre de renforcer temporairement les équipes dans le cadre de projets spécifiques nécessitant des compétences particulières.

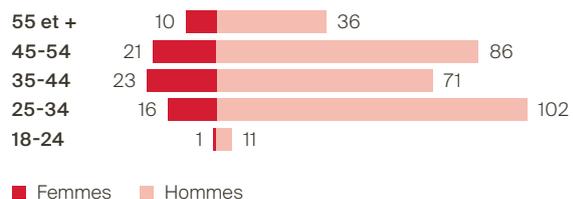
Employé-e-s / Auxiliaires



ETP par division au 31.12.2023

Direction	7
SE	6.3
RH, FIN, IT	19.6
DIS	225.6
EM	37
DIAL	26.1
École SIS	22.8

Pyramide des âges

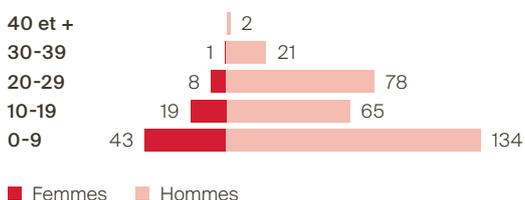


En 2023, l'âge moyen des collaborateurs et des collaboratrices du Groupement SIS était de 40 ans.

La tranche d'âge la plus représentée chez les femmes est celle des 35-44 ans, tandis que la tranche d'âge la plus représentée chez les hommes est celle des 25-34 ans.

Il convient de noter qu'en prenant en compte l'âge de la retraite et le départ en cessation d'activité du personnel uniformé, un tiers de l'effectif devra être renouvelé dans les dix prochaines années.

Pyramide des anciennetés



En 2023, 51.13% des employé-e-s avaient moins de 10 ans d'ancienneté. L'ancienneté moyenne au sein du GSIS est de 12 ans (8 ans pour les femmes et 13 ans pour les hommes).

Le nombre de départs annuels calculé sur l'ensemble du personnel du Groupement est inférieur en 2023 (16) comparé à 2022 (18). Les démissions ne concernent que le personnel administratif, logistique et technique alors que la cause de départ principale, voire unique, du personnel uniformé est le passage en cessation d'activité.

En 2023, le taux de rotation est en baisse, passant de 6.7% à 3.9%. Ceci s'explique notamment par la stabilisation des effectifs après la séparation du Groupement SIS de la Ville de Genève.

En 2023, la part des effectifs à temps partiel représente 9.7%, soit 38 personnes, ce qui constitue une baisse par rapport à 2022 où le niveau se situait à 11.6%. Cette baisse est notamment liée aux départs de personnes travaillant à temps partiel. Les données indiquent que ce sont majoritairement des femmes qui occupent ces postes (25 femmes contre 13 hommes). L'activité à temps partiel concernent principalement les équipes administratives et la compagnie ambulances.

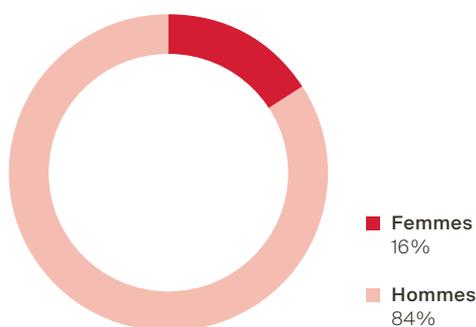
Le taux d'absentéisme de 5.6% témoigne de la bonne santé de notre structure et du personnel qui la compose.

Effectifs SPV

Le Groupement SIS compte 217 sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires (SPV) au 31 décembre 2023.

La répartition hommes-femmes est quant à elle restée stable en 2023 même si nous pouvons observer une légère hausse en faveur des femmes.

Répartition par genre (SPV)



Personnes en cessation d'activité

En application du statut du personnel (art. 112), la catégorie uniformée du Groupement SIS bénéficie d'une cessation d'activité entre 57 ans et 3 mois révolus et 57 ans et 5 mois révolus. En 2023, le Groupement comptait 28 personnes en pré-retraite. La cessation d'activité s'arrête une fois l'âge d'ouverture des droits de retraite atteint, soit au plus tard à 65 ans.

Hommages

Les anciens du service restent présents dans les mémoires bien après leur départ en cessation d'activité. Ainsi, le Groupement SIS rend hommage à ceux qui nous ont quitté en 2023 :

- Jean-Marc Annen
- Hubert Chevalley
- André Georges Currat
- Samuel Favre
- Bernard Gisiger
- Jean-Pierre Grange
- Gilbert Magnin
- Yves Muller
- Jean-Jacques Rinsoz
- Cédric Vuichard
- Raymond Wicky

Analyse de l'égalité salariale

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'égalité (LEg), le Groupement SIS a effectué une analyse de l'égalité des salaires, en prenant comme référence le mois de septembre 2022.

Les calculs ont été réalisés sur la base du modèle d'analyse standard de la Confédération, module 1. La rémunération de référence concerne les 347 employé-e-s, dont 57 (16.4%) femmes et 290 (83.6%) hommes, actifs en septembre 2022.

L'analyse relève qu'en moyenne, les femmes gagnent 1.0% de plus que les hommes. En tenant compte des différences dans les caractéristiques liées aux qualifications et les caractéristiques liées au poste de travail, les femmes gagnent 3.7% de plus. Cette différence n'est toutefois pas statistiquement significative.

Cette analyse a fait l'objet d'un audit indépendant; si le Groupement n'a pas effectué l'analyse de l'égalité salariale dans le délai imparti par la loi, les auditeurs n'ont pas relevé d'autres éléments permettant de conclure que l'analyse de l'égalité des salaires diligentée par le Groupement SIS n'était pas conforme aux exigences légales.

En conclusion, le Groupement SIS a démontré qu'à travail et caractéristiques individuelles égales, les femmes et les hommes qu'il emploie sont payés de la même manière, sans aucune discrimination liée au genre.

L'analyse de l'égalité salariale et le rapport de l'auditeur indépendant sont disponibles sur le site internet du Groupement SIS (www.sisge.ch).







COMPTES ANNUELS 2023

TABLE DES MATIÈRES

1.	Message du Comité	62
2.	Compte de résultat 2023 du Groupement SIS	64
3.	Bilan au 31 décembre 2023 du Groupement SIS	67
4.	Compte des investissements 2023	68
5.	Tableau de flux de trésorerie 2023	69
6.	Compte de variation de la fortune 2023	70
7.	Cadre légal, financement et installation du Groupement SIS	71
8.	Tenue de la comptabilité et système de contrôle interne	72
9.	Règles régissant la présentation des comptes annuels	73
10.	Détails du compte de résultat	74
11.	Détails des comptes du bilan	82
12.	Détail du compte des investissements	87
13.	Engagements hors bilan et engagements conditionnels	88
14.	Indications supplémentaires	89
15.	Classification fonctionnelle	91
16.	Rapport de l'organe de révision	92
17.	Comptes détaillés	94
18.	Projets de délibération	101

1. Message du Comité

Le Groupement SIS a clôturé l'exercice comptable, avec un excédent de 767'979 francs.

Cet excédent provient du budget général (hors SPV), qui présente un solde de 966'401 francs ; à l'inverse, le budget des SPV (à la charge de la seule Ville de Genève) est déficitaire pour un montant de -198'421 francs.

Au total, les charges de fonctionnement sont de 71'586'771 francs, soit 427'477 francs de moins que le budget. Deux des trois principaux postes du compte de résultat sont très proches des montants budgétés :

- Les charges de personnel se montent à 58'095'096 francs (81% du total des dépenses), et présentent un dépassement du budget de 178'910 francs (+0.3%) ; ce dépassement est dû principalement à la sous-estimation des soldes SPV au budget de 250'741 francs ;
- Les achats de biens et de prestations de service totalisent 11'613'409 francs (16% du total des dépenses), avec un non-dépensé de 19'351 francs (-0.2%) ;
- Les charges de transfert présentent un non-dépensé de 652'238 francs consécutif au fait que la Ville de Genève a renoncé en 2022 à facturer au Groupement SIS les charges d'amortissement concernant les bâtiments et infrastructures du Groupement SIS.

Les revenus du Groupement SIS se montent en 2023 à 72'255'049 francs, en ligne avec le budget (+0.1%), avec cependant :

- Une surestimation de l'estimation initiale des revenus provenant de la taxe à charge des compagnies d'assurance incendie (-361'932 francs) ;
- Une sous-estimation des indemnités provenant d'entreprises publiques (+236'207 francs) ;
- Davantage de revenus provenant des services de préservation des SPV (+54'809 francs).

Le résultat financier enfin présente une économie de 295'701 francs : le report des investissements du Groupement SIS (et donc de l'emprunt prévu pour les financer) a allégé significativement les charges – de même que la fin des taux d'intérêt négatifs.

Le Comité propose au Conseil intercommunal d'affecter à la réserve conjoncturelle 750'000 francs, prélevés sur l'excédent 2023 de 767'979 francs.

Au 31 décembre 2023, les actifs du Groupement SIS totalisent 10'953'537 francs. Les capitaux de tiers se montent à 9'677'799 francs et le capital propre à 1'275'738 francs.

Le compte des investissements 2023 enregistre un total de 786'024 francs de dépenses engagées durant l'année au titre des différents crédits votés par le Conseil intercommunal.

L'annexe aux comptes annuels présente des explications relatives au compte de résultats, au compte des investissements, au bilan et au tableau des flux de trésorerie, ainsi que d'autres indications importantes pour pouvoir apprécier l'état des finances, du patrimoine et du résultat, ainsi que la situation en matière de risques.

Le Groupement SIS a mis en place et utilise un système de contrôle interne complet et se réfère aux procédures comparables et règles de présentation des comptes, applicables aux communes genevoises, afin de s'assurer que les comptes annuels soient conformes aux exigences de la Loi sur l'administration des communes (LAC) (rsGE B 6 05), du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) (rsGE B 6 05 01), de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) (rsGE F 4 05) ainsi qu'aux statuts du Groupement SIS.

La direction du Groupement SIS a confirmé au Comité l'exactitude des données présentées dans les comptes annuels 2023, ainsi que l'efficacité des contrôles internes. La direction a confirmé également le caractère raisonnable des principales estimations et hypothèses retenues ainsi que la conformité des comptes annuels aux règles de présentation applicables.

Conformément à la délibération du Conseil intercommunal du 29 septembre 2022, l'organe de révision Deloitte SA a procédé à l'audit des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a émis une opinion sans réserve.

La commission des finances du Comité a examiné les comptes annuels 2023, le projet de rapport d'activité ainsi que le rapport d'audit. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité le 3 mai 2024.

À notre connaissance, les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont conformes à la LAC, au RAC, à la LPSSP, ainsi qu'au Manuel de comptabilité publique édité par le Département chargé des affaires communales.

À Genève, le 3 mai 2024

Pour le Comité:



Marie Barbey-Chappuis
Présidente



Christophe Senglet
Vice-président

Pour la direction:



Colonel Nicolas Schumacher
Commandant et chef de corps



Frédéric Vallat
Directeur administratif et financier

2. Compte de résultat 2023 du Groupement SIS

	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-58'095'096	-57'916'186	-53'201'996
31 Biens, services, autres charges d'expl.	-11'613'409	-11'632'760	-10'868'847
33 Amortissements du patrimoine administratif	-292'775	-267'810	-8'394
36 Charges de transfert	-1'363'954	-2'016'192	-3'215'171
39 Imputations internes	-221'537	-181'300	-130'175
Total des charges d'exploitation	-71'586'771	-72'014'248	-67'424'583
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	8'930'845	8'812'400	8'688'060
43 Revenus divers	944	-	2'755
46 Revenus de transfert	63'101'723	63'216'548	59'142'099
49 Imputations internes	221'537	181'300	130'175
Total des revenus d'exploitation	72'255'049	72'210'248	67'963'089
Résultat d'exploitation	668'278	196'000	538'506
34 Charges financières	-6'715	-280'000	-30'940
44 Revenus financiers	106'416	84'000	192
Résultat financier	99'701	-196'000	-30'748
Résultat de l'exercice / Excédent	767'979	-	507'758

Compte de résultat – Répartition des charges et revenus	SIS (hors SPV)	SPV	C 2023
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-57'102'855	-992'241	-58'095'096
31 Biens, services, autres charges d'expl.	-10'980'744	-632'665	-11'613'409
33 Amortissements du patrimoine administratif	-292'775	-	-292'775
36 Charges de transfert	-1'351'954	-12'000	-1'363'954
39 Imputations internes	-72'438	-149'099	-221'537
Total des charges d'exploitation	-69'800'766	-1'786'005	-71'586'771
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	8'871'065	59'780	8'930'845
43 Revenus divers	944	-	944
46 Revenus de transfert	61'581'189	1'520'534	63'101'723
49 Imputations internes	214'267	7'270	221'537
Total des revenus d'exploitation	70'667'465	1'587'584	72'255'049
Résultat d'exploitation	866'701	-198'421	668'278
34 Charges financières	-6'715		-6'715
44 Revenus financiers	106'416		106'416
Résultat financier	99'701	-	99'701
Résultat de l'exercice / Excédent	966'400	-198'421	767'979

Les notes relatives au compte de résultat sont présentées au chapitre 10.

Compte de résultat – SIS (hors SPV)	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-57'102'855	-57'174'686	-52'344'144
31 Biens, services, autres charges d'expl.	-10'980'744	-11'040'826	-10'235'314
33 Amortissements du patrimoine administratif	-292'775	-267'810	-8'394
36 Charges de transfert	-1'351'954	-1'945'892	-3'143'061
39 Imputations internes	-72'438	-60'000	-
Total des charges d'exploitation	-69'800'766	-70'489'214	-65'730'913
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	8'871'065	8'807'900	8'670'980
43 Revenus divers	944	-	2'755
46 Revenus de transfert	61'581'189	61'696'014	57'456'765
49 Imputations internes	214'267	181'300	130'175
Total des revenus d'exploitation	70'667'465	70'685'214	66'260'675
Résultat d'exploitation	866'701	196'000	529'762
34 Charges financières	-6'715	-280'000	-30'940
44 Revenus financiers	106'416	84'000	192
Résultat financier	99'701	-196'000	-30'748
Résultat total	966'400	-	499'014

Compte de résultat – SIS (SPV)	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-992'241	-741'500	-857'852
31 Biens, services, autres charges d'expl.	-632'665	-591'934	-633'533
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-
36 Charges de transfert	-12'000	-70'300	-72'110
39 Imputations internes	-149'099	-121'300	-130'175
Total des charges d'exploitation	-1'786'005	-1'525'034	-1'693'670
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	59'780	4'500	17'080
43 Revenus divers	-	-	-
46 Revenus de transfert	1'520'534	1'520'534	1'685'334
49 Imputations internes	7'270	-	-
Total des revenus d'exploitation	1'587'584	1'525'034	1'702'414
Résultat d'exploitation	-198'421	-	8'744
34 Charges financières	-	-	-
44 Revenus financiers	-	-	-
Résultat financier	-	-	-
Résultat total	-198'421	-	8'744

3. Bilan au 31 décembre 2023 du Groupement SIS

	Note	31.12.2023	31.12.2022
1 Actif			
10 Patrimoine financier			
100 Disponibilités et placements à court terme	11.1	4'525'032	4'225'322
101 Créances	11.2	1'584'919	1'463'681
104 Actifs de régularisation	11.3	3'331'374	404'109
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	11.4	506'122	561'166
107 Placements financiers à long terme	11.5	84'292	-
		10'031'739	6'654'278
14 Patrimoine administratif			
140 Immobilisations corporelles du PA	11.6	352'534	169'180
142 Immobilisations incorporelles, nettes	11.7	569'264	259'368
		921'798	428'548
Total		10'953'537	7'082'826
2 Passif			
20 Capitaux de tiers			
200 Engagements courants	11.9	3'690'555	1'261'145
201 Engagements financiers à court terme	11.10	5'000'000	4'000'000
204 Passifs de régularisation	11.11	215'204	464'486
205 Provisions à court terme	11.12	772'041	849'437
		9'677'800	6'575'068
29 Capital propre			
29x Réserve de politique budgétaire		1'240'000	490'000
299 Excédent / découvert du bilan (Hors SPV)		225'414	9'014
299 Excédent / découvert du bilan (SPV)		-189'677	8'744
		1'275'737	507'758
Total		10'953'537	7'082'826

Les notes relatives au bilan sont présentées au chapitre 11.

4. Compte des investissements 2023

	Note	2023	2022
Dépenses			
50 Immobilisations corporelles		261'769	169'180
52 Immobilisations incorporelles		524'255	267'762
Total des dépenses		786'024	436'942
63 Subventions d'investissement acquises		-	-
Total des recettes		-	-
Résultat du compte des investissements		786'024	436'942
6900 Report à l'actif du bilan			
Entrées des immobilisations corporelles du PA	11.6	-261'769	-169'180
Entrées des immobilisations incorporelles du PA	11.7	-524'255	-267'762
Solde		-	-

En application des dispositions de la LAC (art. 60A et art 30 al.1 par analogie), conformément au Statut du Groupement SIS, le Comité peut soumettre au Conseil intercommunal des crédits d'engagement relatifs aux dépenses d'investissement du patrimoine administratif ainsi que les moyens de les couvrir.

Crédits votés

Au 31 décembre 2023, le Conseil intercommunal a approuvé 8 crédits d'engagement :

Objet	Vote	Désignation	Montant
PR - 1000	20.10.2021	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion	287'800
PR - 1001	15.06.2023	Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier (1 ^{er} PAM)	330'000
PR - 1002	15.06.2023	Premier plan des systèmes d'information et de communication (1 ^{er} PSIC), net	2'740'000
PR - 1003	15.06.2023	Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles du Groupement SIS, net	7'620'000
PR - 1005	16.11.2023	Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et à la modification des structures destinées aux formations incendies, net	707'000
PR - 1007	16.11.2023	Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	800'000
PR - 1008	16.11.2023	Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	220'000
PR - 1009	16.11.2023	Amélioration du système d'aide à l'engagement de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA-118), net	-
Total des crédits votés, net			12'704'800

5. Tableau de flux de trésorerie 2023

	Note	31.12.2023	31.12.2022
Résultat de l'exercice		767'979	507'758
+ Amortissement du patrimoine administratif		292'775	8'394
+/- Variation des créances		-121'237	-1'463'682
+/- Variation des stocks		55'044	-561'166
+/- Engagements courants biens corporels investissements		-94'190	-
+/- Engagements courants biens incorporels investissements		-57'014	-
+/- Variation des engagements courants		2'429'410	1'261'145
+/- Variation des provisions		-77'397	849'437
+/- Variation des actifs de régularisation		-2'927'264	-404'109
+/- Variation des passifs de régularisation		-249'283	464'486
Reclassement des placements financiers à long terme		-84'292	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		-65'469	662'264
Immobilisations corporelles		-261'769	-169'180
Immobilisations incorporelles		-373'051	-267'762
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-634'820	-436'942
Nouveaux engagements financiers à court terme		5'000'000	4'000'000
Remboursements d'engagements financiers à court terme		-4'000'000	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		1'000'000	4'000'000
Variation des liquidités et placements à court terme		299'710	4'225'322
Liquidités au 01.01		4'225'322	-
Liquidités au 31.12		4'525'032	4'225'322
Variation des liquidités et placements à court terme		299'710	4'225'322

6. Compte de variation de la fortune 2023

État du capital propre	Résultat (hors SPV)	Résultat (SPV)	Total
État au 01.01	499'014	8'744	507'758
Résultat de l'exercice	966'400	-198'421	767'979
État au 31.12	1'465'414	-189'677	1'275'737

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultat 2023 est de 767'979 francs (2022: 507'758).

Emploi de l'excédent de revenus au bilan

Le Comité du Groupement SIS propose au Conseil intercommunal d'attribuer le résultat de l'exercice à la réserve conjoncturelle (réserve de politique budgétaire).

État du capital propre	Résultat (hors SPV)	Résultat (SPV)	Réserve conjoncturelle	Total
État au 01.01	+9'014	+8'744	+490'000	+507'758
Résultat de l'exercice	+966'400	-198'421	-	+767'979
Attribution à la réserve conjoncturelle	-750'000	-	+750'000	-
État au 31.12	+225'414	-189'677	+1'240'000	+1'275'737

Une répartition de la contribution des communes au capital propre du Groupement est présentée en annexe (note 17.6).

7. Cadre légal, financement et installation du Groupement SIS

7.1. Cadre légal

Le Groupement SIS est une structure intercommunale autonome de droit public, instituée par Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP; rsGE F 4 05). Il est régi par les dispositions de cette loi, celles de la Loi sur l'administration des communes, (art 60A ss) (LAC; rsGE B 6 05), celles de Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC; rsGE B 6 05 01), ainsi que par ses statuts.

7.2. Ressources du Groupement SIS

Le Groupement SIS est financé par ses ressources propres ainsi que par les contributions des communes; il est responsable de ses engagements financiers. Les statuts du Groupement SIS prévoient que les ressources financières du Groupement SIS sont constituées :

- des contributions annuelles des communes;
- des revenus propres du Groupement SIS, notamment les revenus des prestations facturées et les produits financiers;
- des subventions et autres participations cantonales et fédérales;
- de la part du produit des taxes des compagnies d'assurance en contribution aux frais de lutte contre les incendies, visée par l'article 31, alinéa 1, let. b LPSSP;
- des autres redevances et taxes affectées à des prestations déterminées;
- des dons et legs.

7.3. Contributions annuelles des communes membres

Les contributions des communes membres doivent couvrir les charges du Groupement SIS, déduction faite des autres ressources.

En application de l'art. 42 LPSSP, durant les 10 premières années de fonctionnement du Groupement SIS, les contributions des communes sont calculées sur la base d'une combinaison évolutive entre :

- L'ancienne clé de répartition applicable selon la dernière convention conclue entre la Ville de Genève et les autres communes en force lors de l'entrée en vigueur de la présente loi et,
- La nouvelle clé de répartition, proportionnelle à la somme du nombre d'habitants (au 31 décembre de l'année n-2) et d'emplois (équivalents plein-temps au 31 décembre de l'année n-3) de chaque commune. Sont déterminantes les statistiques publiées par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).

Lors du premier exercice du Groupement SIS (exercice 2022), l'ancienne clé de répartition compte pour 90% et la nouvelle pour 10%; pour chaque année subséquente, ces pourcentages diminuent, respectivement augmentent de 10%.

Les communes qui organisent et financent leur propre corps de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires, individuellement ou dans le cadre d'une collaboration intercommunale autre que le Groupement SIS, ne participent pas aux dépenses du Groupement SIS afférentes aux sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires incorporé-e-s au sein de ce dernier. Ces dépenses sont réparties entre les autres communes selon la nouvelle clé de répartition.

Les communes sont tenues d'inscrire à leur propre budget les contributions ainsi définies; il s'agit de charges liées.

7.4. Responsabilité du Groupement SIS et garanties des communes

En application de l'art. 16 de la LPSSP, le Groupement SIS est responsable de ses engagements financiers.

L'art. 18 de la LPSSP prévoit toutefois que les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de :

- a) L'institution de prévoyance auprès de laquelle le personnel du Groupement SIS est conventionnellement affilié; la garantie des communes s'étend aux obligations en garantie de l'État visées par les articles 72A à 72C de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982, ainsi qu'à celles prévues par la convention d'affiliation auprès de l'institution de prévoyance;
- b) Toute autre entité créancière du Groupement SIS, dans le cadre des emprunts du Groupement SIS approuvés par délibération du Conseil intercommunal.

La garantie de chaque commune est limitée à la part de l'engagement considéré correspondant à la proportion de son obligation de financement selon l'article 16 en vigueur au jour de l'exécution de la garantie (note 13.2).

7.5. Installation du Groupement SIS

À la suite de l'entrée en vigueur de la LPSSP dans sa nouvelle teneur, le Conseil d'État a validé le 30 mars 2021 les statuts du Groupement SIS.

Conformément aux dispositions transitoires de la LPSSP (art. 42 al. 3) le Groupement SIS a repris le Service d'incendie et secours - précédemment rattaché à la Ville de Genève - au 1^{er} janvier 2022.

À cet effet, le Groupement SIS :

- a) a repris l'intégralité du personnel du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, hormis le personnel de l'unité de Protection civile, aux conditions d'emploi en vigueur définies par le statut du personnel de la Ville de Genève et son règlement d'application, les prescriptions propres au personnel du Service d'incendie et de secours et les échelles des traitements en vigueur à la reprise du personnel par le Groupement SIS ;
- b) a pris possession des moyens matériels dudit service ainsi que des biens immobiliers, par contrats de cession ou de mise à disposition ;
- c) a repris les engagements et accords avec les tiers relatifs aux missions du Groupement SIS.

Dès son entrée en fonction opérationnelle et de manière à garantir la continuité du service public, le Groupement SIS a bénéficié du soutien de la Ville de Genève dans divers domaines, dont la mise à disposition de bâtiments et d'infrastructures, de véhicules et d'équipements, de prestations dans les domaines informatiques et administratifs, principalement.

En retour, le Groupement SIS continue d'assumer des prestations pour la Ville de Genève afin d'assurer également la continuité du service public municipal. Les relations entre le Groupement SIS et la Ville de Genève sont précisées dans l'annexe des comptes annuels (chapitre 14).

8. Tenue de la comptabilité et système de contrôle interne

8.1.1. Organisation de la comptabilité

Le Groupement SIS est devenu opérationnel le 1^{er} janvier 2022.

Durant l'année 2022 et à titre transitoire, le Groupement SIS a bénéficié du soutien de la Ville de Genève, pour gérer et exploiter son système d'information et de communication, pour aider à la tenue de sa comptabilité et procéder au calcul des salaires.

Un progiciel de gestion comptable et d'administration des ressources humaines a été acquis par le Groupement SIS et mis en fonction dans le courant de l'année 2022. La clôture des comptes 2022 a été effectuée sur ce progiciel par le Groupement SIS. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les salaires du personnel sont également gérés avec ce progiciel.

8.1.2. Système de contrôle interne et analyse des risques

Le Groupement SIS a mis en place un système de contrôle interne, une évaluation et une gestion des risques, basés sur l'organisation et les procédures existantes en Ville de Genève. Cette organisation et ces procédures ont été adaptées à l'activité du Groupement SIS :

- L'objectif du système de contrôle interne est de rationaliser la gestion du Groupement SIS, en limitant les risques économiques et financiers inhérents à son activité ;
- Le système d'identification, de gestion et de suivi des risques est conçu de sorte à permettre à la Direction et au Comité d'identifier les risques suffisamment tôt et de prendre les mesures nécessaires en temps opportun.

8.1.3. Exposition à des risques financiers

Dans le cadre de ses activités, le Groupement SIS peut être exposé à des risques financiers de plusieurs natures, notamment au risque de crédit (risque de défaut d'une contrepartie), au risque de liquidité ainsi qu'aux risques de marché (risque de taux d'intérêt et risque de change) :

- Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. Le Groupement SIS suit ce risque avec attention ; il convient de relever que les créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque de défaut fait l'objet d'un suivi régulier ;
- Le risque de liquidité surviendrait si le Groupement SIS devait rencontrer des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers. La probabilité est faible que ce risque se matérialise : le Groupement SIS dispose d'une ligne de crédit confirmée de 11 millions de francs ; il peut avoir recours à l'emprunt pour financer ses investissements à moyen et à long terme, à défaut de disposer de fonds propres.
- Le Groupement SIS considère enfin être faiblement exposé aux risques de marché, compte tenu de son activité.

9. Règles régissant la présentation des comptes annuels

9.1.1. Principes relatifs à la présentation des comptes

La comptabilité du Groupement SIS est tenue conformément à la LAC, au RAC, à la LPSSP ainsi qu'au *Manuel de comptabilité* publique édité par le Département chargé des affaires communales. Ces normes se réfèrent au *Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2*, édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La présentation des comptes offre une vision de la situation financière la plus conforme possible à l'état réel des finances, du patrimoine et du résultat du Groupement SIS.

9.1.2. Reconnaissance des revenus et des charges

Selon le principe de la comptabilité d'exercice, les charges et les recettes sont comptabilisées dans la période où elles sont générées.

9.1.3. Patrimoine financier (PF)

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Si un actif du patrimoine financier devait subir une perte durable de valeur, il ferait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes. Les actifs de régularisation sont portés au bilan pour :

- des dépenses ou des charges comptabilisées avant la date de clôture des comptes, mais qui concernent l'exercice comptable suivant ; ou
- des recettes ou des revenus qui concernent l'exercice comptable qui s'achève mais qui ne seront facturés qu'au cours de la période comptable suivante.

9.1.4. Patrimoine administratif (PA)

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication.

Les immobilisations corporelles et incorporelles du PA sont amorties suivant les dispositions prévues par le RAC (art. 40). L'amortissement des investissements du PA est effectué dans les délais suivants :

- 15 ans pour les véhicules spéciaux ;
- 10 ans pour les installations fixes (équipements et installations techniques) ;
- 8 ans pour les biens meubles, les véhicules et les machines ;

- 5 ans pour les immobilisations incorporelles (brevets, logiciels, licences perpétuelles) ;
- 4 ans pour les systèmes informatiques et de communication.

La première annuité d'amortissement est comptabilisée dès la première utilisation de l'investissement.

En accord avec les dispositions de l'article 39 RAC, les dépenses d'investissement supérieures à 100'000 francs sont activées ; les dépenses comprises entre 10'000 francs et 100'000 francs peuvent être enregistrées soit, dans le compte de résultats soit, dans le compte des investissements ; les dépenses inférieures à 10'000 francs ne sont pas activées.

9.1.5. Engagements

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale. Les passifs de régularisation sont portés au bilan pour :

- des recettes ou des revenus facturés et comptabilisés avant la date de clôture des comptes, mais qui concernent l'exercice comptable suivant ; ou
- des dépenses ou des charges découlant de prestations fournies par des tiers avant la date de clôture des comptes, mais que ces derniers ne factureront qu'au cours de la période suivante.

Les provisions sont des engagements juridiques ou implicites probables, fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés.

9.1.6. Capitaux propres

Le solde du compte de résultat est reporté au bilan dans 2 rubriques séparées, selon qu'il provient du compte de résultat (hors SPV) ou du compte de résultat (SPV).

10. Détails du compte de résultat

10.1. Compte de résultat 2023 – (SIS hors SPV)

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	10.2.1	-57'102'855	-57'174'686	-52'344'144
31 Biens, services, autres charges d'expl.	10.2.2	-10'980'744	-11'040'826	-10'235'314
33 Amortissements du patrimoine admin.	10.2.3	-292'775	-267'810	-8'394
36 Charges de transfert	10.2.4	-1'351'954	-1'945'892	-3'143'061
39 Imputations internes		-72'438	-60'000	-
Total des charges d'exploitation		-69'800'766	-70'489'214	-65'730'913
Revenus d'exploitation				
42 Taxes	10.2.5	8'871'065	8'807'900	8'670'980
43 Revenus divers		944	-	2'755
46 Revenus de transfert	10.2.6	61'581'189	61'696'014	57'456'765
49 Imputations internes	10.2.7	214'267	181'300	130'175
Total des revenus d'exploitation		70'667'465	70'685'214	66'260'675
Résultat d'exploitation		866'701	196'000	529'762
34 Charges financières	10.2.8	-6'715	-280'000	-30'940
44 Revenus financiers	10.2.8	106'416	84'000	192
Résultat financier		99'701	-196'000	-30'748
Résultat de l'exercice		966'400	-	499'014

Les charges nettes du budget du Groupement SIS (hors SPV) sont financées par l'ensemble des communes, selon la clef de répartition fixée par la LPSSP (note 7.3).

10.2. Détails du compte de résultat (SIS hors SPV)

10.2.1. Charges de personnel

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges de personnel (30)				
Autorités, commissions et juges (300)	a)	-48'446	-	-44'211
Salaires du personnel (301)	b)	-42'594'962	-42'185'026	-39'370'271
Travailleurs temporaires (303)	c)	-56'671	-	-79'593
Allocations (304)	d)	-424'450	-431'300	-396'487
Cotisations patronales (305)	e)	-10'958'075	-11'282'680	-9'582'715
Prestations de l'employeur (306)	f)	-2'393'496	-2'527'108	-2'200'398
Autres charges de personnel (309)	g)	-626'755	-748'573	-670'469
Total		-57'102'855	-57'174'687	-52'344'144

- a) Sont imputés sous la rubrique « Autorités et commissions (300) » les jetons de présence et indemnités versés aux membres du Comité, conformément à la délibération 2021-01 votée par le Conseil intercommunal le 28 avril 2021.
- b) La rubrique « Salaires du personnel (301) » présente les salaires bruts versés aux employés du Groupement SIS, les primes, indemnités et rémunérations complémentaires ainsi que la variation de la provision pour vacances. Les comptes salaires des personnels fixe et auxiliaire sont proches du budget. Le dépassement budgétaire de 409'936 francs s'explique pour moitié par le recours au personnel auxiliaire pour compenser des absences, et par le fort volume d'heures supplémentaires encouru par le personnel en uniforme, dans le cadre d'interventions.
- c) Le Groupement SIS a eu recours à des travailleurs temporaires pour des remplacements ponctuels en cas d'absence maladie notamment.
- d) Sous la rubrique « Allocations (304) » figurent les différentes allocations prévues par le Statut du personnel (naissance, enfants).
- e) Les cotisations patronales incluent la contribution de l'employeur aux assurances sociales et à l'institution de prévoyance professionnelle (CAP prévoyance). Le non-dépensé de 324'605 francs est lié aux cotisations de prévoyance professionnelle et d'assurance accident.
- f) Les prestations de l'employeur concernent les rentes versées au personnel en cessation d'activité, âgé de 57 ans et demi et plus, qui demeure rattaché au Groupement SIS jusqu'au départ en retraite. Ces rentes sont partiellement financées par des contributions des employés, portées en déduction de cette charge, à hauteur de 317'518 francs (2022 : 304'948).
- g) Figurent sous la rubrique « Autres charges de personnel (309) » les dépenses de formation pour 557'092 francs ainsi que les frais de recrutement et des dépenses annexes.

10.2.2. Charges de biens, services et autres charges d'exploitation

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Biens, services, autres charges (31)				
Charges de matériel et de marchandises (310)	h)	-2'208'276	-1'880'334	-1'822'115
Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311)	i)	-838'676	-669'845	-652'286
Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312)	j)	-469'206	-477'330	-430'750
Prestations de services et honoraires (313)	k)	-1'714'092	-1'717'961	-1'588'144
Travaux d'entretien (314)	l)	-1'128'472	-1'726'800	-1'181'834
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315)	m)	-1'074'446	-1'297'689	-1'116'452
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316)	n)	-2'312'881	-2'249'228	-2'166'817
Dédommagements (317)	o)	-929'195	-894'339	-908'150
Dépréciations sur créances (318)	p)	-284'947	-100'000	-350'441
Diverses charges d'exploitation (319)		-20'553	-27'300	-18'324
Total		-10'980'744	-11'040'826	-10'235'314

- h) Sont regroupés dans les « Charges de matériel et de marchandises (310) » l'acquisition de biens de consommation, utilisés durant l'exercice comptable, tels que les fournitures de sécurité, d'intervention, fournitures pour véhicules, carburant et denrées alimentaires. Le dépassement de +327'942 francs s'explique principalement par des achats complémentaires tels que pantalons pionniers, vestes d'intervention, gants, équipement pour bateliers. Il découle également du reclassement de frais informatiques figurant auparavant sous la rubrique 315.

- i) La rubrique « Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311) » comprend les acquisitions du matériel pour la sécurité et les interventions, du matériel et des logiciels informatiques. De même que pour les fournitures de sécurité et d'intervention, des achats supplémentaires se sont avérés nécessaires dans l'acquisition d'appareils respiratoires, lances incendie et matériel de laboratoire. Les charges ont excédé le budget de +168'830 francs.
- j) Sont principalement comptabilisés sous la rubrique « Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312) » les frais d'énergie (électricité, eau, gaz, bois).
- k) La rubrique « Prestations de services et honoraires (313) » regroupe des prestations de service et honoraires, plus particulièrement les honoraires informatiques, les dépenses de téléphonie, les primes d'assurance pour le Groupement SIS, les dépenses en lien avec les entraînements sportifs obligatoires du personnel en uniforme, les frais de bilans médicaux, les honoraires pour les médecins répondants ainsi que l'élimination et de l'enlèvement des résidus et encombrants.
- l) Les « Travaux d'entretien (314) » concernent les interventions sur les bâtiments et infrastructures, mais également les contrats d'entretien et de nettoyage. Une partie des travaux d'entretien des bâtiments a été reportée à 2024.
- m) La rubrique « Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315) » regroupe les frais de maintenance des logiciels, les frais d'entretien du matériel informatique et de communication, les travaux d'entretien des véhicules par des tiers, du matériel de sécurité et d'interventions. Certaines charges informatiques sont désormais comptabilisées dans d'autres rubriques (310 et 311) ce qui explique en partie le montant non dépensé.
- n) Les « Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316) » concernent les montants versés à la Ville de Genève en contrepartie de la mise à disposition des 3 casernes, de l'École SIS, des locaux du Musée des SPP et de 2 dépôts; à cela s'ajoutent le loyer des bureaux administratifs du Groupement SIS, rue des Bains 35 et diverses autres dépenses. Figure enfin sous cette rubrique la mise à disposition gratuite du Victoria Hall, pour la cérémonie de remise des brevets de sapeurs-pompiers (une recette compense cette charge).
- o) Les « Dédommagements (317) » comprennent les frais de repas livrés midi et soir aux compagnies de garde ainsi que les frais liés aux opérations de service (déplacements, nuitées, autres frais de repas, utilisation de véhicules privés, etc.).
- p) Sous la rubrique « Dépréciations sur créances (318) » figurent les pertes sur débiteurs, pour 66'765 francs (2022: 0) ainsi que la variation de la provision pour débiteurs douteux.

10.2.3. Amortissements du patrimoine administratif

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges d'amortissement (33)				
Amort. des immobilisations corporelles (330)		-78'415	-41'250	-
Amort. des immobilisations incorporelles (332)		-214'360	-226'560	-8'394
Total		-292'775	-267'810	-8'394

Les amortissements concernent les crédits d'investissement suivants :

- PR-1000 : Acquisition et de la mise en place d'un progiciel de gestion
- PR-1001 : Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier (1^{er} PAM)
- PR-1002 : Premier plan des systèmes d'information et de communication (1^{er} PSIC), net

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges d'amortissement (33)				
PR-1000		-52'387	-57'560	-8'394
PR-1001		-46'113	-41'250	-
PR-1002		-194'275	-169'000	-
Total		-292'775	-267'810	-8'394

10.2.4. Charges de transfert

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges de transfert (36)				
Dédommagements à des collectivités publiques (361)	q)	-1'322'994	-1'911'892	-3'143'061
Subventions à des collectivités et à des tiers (363)	r)	-28'960	-34'000	-
Total		-1'351'954	-1'945'892	-3'143'061

q) Les «Dédommagements à des collectivités publiques (361)» comprennent les montants versés à la Ville de Genève en 2023, pour avoir effectué, partiellement ou dans son intégralité, une tâche dévolue au Groupement SIS pour 1'256'886 francs (2022: 2'754'917), soit :

- La compensation des charges d'amortissements encourues par la Ville de Genève et concernant des actifs mis à la disposition du Groupement SIS (principalement des véhicules); la Ville de Genève ayant renoncé à facturer au Groupement SIS des aménagements concernant les casernes et l'École SIS, le montant finalement acquitté est inférieur à celui figurant au budget ;
- Les honoraires versés à la Ville de Genève pour les prestations réalisées dans le domaine informatique, principalement.

S'ajoute à ces montants le dédommagement versé à l'OCCPAM qui a encore organisé en 2023 plusieurs cours de cadres et de spécialistes SPV du Canton pour 66'109 francs (2022: 293'344).

r) La rubrique «subventions à des collectivités et à des tiers (373)» concerne essentiellement la subvention de 27'500 francs versée à l'association du Musée des sapeurs-pompiers.

10.2.5. Taxes

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Taxes (42)				
Taxes d'utilisat. et prest. services (424)	s)	8'061'075	8'021'700	7'750'454
Recette sur ventes (425)	t)	54'710	94'800	89'350
Remboursements (426)	u)	673'123	691'400	752'994
Autres taxes (429)	v)	82'157	-	78'182
Total		8'871'065	8'807'900	8'670'980

s) La rubrique «Taxes d'utilisation et prestations de service (424)» regroupe les revenus provenant des prestations liées aux contrats des alarmes automatiques, les interventions des SPP ainsi que les transports sanitaires urgents.

t) Les «Recettes sur ventes (425)» sont principalement liées à la cafétéria de l'École SIS. En 2023, celle-ci s'est attachée à organiser les nouveaux cours à destination des SPV, ce qui a impliqué une augmentation du nombre de repas pris en charge par le GSIS (note 10.2.7).

- u) Sont regroupés sous la rubrique « Remboursement (426) » des compensations reçues de tiers pour des dépenses encourues par le Groupement SIS, telles que les allocations pour pertes de gain pour +483'300 francs et les abonnements Saga mobilisation pour +111'700 francs.
- v) La rubrique « Autres taxes (429) » présente la part de la TVA collectée qui est conservée par le Groupement SIS, en application de la méthode forfaitaire sur les ventes.

10.2.6. Revenus de transfert

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Revenus de transfert (46)				
Quotes-parts à des revenus (460)	w)	6'503'068	6'865'000	6'448'921
Dédommagements de collectivités publiques (461)	x)	54'927'220	54'831'014	50'881'464
Subventions des collectivités publiques et des tiers (463)	y)	150'901	-	126'380
Total		61'581'189	61'696'014	57'456'765

- w) La rubrique « Quotes-parts à des revenus (460) » correspond au produit de la taxe à charge des compagnies d'assurance prévue par la Loi générale sur les contributions publiques (LCP) (rsGE D 3 05): une quote-part de 55% du produit de cette taxe revient au Groupement SIS, conformément aux dispositions de la LPSSP. Pour 2023, l'estimation figurant au budget s'est révélée trop optimiste.
- x) Cette rubrique regroupe plusieurs éléments :
- Les contributions des communes au financement du Groupement SIS, pour un total de 54'473'267 francs (2022 : 50'544'977) ;
 - Un dédommagement versé par l'Office fédéral des routes, pour les interventions du Groupement SIS sur les routes nationales pour 217'746 francs ;
 - Les montants facturés à l'Aéroport de Genève correspondant à la participation aux frais des différentes écoles ESPGG pour un total de 236'207 francs (2022 : 107'090) (note 14.2.1) ;
- y) Sous la rubrique « Subventions de collectivités publiques et de tiers (463) » figurent diverses recettes, dont la contribution reçue de l'OCPPAM pour chaque brevet fédéral de sapeurs-pompiers réussi pour 124'180 francs, la mise à disposition gratuite du Victoria Hall pour la cérémonie de la remise des brevets fédéraux de l'ESPPG pour 11'070 francs ainsi qu'un dédommagement des CFF pour les interventions sur les voies ferrées pour 11'651 francs.

10.2.7. Imputations internes

Les imputations internes reflètent :

- Les prestations de service qui sont imputées au budget des SPV ; elles couvrent une quote-part des charges administratives et logistiques.
- La fourniture par la cafétéria de l'École SIS de repas pris en charge par le GSIS, notamment lors des formations délivrées aux uniformé·e·s astreint·e·s à rester à l'École SIS et alarmables en tout temps et aux SPV de l'ensemble du Canton.

10.2.8. Résultat financier

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges (34) et revenus (44) financiers				
Charges d'intérêts. (340)	z)	-6'716	-280'000	-30'940
Revenus des intérêts (440)	aa)	24'416	-	191
Produit des biens-fonds loués (448)	ab)	82'000	84'000	-
Total		99'700	-196'000	-30'749

z) L'écart constaté s'explique par le fait que le budget 2023 prévoyait le paiement d'intérêts négatifs sur les comptes bancaires ainsi que le recours à l'emprunt; le report du processus d'acquisition des tonnes-pompes et des grandes puissances en 2024 a limité les besoins de financement du Groupement SIS en 2023.

aa) La rubrique « revenus des intérêts » englobe les intérêts des comptes courants ainsi que les intérêts de retard des créances du Groupement SIS.

ab) Un contrat de sous-location a été signé entre le Groupement SIS et l'Association CTT UGS Chênois afin de lui mettre à disposition les locaux situés au 2^e étage de la Caserne sis route de Frontenex, moyennant un loyer annuel TTC de 82'000 francs).

10.3. Compte de résultat 2023 – (compagnies SPV)

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	10.4.1	-992'241	-741'500	-857'852
31 Biens, services, autres charges d'exploitation	10.4.2	-632'665	-591'934	-633'533
36 Charges de transfert	10.4.3	-12'000	-70'300	-72'110
39 Imputations internes	10.4.4	-149'099	-121'300	-130'175
Total des charges d'exploitation		-1'786'005	-1'525'034	-1'693'669
Revenus d'exploitation				
42 Taxes	10.4.5	59'780	4'500	17'080
43 Revenus divers		-	-	-
46 Revenus de transfert	10.4.5	1'520'534	1'520'534	1'685'334
49 Imputations internes		7'270		-
Total des revenus d'exploitation		1'587'584	1'525'034	1'702'414
Résultat d'exploitation		-198'421	-	8'745
Résultat financier		-	-	-
Résultat de l'exercice		-198'421	-	8'745

Conformément à la loi, le Groupement SIS tient une comptabilité séparée des dépenses et des revenus concernant les compagnies de SPV rattachées au Groupement SIS.

Les charges nettes du budget du Groupement SIS (SPV) sont assumées par les communes qui ont rattaché leur compagnie de SPV au Groupement SIS (en 2023, le financement de ces charges incombe uniquement à la Ville de Genève).

10.4. Détails du compte de résultat (SPV)

10.4.1. Charges de personnel

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges de personnel (30)				
Salaires du personnel administratif et d'exploitation (301)		-	-64'000	-53'728
Cotisations patronales (305)		-18'296	-35'000	-16'190
Autres charges de personnel (309)		-973'945	-642'500	-787'934
Total		-992'241	-741'500	-857'852

Ces rubriques regroupent les soldes des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires du Groupement SIS (rubrique 309) ainsi que les indemnités et primes qui leur sont versées; ces versements sont soumis à charges sociales (rubrique 305). Le dépassement constaté sur la rubrique 309 provient de plusieurs facteurs qui sont essentiellement l'augmentation des interventions dues aux inondations causées par les intempéries et à de nombreux feux importants ainsi que les heures liées à l'inspection quinquennale.

10.4.2. Charges de biens, services et autres charges d'exploitation

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Biens, services et autres charges (31)				
Charges de matériel et de marchandises (310)	ac)	-92'607	-88'500	-139'865
Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311)	ad)	-41'252	-55'000	-16'667
Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312)	ae)	-40'126	-4'205	-39'260
Prestations de services et honoraires (313)	af)	-39'805	-44'626	-43'669
Travaux d'entretien (314)	ag)	-15'708	-	-5'797
Entretien des biens meubles et immob. incorp. (315)	ah)	-24'110	-3'500	-12'769
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316)	ai)	-374'280	-380'600	-364'850
Dédommagements (317)	aj)	-3'033	-12'003	-3'821
Autres charges d'exploitation (319)	ak)	-1'744	-3'500	-6'836
Total		-632'665	-591'934	-633'533

ac) Les « Charges de matériel et de marchandises (310) » comprennent l'achat de fournitures de sécurité, d'interventions, de véhicules, carburants et denrées alimentaires.

ad) Les immobilisations ne pouvant être portées à l'actif (311) concernent les acquisitions de matériel de sécurité et d'interventions.

ae) La rubrique « Alimentation et élimination de biens-fonds, PA (312) » regroupent les charges d'eau, gaz et électricité des dépôts.

af) Les « Prestations de services et honoraires (313) » concernent principalement les visites médicales d'aptitude et les impôts sur les véhicules SPV.

ag) La rubrique « travaux d'entretien (314) » englobe les travaux spécifiques à l'entretien des locaux SPV, au nettoyage des locaux et graffitis.

ah) Les « loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (315) » concernent l'entretien des véhicules, du matériel de sécurité et d'intervention ainsi que le matériel informatique. L'écart provient essentiellement de la maintenance Polycor et des frais de blanchisserie et hygiéniques.

- ai) Sous la rubrique « Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316) » figurent les montants de loyers payés à la Ville de Genève pour 4 dépôts. L'écart provient de l'indexation des loyers.
- aj) Les dédommagements (317) englobent les frais de repas, déplacement et participation à des congrès. La diminution des charges provient du fait que les SPV ont privilégié la confection par eux-mêmes des repas.
- ak) La rubrique « autres charges d'exploitation (319) » couvre essentiellement la couverture d'assurance complémentaire pour les SPV.

10.4.3. Charges de transfert

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Charges de transfert (36)				
Dédommagements à des collectivités publiques (361)	al)	-	-48'000	-48'000
Subventions à des collectivités et à des tiers (363)	am)	-12'000	-22'300	-24'110
Total		-12'000	-70'300	-72'110

- al) Les derniers dédommagements pour la mise à disposition de véhicules SPV, dont la charge d'amortissement grève encore les comptes de la Ville de Genève, ont été acquittés en 2022.
- am) Le Groupement SIS a versé une subvention à la Société Internationale de sauvetage du Léman pour 12'000 francs. L'écart provient du non-versé de la subvention à l'Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers, celle-ci ayant été dissoute et la formation de ces jeunes prise en charge par le Groupement SIS depuis 2023.

10.4.4. Imputations internes

Les imputations internes concernent les prestations de service effectuées par le Groupement SIS pour le compte de SPV dans les domaines de l'administration et de l'appui logistique (note 10.2.7).

10.4.5. Revenus d'exploitation

	Note	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
Revenus d'exploitation				
Taxes d'utilisat. et prest. services (424)	an)	59'309	4'500	13'820
Recette sur ventes (425)		-	-	3'260
Autres taxes (429)		471	-	-
Dédommagements de collectivités publiques (461)	ao)	1'520'534	1'520'534	1'685'334
Total des revenus d'exploitation		1'580'314	1'525'034	1'702'414

- an) Cette rubrique regroupe les prestations facturées par les compagnies de SPV pour les services de préservation planifiés.
- ao) Ce montant correspond à la contribution de la Ville de Genève (seule commune dont les compagnies de SPV ont été rattachées au Groupement SIS).

11. Détails des comptes du bilan

11.1. Disponibilités et placements à court terme

Disponibilités et placements à court terme (100)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Caisse (1000)		2'417	6'219
Poste (1001)		365'887	2'862'206
Banque (1002)		4'156'728	1'356'897
Total		4'525'032	4'225'322

Le Groupement SIS dispose d'une ligne de crédit confirmée de 11 millions de francs auprès de la BCGE.

Par délibération du Conseil intercommunal du 29 septembre 2022, le Groupement SIS était autorisé à recourir à l'emprunt à concurrence de 18'000'000 francs pour l'exercice 2023 (2022 : 17'100'000) (note 11.10).

Le Groupement SIS a emprunté 5'000'000 francs en décembre 2023 sous forme d'une avance à terme fixe d'un mois.

11.2. Créances

Créances (101)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers (1010), net	ap)	1'403'909	1'458'212
Acomptes à des tiers (1013)	aq)	179'371	3'870
Avances pour frais administratifs provisoires (1016)		1'000	1'000
Autres créances (1019)		639	600
Total		1'584'919	1'463'682

ap) La rubrique « Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers (1010) » est composée principalement du solde brut des créances ouvertes au 31 12 2023, pour un montant de 1'965'599 francs (2022 : 1'808'653), dont est déduite une provision pour débiteurs douteux de 568'623 francs (2022 : 350'441).

aq) La rubrique « Acomptes à des tiers (1013) concerne les factures payées en 2023 pour des prestations ou du matériel dont la livraison est intervenue en 2024 : acquisition de tenues professionnelles et dépenses de formation principalement.

11.3. Actifs de régularisation

Actifs de régularisation (104)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Charges de personnel (1040)	ar)	905'420	69'019
Transferts du compte de résultats (1043)	as)	2'425'954	234'051
Autres revenus d'exploitation (1045)		-	101'039
Total		3'331'374	404'109

ar) Figurent sous la rubrique « Charge de personnel (1040) » des montants payés fin 2023, au titre des charges d'assurance accidents de l'année 2024.

as) La rubrique « Transferts du compte de résultats (1043) » regroupe :

- des produits à recevoir, soit le solde du produit net de la taxe à charge des compagnies d'assurance privées contre l'incendie prévue par la Loi générale sur les contributions publiques (LCP) (rsGE D 3 05) pour 2'191'068 francs, reçu le 19 janvier 2024 (2022 : 0) ;
- la participation du SSLIA aux frais de l'Ecole des sapeurs-pompiers professionnels de Genève (2022-2024) pour 110'706 francs (2022 : 107'090) ;
- des dédommagements à recevoir du Canton pour 124'180 francs (2022 : 126'961).

11.4. Marchandises, fournitures et travaux en cours

Stocks de marchandises, fournitures et travaux en cours (106)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Matières premières et auxiliaires (1061)	at)	506'122	561'166
Total		506'122	561'166

at) Le poste au bilan « matières premières et auxiliaires (1061) » regroupe les stocks de tenues et de vêtements professionnels pour 326'705) (2022 : 359'235), le stock de carburants pour 96'654 francs (2022 : 117'686) et le stock de produits d'intervention pour 82'762 francs (2022 : 84'245).

11.5. Placements financiers à long terme

Placements financiers à long terme (107)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Autres placements financiers à long terme (1079)	au)	84'292	-
Total		84'292	-

au) Ce montant correspond à la garantie de loyer pour les locaux sis rue des Bains 35. En 2022, celle-ci figurait sous la rubrique 1002 « Banque » (2022 : 84'156).

11.6. Immobilisations corporelles du PA

Immobilisations corporelles du PA (140)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Biens meubles du PA (1406)		352'534	169'180
Total		352'534	169'180

Tableau des immobilisations corporelles du PA

	Véhicules	Machines, équipement mobilier	Matériel informatique	31.12.2023
Immobilisations corporelles				
Valeur d'acquisition				
État au 01.01	-	74'082	95'098	169'180
Entrées	-	220'902	40'867	261'769
État au 31.12	-	294'984	135'965	430'949
Amortissements cumulés				
État au 01.01	-	-	-	-
État au 31.12	-	-46'113	-32'302	-78'415
Valeur nette au 31.12.	-	248'871	103'663	352'534

	Véhicules	Machines, équipement mobilier	Matériel informatique	31.12.2022
Immobilisations corporelles				
Valeur d'acquisition				
État au 01.01	-	-	-	-
Entrées	-	74'082	95'098	169'180
État au 31.12	-	74'082	95'098	169'180
Amortissements cumulés				
État au 01.01	-	-	-	-
État au 31.12	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.	-	74'082	95'098	169'180

Conformément aux conventions signées entre le Groupement SIS et la Ville de Genève, cette dernière procède de la manière suivante s'agissant des biens mobiliers dont disposait le Service d'incendie et secours jusqu'au 31 décembre 2021:

- Les biens mobiliers non amortis (véhicules et matériels) sont mis à la disposition du Groupement SIS, moyennant paiement d'un dédommagement annuel couvrant les amortissements grevant encore les comptes de la Ville de Genève;
- Les biens mobiliers totalement amortis en 2021 et en 2022 (véhicules, matériels, mobilier, équipement informatique) ont été cédés au Groupement SIS respectivement au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2023.

11.7. Immobilisations incorporelles du PA

Immobilisations incorporelles du PA (142)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Logiciels (1420) - (valeur nette)		201'154	243'416
Immobilisations incorporelles en cours PA (1427) - (valeur nette)		368'110	15'952
Total		569'264	259'368

Tableau des immobilisations incorporelles du PA

Immobilisations incorporelles	Logiciels	Licences, droits d'utilisation	Autres	31.12.2023
Valeur d'acquisition				
État au 01.01	253'189	14'573	-	267'762
Entrées	477'165	47'090	-	524'255
État au 31.12	730'354	61'663	-	792'017
Amortissements cumulés				
État au 01.01	-8'394	-	-	-8'394
Amortissements planifiés	-52'387	-161'973	-	-214'360
État au 31.12	-60'781	-161'973	-	-222'754
Valeur nette au 31.12.	202'533	366'731	-	569'264

Immobilisations incorporelles	Logiciels	Licences, droits d'utilisation	Autres	31.12.2022
Valeur d'acquisition				
État au 01.01	-	-	-	-
Entrées	253'189	14'573	-	267'762
État au 31.12	253'189	14'573	-	267'762
Amortissements cumulés				
État au 01.01	-	-	-	-
Amortissements planifiés	-8'394	-	-	-8'394
État au 31.12	-8'394	-	-	-8'394
Valeur nette au 31.12.	244'795	14'573	-	259'368

11.8. Participations et garanties

Le Groupement SIS ne détient pas de participation au capital d'une organisation.

Conformément à l'article 108 de la LAC et aux articles 28, let. e) et 31 al. 1 du RAC, le Groupement SIS doit présenter la liste des organisations qu'il peut influencer de façon considérable. L'influence considérable est définie comme étant la capacité pour le Groupement SIS de mettre en œuvre des mesures ou des modifications unilatérales en raison de sa participation ou de son financement.

Tel est le cas pour l'Association du musée des sapeurs-pompiers de la Ville de Genève dont le but est la conservation, la gestion, l'enrichissement, la mise en valeur et la présentation au public des collections du musée, et pour laquelle le GSIS a versé en 2023 une subvention de 27'500 francs.

Une convention réglant les relations entre le GSIS et l'association a été signée le 29 janvier 2024, dans le but d'assurer le fonctionnement et la pérennité de ce musée.

11.9. Engagements courants

Engagements courants (200)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers (2000)		-3'594'314	-1'241'653
Comptes courants avec tiers (2001)		-96'241	-20'331
Impôts (2002)		-	839
Total		-3'690'555	-1'261'145

11.10. Engagements financiers à court terme

Le Groupement SIS a emprunté 5'000'000 francs en décembre 2023 sous forme d'une avance à terme fixe d'un mois (2022 : 4'000'000) (note 11.1).

11.11. Passifs de régularisation

Passifs de régularisation (204)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Comptes courants avec tiers (2041)		-210'181	-345'931
Transfert du compte de résultat (2043)		-	-106'800
Impôts (2044)		-5'023	-2'681
Compte des investissements (2046)		-	-9'074
Total		-215'204	-464'486

11.12. Provisions à court terme

Le montant de 772'041 francs correspond à la provision pour vacances non prises, heures optionnelles et heures supplémentaires à reprendre ou à payer (2022 : 849'437).

Tableau des provisions

Provisions	Provision pour vacances	Autres droits du personnel	Autre activité d'exploitation	31.12.2023
État au 01.01	849'437	-	-	849'437
Constitution	772'041			772'041
Utilisation	-849'437			-849'437
État au 31.12	772'041			772'041

Provisions	Provision pour vacances	Autres droits du personnel	Autre activité d'exploitation	31.12.2022
État au 01.01	-	-	-	-
Reprise	445'554	-	-	445'554
Constitution	818'708	-	-	818'708
Utilisation	-414'825	-	-	-414'825
État au 31.12	849'437	-	-	849'437

12. Détail du compte des investissements

Le compte des investissements de l'exercice enregistre les dépenses d'un montant important et d'une durée d'utilisation de plusieurs années ainsi que les recettes y afférentes.

N° PR	Libellé	C 2023	Crédit voté	Solde
1000	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion 52 Immobilisations incorporelles	261'933	287'800	25'867
1001	Acquisition des machines, équipements et mobilier (1 ^{er} PAM) 50 Immobilisations corporelles	294'984	330'000	35'016
1002	1 ^{er} Plan des systèmes d'information et de communication (PSIC) 50 Immobilisations corporelles 52 Immobilisations incorporelles Total PR-1002	135'965 530'084 666'049	2'740'000	2'073'951
1003	Renouvellement du parc véhicules SIS SPP, net 50 Immobilisations corporelles 63 Subventions d'investissement acquises Total PR-1003	- - -	9'170'000 -1'550'000 7'620'000	9'170'000 -1'550'000 7'620'000
1005	Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et de modification des structures destinées aux formations incendies, net 50 Immobilisations corporelles 63 Subventions d'investissement acquises Total PR-1005	- - -	957'000 -250'000 707'000	957'000 -250'000 707'000
1007	Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation 50 Immobilisations corporelles Total PR-1007	- -	800'000 800'000	800'000 800'000
1008	Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité 50 Immobilisations corporelles Total PR-1008	- -	220'000 220'000	220'000 220'000
1009	Amélioration du système d'aide à l'engagement de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA-118), net 50 Immobilisations corporelles 63 Subventions d'investissement acquises Total PR-1009	- - -	500'000 -500'000 -	500'000 -500'000 -
	Résultat du compte des investissements	1'222'966	12'704'800	11'481'834

Le crédit d'investissement pour l'acquisition et la mise en place d'un progiciel de gestion (PR 1000) a été bouclé sans dépassement le 4 mai 2024.

13. Engagements hors bilan et engagements conditionnels

13.1. Contrats de location

Le Groupement SIS est engagé dans plusieurs contrats de location par lesquels un bailleur lui cède le droit d'utilisation d'un bâtiment, d'une infrastructure ou d'un équipement, pour une période donnée, en échange du paiement d'un loyer. Les paiements minimaux à effectuer sont déterminés sur la base des loyers, constatés au 31 décembre 2023, aux plus proches échéances de résiliation contractuelles prévues. Les éventuelles clauses de révision du loyer ne sont pas appliquées.

Paiements minimaux à effectuer		à 12 mois	13-60 mois	> 60 mois	Total
Caserne 1, 3, CIF	Ville de Genève	1'382'857	4'148'570	5'531'426	11'062'853
Caserne 2	Ville de Genève	265'525	796'575	1'062'100	2'124'200
Musée des SPP	Ville de Genève	83'500	250'500	334'000	668'000
Dépôts SPV	Ville de Genève	352'540	1'057'620	1'410'160	2'820'320
Entrepôt	Ville de Genève	78'843	236'530	315'374	630'747
Entrepôt	Ville de Genève	21'120	42'240	-	63'360
Total	Ville de Genève	2'184'385	6'532'035	8'653'060	17'369'480
Locaux administratifs	Société privée	351'221	1'053'662	1'404'883	2'809'766
Total général		2'535'606	7'585'697	10'057'943	20'179'246
2022		2'350'307	7'050'921	11'645'935	21'047'163

En 2023, la Ville de Genève a mis gracieusement à la disposition du Groupement SIS 2 constructions pour ses besoins opérationnels, les constructions protégées de Trembley et Sainte-Clotilde, ce dernier ayant été rendu à la Ville de Genève au 31 décembre 2023 (note 14.1).

13.2. Engagements de prévoyance professionnelle

Le Groupement SIS est affilié à la Caisse de prévoyance interne (CPI) de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés (ci après CAP Prévoyance). Les données suivantes ont été fournies par CAP Prévoyance (situation au 01.01.2023):

- Engagements de prévoyance du Groupement SIS: 146'366'298
- Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2: 75.96%

Ces engagements de prévoyance ont été calculés par CAP Prévoyance, sur la base des comptes 2022 de la CPI, les comptes 2023 n'étant pas encore audités. Au 1^{er} janvier 2023, le déficit de couverture de prévoyance du Groupement SIS se monte à 35'186'458 francs (situation au 01.01.2022: 17'602'313).

Conformément à l'art. 18 LPSSP, les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de CAP Prévoyance. La garantie de chaque commune est présentée en annexe.

13.3. Autres garanties et engagements conditionnels du Groupement SIS

Le Groupement SIS n'a pas accordé d'autres garanties, ni souscrit d'autres engagements conditionnels envers des tiers, autres que ceux mentionnés plus haut.

14. Indications supplémentaires

14.1. Relations avec la Ville de Genève

Dès son entrée en fonction opérationnelle et de manière à garantir la continuité du service public, le Groupement SIS a bénéficié du soutien de la Ville de Genève.

La Ville de Genève met à la disposition du Groupement SIS des bâtiments et infrastructures selon les modalités suivantes :

- La caserne principale, la caserne de Frontenex, l'École SIS de Versoix, les 4 dépôts de sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières volontaires situés en ville de Genève, ainsi que le Musée des sapeurs-pompiers font l'objet d'un contrat de bail à loyer « triple net » ; le Groupement SIS dispose des locaux, dont il assume l'entretien, l'aménagement, la rénovation ainsi que tous les frais accessoires (assurances, taxes), moyennant un loyer tenant compte d'un abattement.
- La caserne des Asters fait l'objet d'un bail à loyer (locaux nus ou bruts) : le Groupement SIS dispose des locaux, dont il assume l'entretien, l'aménagement, la rénovation (exception faite de l'enveloppe du bâtiment) ainsi que les frais accessoires (assurances, taxes), moyennant un loyer tenant compte d'un abattement.

Pour ce qui est des biens mobiliers dont disposait le Service d'incendie et secours jusqu'au 31 décembre 2021, la Ville de Genève a procédé ainsi :

- Les biens mobiliers non amortis (véhicules et matériels) sont confiés au Groupement SIS, moyennant paiement d'un dédommagement annuel couvrant les amortissements grevant encore les comptes de la Ville de Genève ;
- Les biens mobiliers totalement amortis (véhicules, matériels, mobilier, équipement informatique) ont été cédés au Groupement SIS respectivement au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2023.

En 2023, la Ville de Genève a apporté un appui administratif au Groupement SIS dans les domaines principaux suivants :

- La Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (ci-après DSIC) a assuré au Groupement SIS toutes les prestations liées à la gestion, la sécurité et l'exploitation du système d'information et de communication du Groupement SIS, y compris de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) avec le niveau de service usuel (best effort) ;
- La centrale municipale d'achats et d'impression de la Ville de Genève (ci-après CMAI) a fourni au Groupement SIS une assistance pour l'organisation et la gestion de procédures relatives aux marchés publics en matière d'achat de fournitures et de services, d'impression et d'assurances ainsi que pour la gestion et le suivi des contrats commerciaux.

Des conventions encadrent ces accords de collaboration, qui prévoient pour la Ville de Genève un dédommagement financier forfaitaire, à titre de contrepartie aux prestations exécutées par le personnel de chacun des services municipaux.

De son côté, afin d'assurer la continuité du service public municipal, le Groupement SIS a maintenu ses prestations en matière d'entretien des bornes hydrantes situées sur le territoire de la Ville de Genève, moyennant un dédommagement financier.

Le Groupement SIS apportera également son appui à la Ville de Genève, en matière de coordination et de conduite des moyens d'intervention et de soutien en cas de situations exceptionnelles (ORCOC).

Le tableau suivant présente les incidences financières des principales transactions avec la Ville de Genève au cours de l'année 2023.

Charges encourus auprès de la Ville de Genève (y compris SPV)	C 2023	C 2022
Loyers des bâtiments et infrastructures	2'259'916	2'104'610
Dédommagements pour la mise à disposition de biens mobiliers (véhicules)	1'069'673	1'969'776
Fournitures et prestations informatiques	147'139	752'130
Prestations de ressources humaines, en appui au Groupement SIS	17'213	322'037
Prestations informatiques en appui au Groupement SIS	33'195	287'576
Prestations comptables en appui au Groupement SIS	-	53'528
Prestations d'achat public et impressions diverses	192'325	193'672
Entretien des installations et frais d'énergies (bois, électricité, chauffage)	211'213	324'222
Primes assurances (incendie, RC, véhicules...)	51'751	92'063
Autres charges facturées par la Ville de Genève	24'470	106'306
Total charges	4'006'895	6'205'920

Par une convention de cession d'actifs et de passifs, la Ville de Genève a transféré au Groupement SIS au 1^{er} janvier 2022 les stocks de carburants et d'équipements pour 593'840 francs, moyennant la reprise des engagements vis-à-vis du personnel (soldes de vacances non prises et d'heures supplémentaires), pour 445'554 francs.

Des remboursements d'assurance accidents perte de gains, reçus par erreur en 2022 par la Ville de Genève (2022 : 101'038 sur la rubrique 104 « actifs de régularisation »), ont été remboursés dans leur intégralité par cette dernière en 2023.

En 2023, la Ville de Genève a mis gratuitement à disposition 2 constructions protégées :

- Construction de Protection civile de Sainte-Clotilde (la construction a été rendue pour le 31 décembre 2023 ;
- Construction de Protection civile de Trembley, avec établissement d'un contrat de bail à loyer « triple net » avec effet au 1^{er} janvier 2024, pour un montant annuel de 69'000 francs.

14.2. Prestations relatives aux bornes hydrantes situées sur le territoire de la Ville de Genève

Par convention du 24 mars 2022, la Ville de Genève a mandaté le Groupement SIS afin qu'il assure la gestion des bornes hydrantes de surface et souterraines en ville de Genève ainsi que leur renouvellement, contrôle, maintenance et entretien, moyennant une rémunération annuelle forfaitaire pour solde de tout compte de 140'000 francs incluant l'achat du stock de matériel et les pièces de rechange.

Les charges directes liées à la gestion des bornes hydrantes ont été les suivantes (budget hors SPV) :

Charges liées à la gestion des bornes hydrantes	C 2023	C 2022
Achat matériel (bornes hydrantes) (311)	59'110	25'431
Travaux pour bornes hydrantes (314)	39'096	25'848
Total général TTC	98'206	51'279

Les heures effectuées pour les contrôles des bornes hydrantes par les sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires de la Ville de Genève ainsi que les heures des employé-e-s du Groupement SIS pour l'entretien des bornes totalisent plus de 550 heures en 2023 (2022 : non disponible).

14.2.1. École de sapeurs-pompiers professionnels de Genève (ESPPG)

L'ESPPG a pour but de dispenser une formation de base afin de préparer les aspirant-e-s à l'examen de sapeur-pompier professionnel. L'ESPPG est organisée conjointement par le Groupement SIS et le Service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires de l'Aéroport de Genève (SSLIA). Une convention régit les droits et obligations des 2 parties, notamment les implications financières.

Le Groupement SIS assure la tenue des comptes de l'ESPPG et effectue l'ensemble des paiements nécessaires au fonctionnement de celle-ci. À l'issue du cycle de formation, qui dure 2 ans, un décompte des coûts est établi permettant ainsi de fixer la participation financière de chacune des parties, en fonction du nombre d'aspirants et des prestations fournies.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés en revenus au titre des différentes écoles :

Écoles	C 2023	C 2022
École 2020-2022 (facture finale/provision)	-94'800	94'800
École 2021-2023 (facture finale/provision)	83'391	-107'090
École 2022-2024 (provision, 1 ^{er} et 2 ^e blocs)	110'706	-
École 2023-2025 (facture 1 ^{er} bloc)	149'200	-

Les montants dus au Groupement SIS au titre de la convention sont comptabilisés sous la rubrique « Dédommagements de collectivités publiques (461) ».

14.2.2. Jeunes sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières du Groupement SIS (JSP)

Le Groupement SIS a repris en 2023 les activités précédemment organisées par l'association pour la formation des jeunes sapeurs-pompiers.

Le Règlement des jeunes sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières du Groupement SIS (R 435) est entrée en vigueur le 1^{er} août 2023. Les JSP ont pour but d'encourager et développer chez les jeunes personnes l'intérêt pour la fonction de sapeur-pompier et sapeuse-pompière ; d'instruire ces jeunes dans le domaine de la prévention, de l'intervention, des premiers secours ainsi que du secourisme (...); de les amener au bout du cursus de formation JSP et à l'obtention de son certificat (...).

Les charges et revenus de cette activité émanent du budget des SPV.

14.2.3. Inspection quinquennale

Il est de tradition que le SIS organise chaque législature une inspection qui donne lieu à une présentation de l'ensemble des corps aux autorités et à la population ainsi qu'à l'organisation d'une série d'événements destinés à un large public. Les charges directement liées à cette opération représentent 24'584 francs, réparties dans différentes rubriques des comptes 31 « charges de biens et services ». L'engagement du personnel en uniforme, professionnel et volontaire a occasionné environ 2'600 heures, rémunérées ou soldées.

15. Classification fonctionnelle

Le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 prévoit une présentation du compte de résultat suivant la classification fonctionnelle, soit le service du feu (15) et les soins ambulatoires (42).

Compte de résultat	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
15 Service du feu			
30 Charges de personnel	-54'353'106	-54'258'790	-49'681'728
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-10'998'236	-11'149'381	-10'356'232
33 Amortissements du patrimoine administratif	-292'775	-267'810	-8'394
36 Charges de transfert	-1'363'954	-2'016'192	-3'215'170
39 Imputations internes	-218'651	-181'300	-130'175
Total des charges – service du feu	-67'226'722	-67'873'473	-63'391'700
42 Taxes	6'803'227	6'565'700	6'562'638
43 Revenus divers	944	-	2'755
46 Revenus de transfert	61'207'649	61'322'473	57'537'719
49 Imputations internes	218'651	181'300	130'175
Total des revenus – service du feu	68'230'471	68'069'473	63'233'487
34 Charges financières	-6'715	-280'000	-30'940
44 Revenus financiers	106'416	84'000	192
Résultat – service du feu	1'103'450	-	811'039
42 Soins ambulatoires			
30 Charges de personnel	-3'741'990	-3'657'395	-3'520'269
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-615'173	-483'379	-512'615
39 Imputations internes	-2'886	-	-
Total des charges – soins ambulatoires	-4'360'049	-4'140'774	-4'032'884
42 Taxes	2'127'618	-2'246'700	2'125'423
46 Revenus de transfert	1'894'074	1'894'074	1'604'180
49 Imputations internes	2'886	-	-
Total des revenus – soins ambulatoires	4'024'578	4'140'774	3'729'603
Résultat – soins ambulatoires	-335'471	-	-303'281
Total des charges du Groupement SIS	-71'593'487	-72'294'247	-67'455'524
Total des revenus du Groupement SIS	72'361'465	72'294'247	67'963'282
Résultat de l'exercice	767'979	-	507'758

16. Rapport de l'organe de révision

Deloitte.

Deloitte SA
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
1202 Genève
Suisse

Tel: +41 (0)58 279 8000
Fax: +41 (0)58 279 8800
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil Intercommunal du
Groupement SIS, Genève

Rapport sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement SIS, comprenant le compte de résultat, le bilan, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et le compte de variation de la fortune pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, ainsi que l'annexe (note 1 à 15), y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur des comptes communaux », ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupement SIS, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Deloitte.

Groupement SIS, Genève
Rapport sur les comptes annuels pour l'exercice
arrêté au 31 décembre 2023

Responsabilité du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité du Groupement SIS à poursuivre l'exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupement SIS à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider le Groupement SIS ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Alexandre Ribordy
Réviseur agréé

Genève, le 13 juin 2024

17. Comptes détaillés

17.1. Comptes de bilan détaillés

Comptes	Description	2023	C 2022
1000	Caisse	2'417	6'219
1001	Poste	365'888	2'862'206
1002	Banque	4'156'728	1'356'897
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	1'403'909	1'458'212
1013	Acomptes à des tiers	179'371	3'869
1016	Avances pour frais administratifs provisoires	1'000	1'000
1019	Autres créances	639	600
1040	Actifs de régularisation : charges de personnel	905'420	69'019
1043	Actifs de régularisation : transferts du compte de résultats	2'425'954	234'051
1045	Actifs de régularisation : autres revenus d'exploitation	-	101'038
1061	Matières premières et auxiliaires	506'122	561'166
1079	BCGE garantie loyer	84'292	-
1406	Biens meubles PA	352'534	169'180
1420	Logiciels	201'153	243'416
1427	Immobilisations incorporelles en cours	368'110	15'952
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-3'594'314	-1'241'653
2001	Comptes courants avec tiers	-96'241	-20'331
2002	Impôts	-	839
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	-5'000'000	-4'000'000
2041	Passifs de régularisation - charges de biens et services et autres charges d'exploitation	210'181	-345'931
2043	Passifs de régularisation - transferts du compte de résultats	-	-106'800
2044	Passifs de régularisation - charges financières / revenus financiers	-5'022	-2'681
2046	Passifs de régularisation, compte des investissements	-	-9'074
2050	Provisions à court terme provenant de prestations supplémentaires du personnel	-772'041	-849'437
2940	Réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	-490'000	-
2990	Excédent / Découvert du bilan	-17'758	-507'758

17.2. Comptes de résultat détaillés (SIS hors SPV)

Compte	Description	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
3000	Salaires des autorités et juges	-48'447	-	-44'211
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-42'594'962	-42'185'026	-39'370'271
3030	Travailleurs temporaires	-56'671	-	-79'593
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	-424'450	-431'300	-396'487
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	-2'788'760	-2'815'621	-2'557'723
3052	Cotisations patronales aux caisses de pension	-6'240'999	-6'325'316	-5'260'701
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	-886'635	-1'066'471	-808'602
3054	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	-990'953	-1'046'997	-928'623
3059	Autres cotisations patronales	-50'729	-28'275	-27'066
3060	Pensions	-1'911'838	-2'527'108	-2'173'738
3061	Rentes ou parts de rente	-481'657	-	-26'660
3090	Formation et perfectionnement du propre personnel	-557'092	-708'300	-646'693
3091	Recrutement du personnel	-8'846	-	-15'529
3099	Autres charges de personnel	-60'817	-40'273	-8'247
3100	Matériel de bureau	-108'275	-89'500	-80'066
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	-1'922'387	-1'625'834	-1'594'296
3102	Imprimés, publications	-31'497	-40'500	-23'500
3103	Littérature spécialisée, magazines	-7'870	-17'500	-8'252
3105	Denrées alimentaires	-138'248	-107'000	-116'002
3110	Meubles et appareils de bureau	-55'985	-69'500	-46'443
3111	Machines, appareils et véhicules	-487'939	-331'000	-317'085
3112	Vêtements, linge, rideaux	-70'622	-169'000	-117'003
3113	Acquisition de matériel informatique	-79'970	-46'758	-84'978
3118	Immobilisations incorporelles	-144'158	-53'587	-86'776
3120	Alimentation et élimination des biens-fonds PA	-469'206	-477'330	-430'750
3130	Prestations de services de tiers	-770'103	-622'747	-657'082
3132	Honoraires Conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	-783'777	-940'208	-759'854
3133	Charges d'utilisation informatiques	-91	-16'700	-9'722
3134	Primes d'assurances choses	-118'714	-93'806	-116'838
3137	Impôts et taxes	-41'408	-44'500	-44'649
3140	Entretien des terrains non bâtis	-	-6'000	-
3141	Entretien des routes	-31'111	-72'400	-37'195
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	-11'878	-2'000	-37'313
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	-1'085'484	-1'639'300	-1'107'327
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	-	-7'100	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	-1'039	-1'000	-1'458
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	-416'828	-535'000	-562'975
3153	Entretien informatique (matériel)	-489'772	-299'500	-221'177
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	-103'006	-359'989	-258'321
3159	Entretien d'autres biens meubles	-63'802	-102'200	-72'521
3160	Loyers et fermages des biens-fonds	-2'184'532	-2'147'628	-2'007'347

Compte	Description	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	-67'283	-89'700	-148'139
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	-61'067	-11'900	-11'331
3170	Frais de déplacement et autres frais	-929'195	-894'339	-908'150
3180	Dépréciations sur créances	-218'182	-	-350'441
3181	Pertes sur créances effectives	-66'765	-100'000	-
3199	Autres charges d'exploitation	-20'552	-27'300	-18'324
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	-78'415	-41'250	-
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA	-214'360	-226'560	-8'394
3400	Intérêts passifs des engagements courants	-	-203'000	-28'259
3401	Intérêts passifs des engagements courants	-6'715	-77'000	-2'681
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	-66'109	-100'000	-293'344
3612	Dédommagements aux communes, aux fondations	-1'256'886	-1'811'892	-2'754'917
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	-	-	-94'800
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	-28'960	-34'000	-
3910	Imputations internes pour prestations de services	-72'438	-60'000	-
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	8'061'075	8'021'700	7'750'454
4250	Ventes	54'710	94'800	89'350
4260	Remboursements et participations de tiers	673'123	691'400	752'994
4290	Autres taxes	82'156	-	78'182
4309	Autres revenus d'exploitation	944	-	2'755
4401	Intérêts des créances et comptes courants	24'416	-	191
4480	Loyers des biens-fonds loués	82'000	84'000	-
4601	Quotes-parts aux revenus des cantons et des concordats	6'503'068	6'865'000	6'448'921
4610	Dédommagements de la Confédération	217'746	217'746	217'746
4611	Dédommagements cantons	-	-	11'651
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	54'473'267	54'613'268	50'544'977
4614	Indemnités d'entreprises publiques	236'207	-	107'090
4631	Subventions des cantons et des concordats	135'831	-	115'310
4634	Subventions des entreprises publiques	15'070	-	11'070
4910	Imputations internes pour prestations de services	214'267	181'300	130'175
	Total général	966'400	-	499'014

17.3. Comptes détaillés (SPV)

Compte	Description	C 2023	B 2023 (non audité)	C 2022
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation		-64'000	-53'728
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	-13'339		-11'791
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	-2		
3054	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	-4'714		-4'273
3056	Cotisations patronales pour les primes de caisses-maladie		-35'000	-
3059	Autres cotisations patronales	-241		-126
3090	Formation et perfectionnement du propre personnel	-51'193	-10'000	-2'184
3099	Autres charges de personnel	-922'752	-632'500	-785'751
3100	Matériel de bureau	-858	-1'000	-587
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	-59'373	-85'500	-107'486
3102	Imprimés, publications	-4'853		-802
3103	Littérature spécialisée, magazines	-1'425	-2'000	-3'870
3105	Denrées alimentaires	-26'099		-27'120
3110	Meubles et appareils de bureau	-11'582		-393
3111	Machines, appareils et véhicules		-25'500	-4'681
3112	Vêtements, linge, rideaux	-19'882	-27'000	-9'317
3113	Acquisition de matériel informatique		-2'500	-2'276
3118	Immobilisations incorporelles	-9'788		
3120	Alimentation et élimination des biens-fonds PA	-40'126	-4'205	-39'260
3130	Prestations de services de tiers	-9'264	-5'500	-1'687
3132	Honoraires Conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	-25'360	-32'500	-37'838
3134	Primes d'assurances choses		-4'126	-
3137	Impôts et taxes	-5'181	-2'500	-4'144
3141	Entretien des routes	-6'928		-4'758
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	-8'780		-1'039
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	-1'282	-3'000	-316
3153	Entretien informatique (matériel)	-18'683		-9'626
3159	Entretien d'autres biens meubles	-4'146	-500	-2'827
3160	Loyers et fermages des biens-fonds	-374'280	-380'600	-364'850
3170	Frais de déplacement et autres frais	-3'033	-12'003	-3'821
3199	Autres charges d'exploitation	-1'744	-3'500	-6'836
3612	Dédommagements aux communes, aux fondations		-48'000	-48'000
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	-12'000	-22'300	-24'110
3910	Imputations internes pour prestations de services	-149'099	-121'300	-130'175
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	59'309	4'500	13'820
4250	Ventes			3'260
4290	Autres taxes	471		
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	1'520'534	1'520'534	1'685'334
4910	Imputations internes pour prestations de services	7'270		
	Total général	-198'421	-	8'744

17.4. Cotisations communales 2023 au Groupement SIS

Charges nettes (hors SPV)	Clé 2023*	C 2023	Clé 2022*	C 2022
Charges nettes (hors SPV)	100.00%	54'473'268	100.00%	50'544'778
Aire-la-Ville	0.14%	75'327	0.14%	67'699
Anières	0.28%	155'162	0.28%	140'287
Avully	0.20%	107'429	0.20%	98'083
Avusy	0.16%	87'738	0.16%	80'297
Bardonnex	0.28%	152'793	0.26%	133'567
Bellevue	0.41%	222'153	0.39%	196'760
Bernex	1.22%	663'369	1.19%	597'816
Carouge	3.10%	1'689'854	2.85%	1'431'507
Cartigny	0.12%	63'326	0.11%	56'719
Chancy	0.19%	105'486	0.19%	96'821
Chêne-Bougeries	1.52%	829'068	1.47%	734'566
Chêne-Bourg	1.04%	567'971	1.01%	507'285
Choulex	0.14%	75'181	0.14%	68'465
Collex-Bossy	0.19%	104'579	0.19%	94'640
Collonge-Bellerive	1.04%	564'256	0.99%	496'485
Cologny	0.68%	369'084	0.65%	327'881
Confignon	0.54%	296'544	0.53%	267'113
Corsier	0.26%	140'400	0.25%	127'100
Dardagny	0.23%	123'253	0.22%	109'929
Ville de Genève	62.07%	33'813'909	64.08%	32'530'925
Genthod	0.34%	184'609	0.33%	166'130
Grand-Saconnex	1.67%	907'811	1.53%	769'991
Gy	0.06%	30'913	0.06%	28'015
Hermance	0.12%	67'916	0.12%	60'635
Jussy	0.15%	79'596	0.14%	71'813
Laconnex	0.08%	43'452	0.08%	39'787
Lancy	4.26%	2'320'501	3.99%	2'008'940
Meinier	0.26%	139'572	0.25%	124'660
Meyrin	3.55%	1'935'249	3.25%	1'625'963
Onex	2.24%	1'218'895	2.20%	1'102'992
Perly-Certoux	0.38%	207'768	0.37%	185'060
Plan-les-Ouates	1.56%	849'486	1.36%	684'648
Pregny-Chambésy	0.51%	276'882	0.46%	232'362
Presinge	0.09%	46'895	0.08%	42'385
Puplinge	0.30%	166'055	0.29%	146'163
Russin	0.06%	34'387	0.06%	31'113
Satigny	0.70%	380'762	0.59%	298'475
Soral	0.11%	60'424	0.11%	54'801
Thônex	1.75%	950'608	1.67%	838'336
Troinex	0.30%	161'135	0.29%	144'850
Vandoeuvres	0.31%	170'341	0.30%	152'090
Vernier	4.42%	2'408'009	4.20%	2'104'461
Versoix	1.59%	868'655	1.56%	780'947
Veyrier	1.39%	756'464	1.37%	686'216
Charges nettes (SPV)	Clé 2023*	C 2023	Clé 2022*	C 2022
Ville de Genève	100.00%	1'520'534	100.00%	1'685'334

* Les contributions sont réparties conformément à la clé fixée par l'art. 42 LPSSP (note 7.3).

17.5. Quote-part de la garantie communale à l'égard de CAP prévoyance

Garantie communale totale	Clé 2023 *	C 2023	Clé 2022 *	C 2022
Garantie communale totale	100.00%	35'186'458	100.00%	17'602'313
Aire-la-Ville	0.17%	61'129	0.17%	30'736
Anières	0.34%	118'354	0.33%	57'712
Avully	0.22%	78'273	0.22%	39'141
Avusy	0.18%	63'812	0.18%	32'510
Bardonnex	0.39%	138'243	0.37%	65'309
Bellevue	0.55%	194'499	0.55%	96'554
Bernex	1.50%	526'734	1.50%	263'246
Carouge	5.27%	1'855'495	5.29%	930'654
Cartigny	0.14%	50'693	0.14%	24'379
Chancy	0.21%	74'657	0.21%	37'741
Chêne-Bougeries	2.03%	713'856	1.98%	347'744
Chêne-Bourg	1.34%	472'450	1.33%	233'670
Choulex	0.16%	55'182	0.15%	27'239
Collex-Bossy	0.23%	79'239	0.22%	38'599
Collonge-Bellerive	1.46%	514'126	1.46%	256'476
Cologny	0.91%	318'507	0.90%	158'631
Confignon	0.66%	231'325	0.64%	112'580
Corsier	0.31%	107'610	0.30%	53'358
Dardagny	0.30%	103'871	0.29%	51'683
Genthod	0.43%	149'611	0.43%	75'844
Ville de Genève	44.06%	15'501'732	44.40%	7'814'708
Grand-Saconnex	2.88%	1'012'304	2.96%	520'780
Gy	0.07%	23'473	0.07%	11'605
Hermance	0.15%	54'409	0.14%	25'511
Jussy	0.18%	63'181	0.18%	31'851
Laconnex	0.09%	32'048	0.09%	16'670
Lancy	6.41%	2'256'983	6.25%	1'100'898
Meinier	0.34%	118'392	0.34%	60'006
Meyrin	6.34%	2'231'472	6.47%	1'138'961
Onex	2.69%	947'406	2.71%	476'537
Perly-Certoux	0.53%	184'815	0.55%	97'202
Plan-les-Ouates	3.06%	1'075'251	2.88%	506'455
Pregny-Chambésy	0.90%	317'270	0.91%	159'770
Presinge	0.10%	36'438	0.10%	18'144
Puplinge	0.42%	148'841	0.41%	72'888
Russin	0.08%	26'866	0.08%	13'586
Satigny	1.57%	553'399	1.58%	278'162
Soral	0.13%	46'330	0.13%	23'333
Thônex	2.39%	841'301	2.33%	410'739
Troinex	0.36%	127'160	0.35%	61'799
Vandoeuvres	0.40%	139'524	0.38%	67'460
Vernier	6.43%	2'262'462	6.37%	1'121'603
Versoix	1.99%	700'716	1.99%	350'563
Veyrier	1.64%	577'018	1.64%	289'274

* La quote-part est calculée conformément à la clé fixée par l'art. 16 LPSSP (note 13.2).

17.6. Répartition du capital propre en fonction des contributions communales

Résultat reporté (hors SPV)	Clé 2023*	Résultat 2023	Clé 2022*	Résultat 2022	Capital 2023
Résultat reporté (hors SPV)	100.00%	966'400	100.00%	499'014	1'465'414
Aire-la-Ville	0.14%	1'336	0.14%	676	2'012
Anières	0.28%	2'753	0.28%	1'397	4'150
Avully	0.20%	1'906	0.20%	978	2'884
Avusy	0.16%	1'557	0.16%	800	2'356
Bardonnex	0.28%	2'711	0.26%	1'319	4'030
Bellevue	0.41%	3'941	0.39%	1'960	5'901
Bernex	1.22%	11'769	1.19%	5'948	17'717
Carouge	3.10%	29'979	2.85%	14'243	44'222
Cartigny	0.12%	1'123	0.11%	565	1'688
Chancy	0.19%	1'871	0.19%	964	2'836
Chêne-Bougeries	1.52%	14'708	1.47%	7'323	22'032
Chêne-Bourg	1.04%	10'076	1.01%	5'055	15'131
Choulex	0.14%	1'334	0.14%	683	2'017
Collex-Bossy	0.19%	1'855	0.19%	942	2'798
Collonge-Bellerive	1.04%	10'010	0.99%	4'938	14'948
Cologny	0.68%	6'548	0.65%	3'268	9'816
Confignon	0.54%	5'261	0.53%	2'659	7'920
Corsier	0.26%	2'491	0.25%	1'267	3'758
Dardagny	0.23%	2'187	0.22%	1'094	3'281
Genthod	0.34%	3'275	0.33%	1'654	4'929
Ville de Genève	62.07%	599'886	64.08%	319'780	919'666
Grand-Saconnex	1.67%	16'105	1.53%	7'645	23'750
Gy	0.06%	548	0.06%	279	827
Hermance	0.12%	1'205	0.12%	605	1'810
Jussy	0.15%	1'412	0.14%	716	2'128
Laconnex	0.08%	771	0.08%	397	1'168
Lancy	4.26%	41'168	3.99%	19'891	61'059
Meinier	0.26%	2'476	0.25%	1'238	3'714
Meyrin	3.55%	34'333	3.25%	16'215	50'548
Onex	2.24%	21'624	2.20%	10'985	32'610
Perly-Certoux	0.38%	3'686	0.37%	1'844	5'530
Plan-les-Ouates	1.56%	15'071	1.36%	6'808	21'879
Pregny-Chambésy	0.51%	4'912	0.46%	2'305	7'217
Presinge	0.09%	832	0.08%	422	1'254
Puplinge	0.30%	2'946	0.29%	1'456	4'402
Russin	0.06%	610	0.06%	310	920
Satigny	0.70%	6'755	0.59%	2'944	9'699
Soral	0.11%	1'072	0.11%	545	1'616
Thônex	1.75%	16'865	1.67%	8'347	25'211
Troinex	0.30%	2'859	0.29%	1'446	4'305
Vandoeuvres	0.31%	3'022	0.30%	1'517	4'539
Vernier	4.42%	42'720	4.20%	20'959	63'679
Versoix	1.59%	15'411	1.56%	7'789	23'200
Veyrier	1.39%	13'420	1.37%	6'837	20'257
Résultat reporté (SPV)	Clé 2023*	Résultat 2023	Clé 2022*	Résultat 2022	Capital 2023
Ville de Genève	100.00%	-198'421	100.00%	8'744	-186'809

* La répartition est calculée sur la base de la clé fixée par l'art. 42 LPSSP.

18. Projets de délibération

18.1. Dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement

Domaine fonctionnel	Chapitre	Réel 2023	Budget 2023	Écart
15	33	292'775	267'810	24'965
42	31	615'173	483'379	131'794
			Total	156'759

18.2. Projets de délibération

Le Comité vous présente 3 projets de délibération :

- Le premier porte sur l'ouverture des crédits supplémentaires pour les comptes de charges présentant des dépassements.
- Le deuxième se rapporte à l'approbation des comptes annuels du Groupement SIS et contient les soldes du compte de résultats à trois niveaux et du compte des investissements, le financement des investissements, la variation de la fortune, le total du bilan, ainsi que les engagements en faveur de tiers hors bilan.
- Le troisième concerne l'affectation du résultat.

Délibération 1 – Crédits budgétaires supplémentaires

Le Conseil intercommunal, vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ; vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ; vu l'article 30, lettre f), de la Loi sur l'administration des communes ; vu l'article 14 alinéa 2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021, sur proposition du Comité, décide :

Article unique – crédits supplémentaires :
Il est ouvert au Comité un crédit de 156'759 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement 2023.

Délibération 2 – Comptes annuels

Le Conseil intercommunal, vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ; vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;

vu l'article 30, lettre f), de la Loi sur l'administration des communes ; vu l'article 14 alinéa 2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021, sur proposition du Comité, décide :

Article premier – Compte de résultat :
Le compte de résultat du Groupement SIS pour 2023 est approuvé pour les montants suivants :

Charges d'exploitation	-71'586'771
Revenus d'exploitation	72'255'049
Résultat d'exploitation	668'278
Charges financières	-6'715
Revenus financiers	106'416
Résultat financier	99'701
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	0
Résultat extraordinaire	0
Total du compte de résultat	767'979
Résultat de l'exercice (après écriture de boucllement)	767'979

Article 2 – Compte des investissements :
Le compte des investissements 2023 est approuvé pour les montants en francs suivants :

Dépenses d'investissement PA	786'024
Recettes d'investissement PA	0
Investissements nets PA	786'024
Dépenses d'investissement PF	0
Recettes d'investissement PF	0
Investissements nets PF	0
Investissements nets	786'024

Article 3 – Financement des investissements :
Le financement des investissements est approuvé pour les montants en francs suivants :

Investissements nets PA	786'024
Amortissements	292'775
Excédent de revenus du compte de résultat	767'979
Attributions aux fonds (-) prélèvements	0
Autofinancement	1'060'754
Excédent de financement	274'730

Article 4 – Variation de la fortune – État du capital propre :
L'augmentation de la fortune, soit 767'979 francs,
est approuvée ; elle correspond à l'excédent de revenus
du compte de résultats.

Article 5 – Bilan :
Le bilan au 31 décembre 2023 est approuvé, totalisant, tant
à l'actif qu'au passif, 10'953'537 francs. Les engagements
en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2023
à 55'365'704 francs.

Article 6 – Compte rendu financier annuel
pour l'exercice 2023 :
Le Compte rendu financier annuel pour l'exercice 2023
est approuvé.

Délibération 3 – Affectation du résultat

Le Conseil intercommunal,
vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation
et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre
2020 ;
vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'adminis-
tration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;
vu l'article 30, lettre f), de la Loi sur l'administration
des communes ;
vu l'article 14 alinéa 2 des statuts du Groupement SIS,
adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale
de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021,
sur proposition du Comité, décide :

Article unique – Affectation du résultat de l'exercice :
L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre
2023 d'un montant de 767'979 francs, comme suit :

Affectation sur la réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	750'000
Report à nouveau dans la fortune nette	17'979
Total	767'979

GLOSSAIRE

BEP	Bureau études et prospective
BOP	Bureau opération et prévision
CAP prévoyance	Fondation de prévoyance intercommunale de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées
CASU	Centrale d'appels sanitaires d'urgence (144)
CETA	Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (118)
CEVA	CEVA (Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse)
CIF	Centre d'instruction et de formation de Richelien
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression de la Ville de Genève
COS	Commandement des opérations de secours
COSIS	Centre opérationnel du SIS
DEM	Division état-major
DIAL	Division infrastructure, appuis et logistiques
DIS	Division incendie et secours
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève
GIM	Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève
GRIMP	Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux
GRSD	Groupe de recherche de secours et de déblaiement
GSIS	Groupement intercommunal chargé de la défense incendie
JSP	Jeunes sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers
LAC	Loi sur l'administration des communes (rsGE B 06 05)
LPSSP	Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) (rsGE F 4 05)
NRBC	Nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique
OCPPAM	Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires
OCStat	Office cantonal de la statistique
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
OGI	Officier de garde incendie
PCI	Poste de commandement de l'intervention
PMA	Poste médical avancé
RAC	Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) (rsGE B 6 05 01)
RapSIS	Logiciel de rédaction des rapports du GSIS
SIARIS	Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours
SIS	Service incendie et secours
SPP	Sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers professionnels-les
SPV	Sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires
SSLIA	Service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires de l'Aéroport de Genève

Le rapport d'activité du Groupement SIS
peut être consulté en ligne sur le site internet :
www.sisge.ch

Des exemplaires supplémentaires peuvent
être commandés auprès du secrétariat exécutif
du Groupement SIS.

44 communes composent
le Groupement SIS :

Aire-la-Ville
Anières
Avully
Avusy



Bardonnex
Bellevue
Bernex
Carouge



Cartigny
Chancy
Chêne-Bougeries
Chêne-Bourg



Choulex
Collex-Bossy
Collonge-Bellerive
Cologny



Confignon
Corsier
Dardagny
Genève



Genthod
Grand-Saconnex
Gy
Hermance



Jussy
Laconnex
Lancy
Meinier



Meyrin
Onex
Perly-Certoux
Plan-les-Ouates



Pregny-Chambésy
Presinge
Puplinge
Russin



Satigny
Soral
Thônex
Troinex



Vandœuvres
Vernier
Versoix
Veyrier



**INCENDIE
SECOURS
GENÈVE**

Rue du Vieux-Billard 11
1205 Genève
+41 22 418 71 81
info.sis@sisge.ch

www.sisge.ch